

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Baronnies

en drôme provençale

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

2018 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME
PROVENÇALE

T. 04 75 26 34 37
ccbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ Au siège social à Nyons

Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

→ À l'antenne de Buis-les-Baronnies

Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

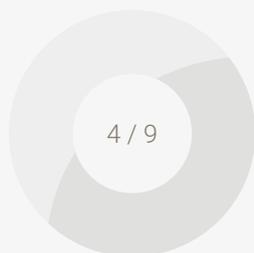
Permanences sur rendez-vous

Siège social

170 Rue Ferdinand Fert
Les Laurons – CS 30005
26110 NYONS

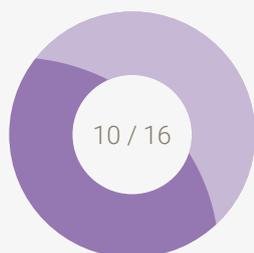
Antenne de Buis-les-Baronnies

Boulevard Aristide Briand
26170 BUIS-LES-BARONNIES



PRÉAMBULE

- Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?
- La fusion des 4 Communautés de communes
- Les membres du Comité exécutif



LA CCBDP

- Le territoire
- Les missions
- La gouvernance
- Les partenaires territoriaux locaux



COMMISSION PERMANENTE

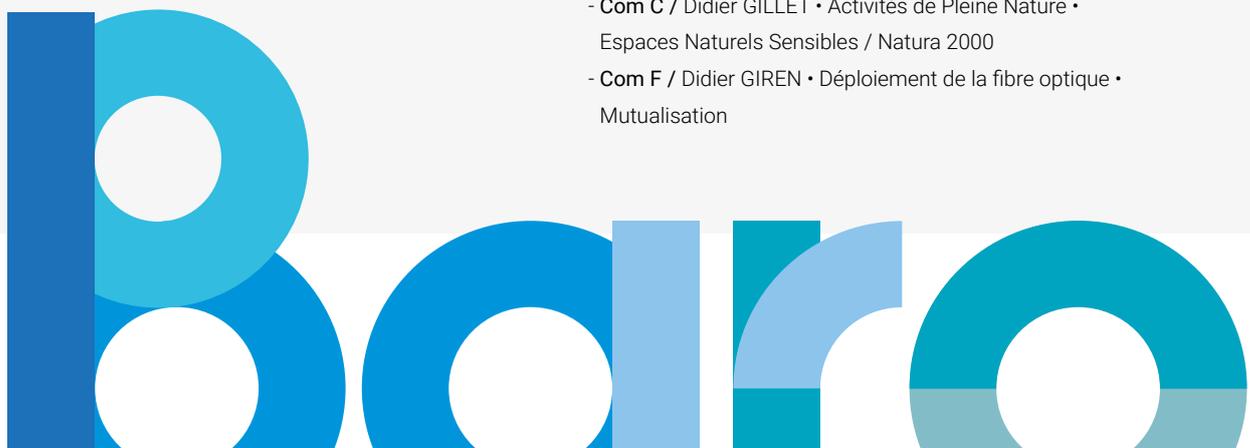
- Fonctionnement interne (RH)
- Finances
- Communication
- Comités territoriaux

Les actions par commissions



AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

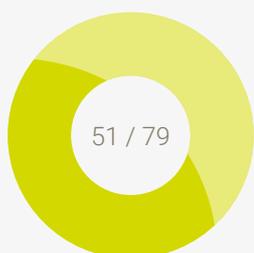
- **Com A** / Christelle RUYSSCHAERT • SCOT • ADS • PLUI • Plan Climat Air Énergie Territorial
- **Com B** / Jean-Michel LAGET • Politique du Logement et du Cadre de vie • PIG • Architecte Conseiller • Archives
- **Com C** / Didier GILLET • Activités de Pleine Nature • Espaces Naturels Sensibles / Natura 2000
- **Com F** / Didier GIREN • Déploiement de la fibre optique • Mutualisation





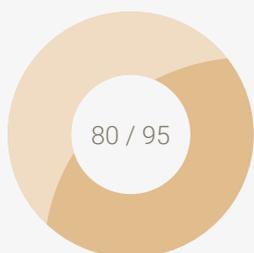
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Com D / Jean-Jacques MONPEYSSSEN • Économie • Agriculture • Artisanat • Commerce • ZAE
- Com E / Sébastien BERNARD • L'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale • Collecte de la taxe de séjour • Stratégie de développement touristique



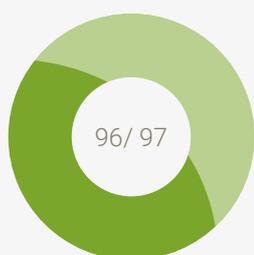
TECHNIQUE

- Com G / Christian CORNILLAC • Gestion des déchets • Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Com H / Stéphane DECONINCK • Voirie
- Com I / Gérard PEZ • GEMAPI
- Com J / Jean GARCIA • SPANC • Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif



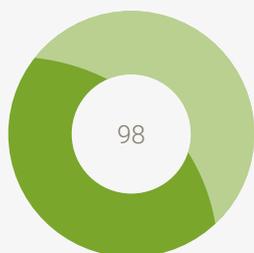
SOCIAL

- Com K / Nadia MACIPE • Social • Petite Enfance
- Com L / Éric RICHARD • Enfance Jeunesse • Animation Territoriale



BILAN ET PERSPECTIVES

- Par Thierry DAYRE



LISTE DES COMMUNES & MAIRES



Préambule

Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?

Une Communauté de communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes pour exercer certaines de leurs compétences en commun. Les EPCI sont régis par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'intercommunalité : une échelle pertinente de la mise en œuvre de l'action publique locale

« Les 36 681 communes françaises représentent à elles seules 40 % des communes de l'Union européenne. Elles garantissent une proximité réelle pour l'action publique mais cette densité et cette fragmentation ont pour contrepartie de limiter leurs capacités d'intervention individuelles (31 000 d'entre elles comptent moins de 2 000 habitants, près de 10 000 moins de 200) et la cohérence des politiques publiques locales au sein des bassins de vie. C'est pour pallier ces difficultés structurelles que

dès la fin du XIX^e siècle, les premières formes d'intercommunalité technique ont encouragé les communes à s'associer pour répondre aux besoins d'équipement du territoire (électrification, adduction d'eau, assainissement, voirie...).

Au cours de la V^e République, de nouvelles formes d'intercommunalité comme les « syndicats intercommunaux à vocation multiple » (SIVOM), les Communautés urbaines, ont été créés pour accompagner le processus d'urbanisation et d'aménagement du territoire.

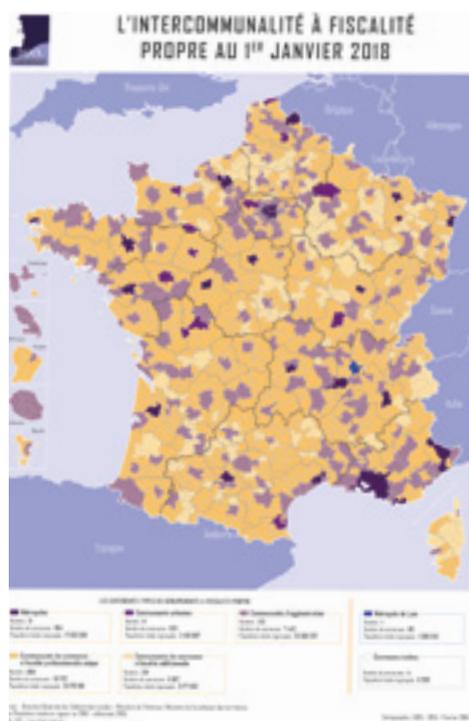
La formule Communautés de communes est née en 1992 pour redynamiser les regroupements intercommunaux, notamment en milieu rural, face à la complexification croissante de la gestion publique locale suite aux lois de décentralisation.

La loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992 a permis à plus de 1 000 communautés de communes de se créer dans les cinq premières années d'application du texte. C'est en 1999 que la loi « renforcement et simplification de la coopération intercommunale » (loi dite « Chevènement ») instaure le cadre institutionnel que l'on connaît aujourd'hui.

Depuis, le regroupement des communes s'est accéléré, notamment sous l'effet de la loi du

16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales puis de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015. Cette dernière a permis de redéfinir les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Elle marque le renforcement du rôle des Communautés de communes à travers une nouvelle carte des intercommunalités entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et la redéfinition d'une partie de leurs compétences déléguées par les communes.

Source adcf.org



Le périmètre géographique ainsi que les compétences obligatoires de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, née de la fusion des quatre Communautés de communes des Baronnies (Val d'Eygues, Pays de Rémuzat, Pays de Buis, Hautes Baronnies), sont issus de cette réforme.

Un fonctionnement quasi similaire à celui des communes

Pour simplifier, on peut comparer le fonctionnement d'une Communauté de communes avec celui d'une commune. Au lieu d'avoir un conseil municipal, avec un maire et des adjoints, les élus se réunissent au sein du Conseil de communauté, avec un Président et des Vice-Présidents délégués aux compétences, tous issus des conseils municipaux. La loi de réforme de 2010 introduit la désignation des conseillers communautaires au suffrage universel direct à partir de 2014 dans les communes soumises au scrutin de liste (à partir de 1 000 habitants). Dans ces communes, les conseillers communautaires sont « fléchés » au moment de l'élection de l'équipe municipale.

Le Conseil de communauté vote toutes les décisions importantes. Il règle par ses délibérations les affaires, définit les grandes orientations de la politique de la Communauté de communes, vote les budgets et approuve les comptes. Il crée les emplois.

Comme pour les communes, la légalité des décisions est contrôlée par la Préfecture.

Le Conseil de communauté peut également former, pour l'exercice des compétences qui lui sont dévolues, une ou plusieurs commissions chargées d'étudier les dossiers et d'émettre des propositions.

Côté finances, là encore les similitudes avec le fonctionnement communal sont grandes : une Communauté de communes perçoit des impôts dont elle vote librement les taux. Elle perçoit également des dotations de l'État et des subventions diverses en fonction des projets. La comptabilité est tenue selon les règles de la comptabilité publique, et tous les mouvements financiers transitent donc par le Trésor Public qui les contrôle.

La nouvelle organisation territoriale des Baronnies

4 ans de genèse

Dans le cadre de la réforme territoriale engagée en 2010, l'État a souhaité encourager la fusion des 4 communautés de communes et de quelques communes isolées des Baronnies. Une étude prospective sur le rapprochement de ces territoires a été lancée en 2013 à l'initiative des élus qui s'y étaient engagés auprès du Préfet. Au terme d'une consultation, le bureau d'étude Gestion Locale a été retenu afin d'accompagner les Communautés et de proposer différentes possibilités de collaboration intercommunale.

La loi NOTRe et l'intercommunalité

« La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 conduit à la mise en place, au 1^{er} janvier 2017, d'une nouvelle carte intercommunale. Au terme des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), le nombre d'intercommunalités à fiscalité propre diminue de 39% par rapport à 2016. Cette loi vise également à clarifier la répartition des compétences institutionnelles entre les différents niveaux territoriaux pour la conduite des grandes politiques publiques décentralisées : développement économique, transports et gestions des mobilités, aménagement de l'espace, environnement. Les Régions et les intercommunalités s'imposent comme les deux niveaux d'action publique majeurs dans ces quatre grands domaines d'action publique. »

Source Assemblée des Communautés de France (Adcf)

En 2015 les élus des 4 Communautés se sont engagés concrètement dans le projet de fusion à l'horizon 2017 avec la mise en place d'instances transitoires et le choix d'un nom, « Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale ».

En novembre 2015, Thierry DAYRE a été élu à l'unanimité Président des instances transitoires de la future intercommunalité. Il a présidé un Bureau transitoire réunissant Présidents et élus des Communautés de communes du Val d'Eygues (6 membres), du Pays de Buis (4 membres), du Pays de Rémuzat (2 membres), des Hautes Baronniees (2 membres), ainsi que les 2 conseillers départementaux Pascale ROCHAS et Pierre COMBES, la sénatrice Marie-Pierre MONIER. Ce Bureau et un Comité de pilotage de 33 personnes ont œuvré ensemble à la construction de la nouvelle entité.

L'année 2016 a été celle de la construction de la nouvelle Communauté de communes. Le travail des instances transitoires a permis d'aboutir à un Arrêté Préfectoral en date du 14 novembre 2016, instituant la CCBDP à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée illimitée sur le périmètre des 67 communes des Baronniees.

2017 : l'année de création

« La Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale a pour objet, en référence à l'article L. 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'associer ses communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. »

Extrait des statuts-Art.5



Carte : Les 4 Communautés de communes fusionnées (source : SIG CCBDP)

La Communauté de communes est née le 1^{er} janvier 2017. Elle exerce sur l'ensemble des 67 communes qui la composent des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives transférées par les communes.

Ces compétences (voir p14) sont définies dans les statuts actés par la Préfecture en date du 06 septembre 2017. Ils traduisent, administrativement et juridiquement, les compétences envisagées dans le cadre de l'étude de pré-fusion mais aussi celles incombées de par la loi.

Le Conseil de communauté comprend 97 conseillers communautaires titulaires et 61 suppléants, il s'est réuni pour la première fois le 13 janvier 2017 à Saint-Maurice-sur-Eygues. Les 87 conseillers communautaires présents, tous maires ou conseillers municipaux issus des 67 communes de la nouvelle intercommunalité, ont élu le Président Thierry DAYRE et les 15 Vice-Présidents qui composent le Comité Exécutif (voir p8-9).

2018 : 1^{re} année de mise en œuvre des pleines compétences

Certaines compétences, notamment les services de la petite enfance, ont été exercées sur une année entière pour la première fois en 2018, dans le respect du cadre budgétaire et financier fixé, tout en veillant à l'optimisation des outils et des moyens mis à disposition dans le cadre d'une politique tarifaire raisonnable.

Le schéma d'organisation, d'animation et de structure de gouvernance s'est poursuivi. Il a donné lieu à **9 Conseils de communauté avec plus de 204 délibérations, 2 Bureaux, 18 Commissions permanentes, 12 Comités exécutifs, 24 Commissions thématiques de compétences et 11 Comités territoriaux.**



Le Président Thierry DAYRE et le Premier Vice-Président à sa droite Michel GREGOIRE, entourés des Vice-Présidents élus le 13 janvier 2017.

Les membres du Comité exécutif

Autour du Président, les Vice-Présidents forment le Comité exécutif. Ils ont en charge des compétences déléguées et président les commissions de travail. Le Président et les 3 Vice-Présidents territoriaux composent la Commission permanente. Chaque Vice-Président territorial préside un Comité territorial auprès des élus des ex-Communautés de communes. Un Bureau comprend les 16 membres du Comité exécutif complété de 18 membres élus le 20 janvier 2017.



Thierry DAYRE

Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

1^{er} adjoint à la mairie de Nyons



Michel GREGOIRE

1^{er} Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente

Ex-Président de la CC du Pays de Buis
Maire de La Roche-sur-le-Buis,
Conseiller Régional



Jean MOULLET

2^e Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente

Ex-Président de la CC des Hautes Baronnies
Maire de Séderon



Claude BAS

3^e Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente

Ex-Président de la CC du Pays de Rémuzat – Maire de Verclause



Eric RICHARD

Vice-Président délégué à Enfance Jeunesse – Animation Territoriale

Commission L
ex-1^{er} Vice-Président du Val d'Eygues
Maire d'Aubres



Sébastien BERNARD

Vice-Président délégué à Tourisme – Sport – Culture – Associations

Commission E
Ex-1^{er} Vice-Président du Pays de Buis
Maire de Buis-les-Baronnies



J-J. MONPEYSSEN

**Vice-Président délégué à
Economie – Agriculture –
Artisanat – Commerce – ZAE**

Commission D
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Conseiller municipal à Nyons



Gérard PEZ

**Vice-Président délégué à
GEMAPI – Irrigation**

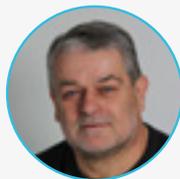
Commission I
Maire de Vercoiran



Christelle RUYSSCHAERT

**Vice-Présidente déléguée à
SCOT – ADS – PLUI – Plan
Climat Air Énergie**

Commission A
Ex-Vice-Présidente du Pays de Buis
Maire de Saint-Sauveur-Gourmet



Jean-Michel LAGET

**Vice-Président délégué à
Politique du logement et du
cadre de vie – PLH – Architecte
Conseiller – Archives**

Commission B
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Chaudebonne



Christian CORNILLAC

**Vice-Président délégué à
Gestion des déchets – Aire
d'accueil des gens du voyage**

Commission G
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Mirabel-aux-Baronnies



Stéphane DECONINCK

**Vice-Président délégué à
Voirie**

Commission H
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Montaulieu



Jean GARCIA

**Vice-Président délégué à
SPANC – Assainissement –
Pluvial – Eau**

Commission J
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues



Nadia MACIPE

**Vice-Présidente déléguée à
Social – Petite Enfance**

Commission K
Ex-Vice-Présidente du Val d'Eygues
Conseillère municipale à Nyons



Didier GILLET

**Vice-Président délégué à
Activités de Pleine Nature
Environnement – Transport –
Mobilité**

Commission C
Ex-1^{er} Vice-Président des Hautes
Baronnies
Maire de Montbrun-les-Bains



Didier GIREN

**Vice-Président délégué à
Réseau Fibre –
Télécommunication – Volet
numérique de l'administration
générale – Mutualisation – SIG**

Commission F
Maire de Roussieux





LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENCALE

Le territoire

Les missions

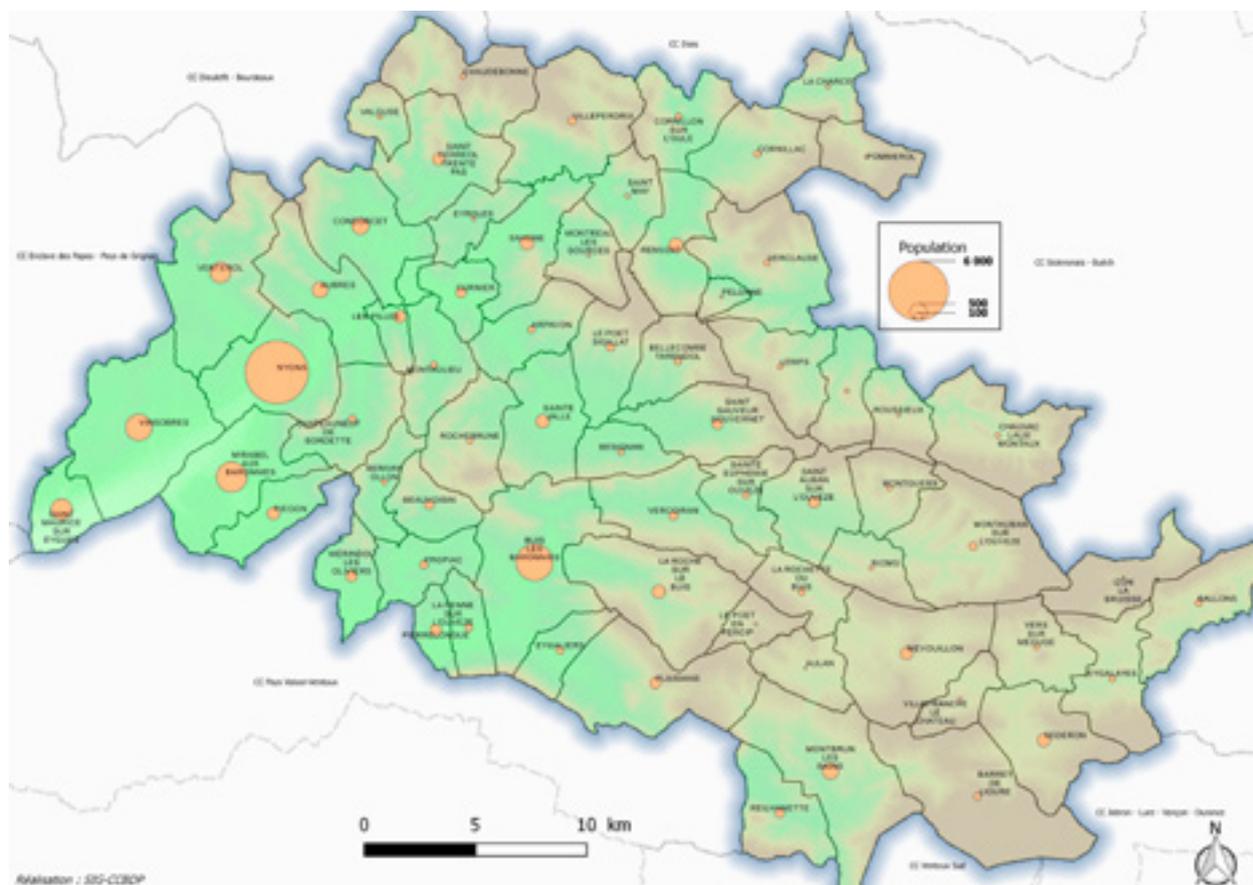
La gouvernance

Les partenaires territoriaux locaux

Le territoire

Chiffres clés :

- 67 communes
- 21 660 habitants sans double compte (population INSEE 2016)
- 1095 km²
- Population DGF : 26 445 habitants (Population INSEE + résidences secondaires + habitations mobiles)
- 31% de résidences secondaires
- Densité de 19 hab/km² (moyenne Drôme : 46 hab/km² ; Ardèche 58 Hab/km²)
- Près de 40% de la population a plus de 60 ans



Un vaste territoire rural, un patrimoine naturel et des paysages remarquables

La Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale est un territoire vaste et peu peuplé, au relief préalpin et aux paysages remarquables, reconnu pour sa qualité de vie.

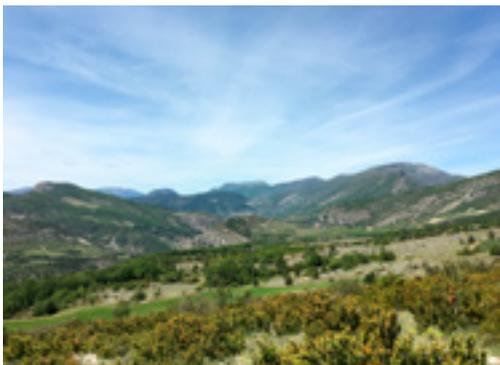


Une agriculture très présente

Elle est caractérisée par la diversité de ses productions, des filières d'excellence et leur qualité reconnue par de nombreux labels : viticulture, oléiculture, plantes à parfums aromatiques et médicinales, arboriculture, petit épeautre, truffe, productions animales... Les produits du terroir et gastronomiques sont valorisés au travers des Appellations d'Origine Protégées « huile et olives de Nyons, « Côtes du Rhône » dont le « cru Vinsobres », la « lavande », l'abricot des BaronnieS, deux stations classées Tourisme (Nyons et Montbrun-les-Bains), Site remarquable du Goût (Nyons)...



Le territoire se caractérise par ses villages perchés, ses gorges (Eygues, Méouge, site des gorges d'Ubrioux, gorges de Pommerol, Défilé de Trente Pas...), des terrasses de cultures en pierres sèches, vignobles, champs d'oliviers et de lavande, de nombreux cols offrant des points de vue sur les BaronnieS, allant du Ventoux au Dévoluy, ses zones naturelles protégées...



Avec sa faible densité, son relief de moyenne montagne, la richesse de ses espaces naturels et de son patrimoine, la douceur de son climat, le territoire des BaronnieS est propice au développement des **activités touristiques**, sportives et de pleine nature (2 000 km de sentiers de randonnée pédestre, VTT et équestre escalade, cyclotourisme, vol libre...). Les BaronnieS bénéficient également d'un fort potentiel de développement **d'activités liées au bien-être** (thermalisme, agritourisme, gastronomie, tranquillité...) et à l'artisanat (moulins à huile, Scourtinerie, distilleries de plantes aromatiques, brasseries artisanales, marchés...).

Les missions

Défini par ses statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 06/09/2017, l'objet de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale est d'exercer en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

Au titre des compétences obligatoires (art. L. 5214-16 du CGCT) :

Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 : création aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion touristique, dont la création d'Offices de tourisme.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Dans l'attente de l'effet obligatoire à compter du 1/01/2018, cette compétence a été mise en œuvre en tant que compétence facultative en (2017).

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Au titre des compétences optionnelles (article L. 5214-16 du CGCT) :

Politique du logement et cadre de vie.

Création, aménagement et entretien de la voirie.

Actions sociales d'intérêt communautaire.

Au titre des compétences Facultatives (article L. 5211-17 du CGCT) :

Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et des missions de contrôle tel que défini à l'article L-2224-8 III du CGCT.

En matière de développement territorial, la Communauté de communes intervient afin de **favoriser la mise en réseau et la coordination du secteur associatif, et contribue à la structuration et la professionnalisation des acteurs intervenant dans le domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature.**

La Communauté de communes assure la **gestion et l'entretien du gymnase, situé sur la commune de Buis-les-Baronnies** dont elle est propriétaire.

Programmation et coordination des politiques territoriales européennes, politiques publiques de l'État, de la Région et du Département.

Actions de valorisation du territoire, du terroir et des produits agricoles.

Suivi du schéma de restauration, d'aménagement, de gestion et d'entretien du Bassin de l'Ouvèze et de la Méouge dans le cadre des programmes conduits respectivement par les syndicats de gestion.

La gouvernance

La Communauté de communes est administrée par un Conseil de communauté composé de conseillers communautaires titulaires et suppléants désignés conformément à la réglementation en vigueur. Le nombre total et la répartition des sièges du Conseil de communauté sont définis conformément à l'application de la règle de droit commun soit au nombre de 97, lors de sa création au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil de communauté s'est réuni 12 fois en 2017.

Les instances de gouvernance sont les suivantes :

- le Conseil de communauté
- le Bureau
- Le Comité exécutif
- La Commission permanente
- Les Conseils territoriaux
- Les Commissions thématiques

Le règlement intérieur précise l'articulation entre ces différentes instances contribuant au processus décisionnel.

Les partenaires territoriaux locaux

La Communauté de communes adhère aux structures territoriales locales qui incluent son périmètre et mène des actions partenariales dans ses différents domaines d'intervention.



Le Parc Naturel Régional des BaronnieS Provençales

La Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale est adhérente au Parc Naturel Régional des BaronnieS Provençales. À cheval sur les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'étend sur un massif incluant Drôme et Hautes-Alpes.

Le Parc intervient en matière :

- d'agriculture (valorisation des produits locaux, circuits courts...),
- de dynamique culturelle,
- d'éducation à l'environnement,
- d'énergie dans le cadre de la transition énergétique (accompagnement et conseil, développement de nouvelles filières...)

- de préservation, gestion et valorisation des zones naturelles et du patrimoine,
- de promotion touristique,
- de gestion des risques naturels,
- d'accompagnement des initiatives liées aux services à la personne et de santé.

 www.baronnies-provencales.fr



Le Pays une Autre Provence

Le Pays «Une autre Provence» est une Association loi 1901 créée en 2000 reconnue par arrêté inter préfectoral en 2004. Son périmètre : CCBDP -CC Enclave des Papes Pays de Grignan – CC Drôme Sud Provence – CC Rhône Lez Provence.

L'objet de l'association est d'accompagner le développement du territoire selon les orientations de la charte de développement durable du Pays.

Ces principaux outils sont les dispositifs territoriaux développés par les Régions et l'Europe, notamment le programme Leader. C'est parce que le territoire est organisé en Pays que ces dispositifs peuvent être mobilisés sur le territoire intercommunal.

 www.paysuneautreprovence.com



Destination Drôme Provençale

En 2017, le Comité d'Expansion Touristique et Économique de la Drôme Provençale (CETEDP), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, change de dénomination pour « **Destination Drôme Provençale** ». Ses missions sont redéfinies et de nouvelles conventions sont élaborées dans le cadre du transfert de la compétence Tourisme aux intercommunalités, suite à la fusion des Communautés et des Offices de tourisme.

«Destination Drôme Provençale » exprime la volonté commune des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des Offices de tourisme intercommunaux et des professionnels du tourisme d'assurer ensemble la promotion de la destination touristique Drôme Provençale.

L'association met en œuvre des fonctions marketing de la destination Drôme Provençale, en cohérence avec les stratégies des Offices de tourisme et des EPCI relevant de son territoire, avec le schéma départemental du tourisme fixé par le département de la Drôme, avec les orientations de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le plan d'action de « Destination Drôme Provençale » est fixé pour 3 ans avec les OTI et les EPCI.

Dans ce contexte « **Destination Drôme Provençale** » assume des actions de communication et de marketing portées et financées par elle-même pour son propre compte ou celui de ses adhérents et des actions mutualisées portées et/ou coordonnées et financées par les 5 Offices de tourisme de son territoire. Afin d'assurer une cohérence d'outils, de moyens et d'objectifs, l'ensemble des actions, mutualisées ou pas, est défini conjointement par les 3 partenaires (Destination Drôme Provençale, Offices de tourisme et EPCI).

 www.dromeprovencale.fr



COMMISSION PERMANENTE

Fonctionnement interne (RH)
Finances
Communication
Comités territoriaux



Thierry DAYRE

**Président de la Communauté de
communes des Baronnies en
Drôme Provençale**

1^{er} adjoint à la mairie de Nyons



Jean MOULLET

**2^e Vice-Président Territorial,
membre de la Commission
Permanente**

Ex-Président de la CC des Hautes
Baronnies

Maire de Séderon



Michel GREGOIRE

**1^{er} Vice-Président Territorial,
membre de la Commission
Permanente**

Ex-Président de la CC du Pays de Buis

Maire de La Roche-sur-le-Buis,
Conseiller Régional



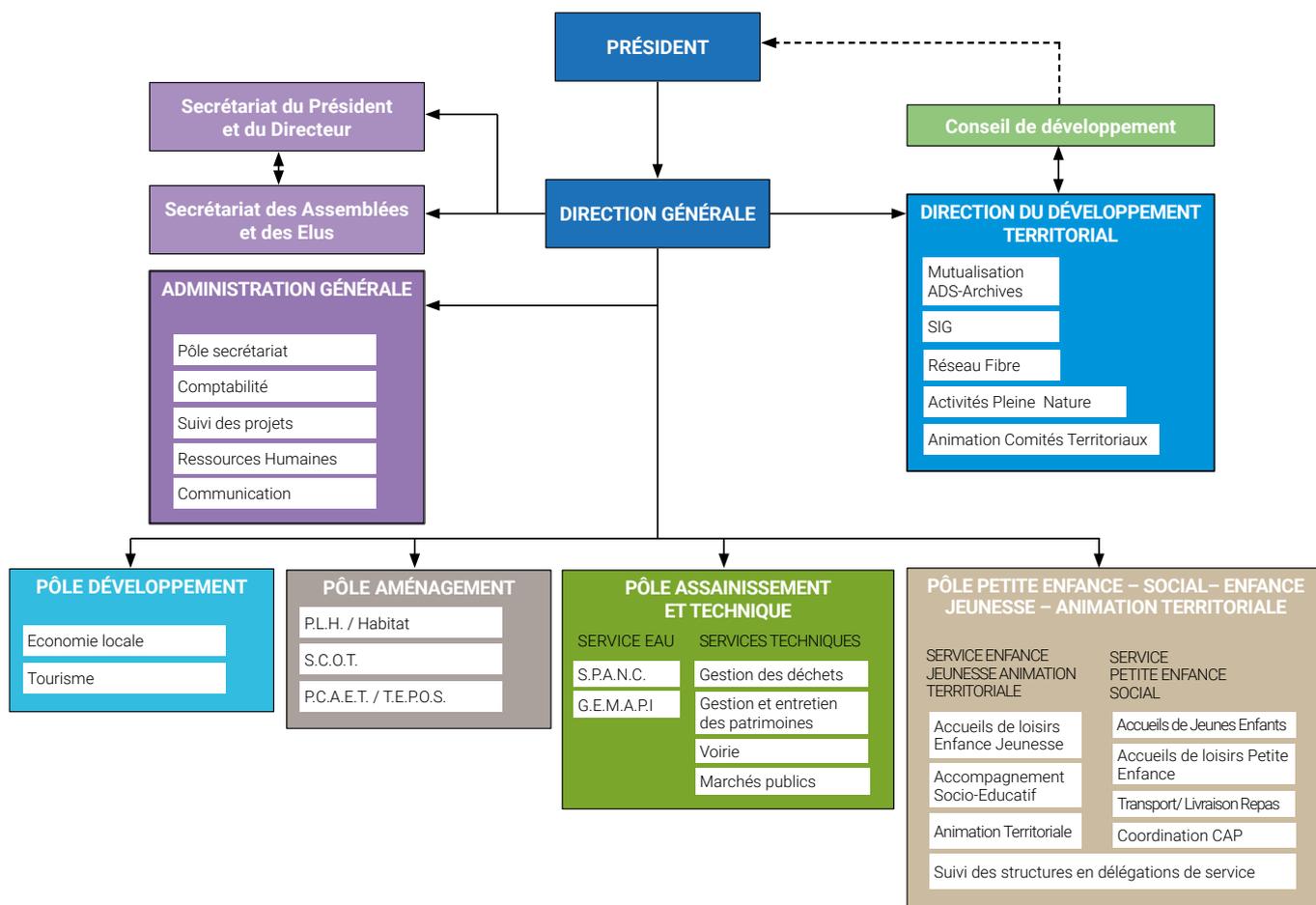
Claude BAS

**3^e Vice-Président Territorial,
membre de la Commission
Permanente**

Ex-Président de la CC du Pays de
Rémuzat - Maire de Verclause

Fonctionnement interne

Organigramme des services



Le service RH en 2018

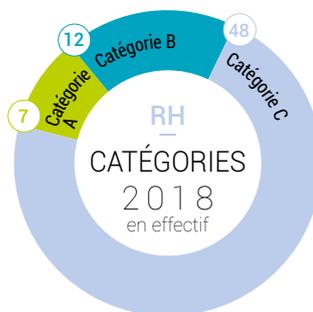
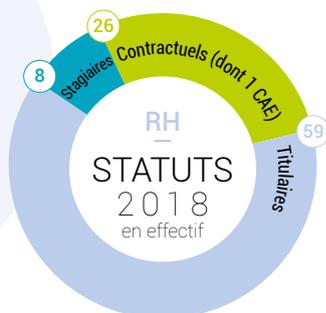
Au 31 décembre 2018, la CCBDP comptait 93 agents, soit 82,33 ETP.

Au service des compétences territoriales, ces agents sont répartis de la manière suivante :

- Services administratifs : 16 agents
- Service développement économique et touristique : 2 agents
- Service développement territorial / aménagement du territoire : 7 agents
- Service Eau / SPANC : 3 agents
- Services Techniques : 25 agents
- Service Jeunesse : 11 agents
- Service Petite Enfance / Social : 29 agents dont 15 à la crèche « les Petits Lutins » de Nyons, 3 à l'ALSH « les P'tits Bouts » à Nyons et 9 agents à la crèche « Côté Soleil » de Mirabel.

2 527 187,83 €
BUDGET DU PERSONNEL 2018

Présentation des agents



Formation

Les départs en formation (2018)

Direction Générale	5	Aménagement du territoire	0
RH	10	Développement territorial	5
Finances / Compta	15	SPANC	6
MP	11	ST	38
Secrétariat	9	Jeunesse	6
Communication	10	Petite Enfance / Social	7,5
Economie tourisme	4	TOTAL	126,5

Les actions 2018 du service RH

L'année 2018 a permis de spécifier la politique Ressources Humaines de la collectivité à travers notamment :

L'approfondissement des lignes managériales de la CCBDP

- Structuration de l'Équipe de Direction en collaboration avec le cabinet Travail Associé
- Finalisation de la démarche d'évaluation des risques professionnels à travers l'élaboration du Document Unique et de son plan d'action
- Réalisation du bilan social 2017
- Animation des CT et des CHSCT

L'accompagnement des services afin d'optimiser leur fonctionnement

- Élaboration d'un plan de formation pluriannuel
- Création d'un service commun mutualisé avec les communes membres (ressources administratives, ADS et archives)
- Généralisation des entretiens professionnels et formation des Responsables de service

Le renforcement de la communication ascendante et descendante entre les agents et la Direction

- Création d'une lettre interne trimestrielle (actu RH, dialogue social, la vie de la Comcom')
- Réunions collectives d'information, formations inter-agents

Finances

Principes généraux de l'exercice budgétaire 2018

L'exercice budgétaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale se décline en six budgets distincts à savoir le budget principal et cinq budgets annexes.

On distingue ainsi du budget principal les budgets annexes suivants, tous créés au 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion des quatre anciennes communautés (CCVE, CCPB, CCHB et CCPR) :

- Budget annexe des Ordures Ménagères
- Budget annexe SPANC
- Budget annexe Portage de repas à domicile
- Budget annexe Transport de personnes
- Budget annexe ZA

Budget principal

Dépenses de fonctionnement (7 645 970,84 €)

Conforme aux orientations budgétaires votées le 27 mars 2018, le budget principal a été marqué par l'exercice des compétences en année pleine notamment pour celle de la Petite Enfance et de l'Enfance-Jeunesse sur l'ensemble du territoire mais également l'exercice des activités liées aux obligations réglementaires comme la participation au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ainsi que la hausse des participations versées aux structures gérées en délégations (Accueils de loisirs, office de tourisme, gestion de l'aire des gens du voyage...)

Les charges à caractère général ont été réalisées à hauteur de 92,18 % des prévisions budgétaires.

Les dépenses de personnel ont été réalisées à hauteur de 97,12 % des crédits votés soit un total de 3 359 749,34 €. Lors de l'inscription budgétaire 2018, il avait été prévu en année pleine le transfert de la compétence Petite Enfance. En effet, les structures « Petits Lutins », « Côté Soleil » et « P'tits bouts » sont gérées directement par la Communauté de communes.

Les autres charges courantes réalisées à hauteur de 92,26 % comprennent à la fois les indemnités et remboursements de frais versés aux élus et les charges de transfert (l'exercice

de certaines compétences se traduisant par le versement de subventions ou de participations). C'est le cas pour :

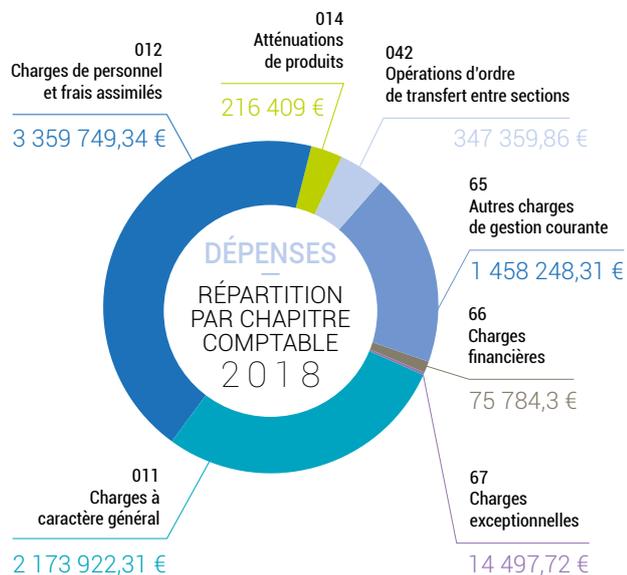
- le tourisme avec le versement de subventions destinées à la fois au fonctionnement de l'office et au financement d'actions touristiques,
- le financement des accueils de loisirs gérés par délégation, du relais d'assistantes maternelles et du lieu d'accueil parents-enfants,
- les participations versées au Syndicat Mixte des Baronnies en Drôme Provençale (Parc régional), au Syndicat Mixte Drôme Ardèche Numériques (la Fibre) et les différents syndicats de rivière inclus dans la compétence GEMAPI.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » est alimenté par la contribution du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources). Il s'agit d'une atténuation du produit fiscal suite à la réforme de la taxe professionnelle. La somme de 216 409 € a été prélevée et vient en atténuation des recettes fiscales supplémentaires perçues au titre du nouveau panier fiscal issu de la même réforme.

Les charges financières sont réalisées à hauteur de 97,79 % des crédits votés. Elles correspondent essentiellement aux intérêts d'emprunts mandatés au cours de l'année.

Les opérations d'ordre, notamment la dotation aux amortissements, constituent un simple jeu d'écriture comptable et servent à alimenter les

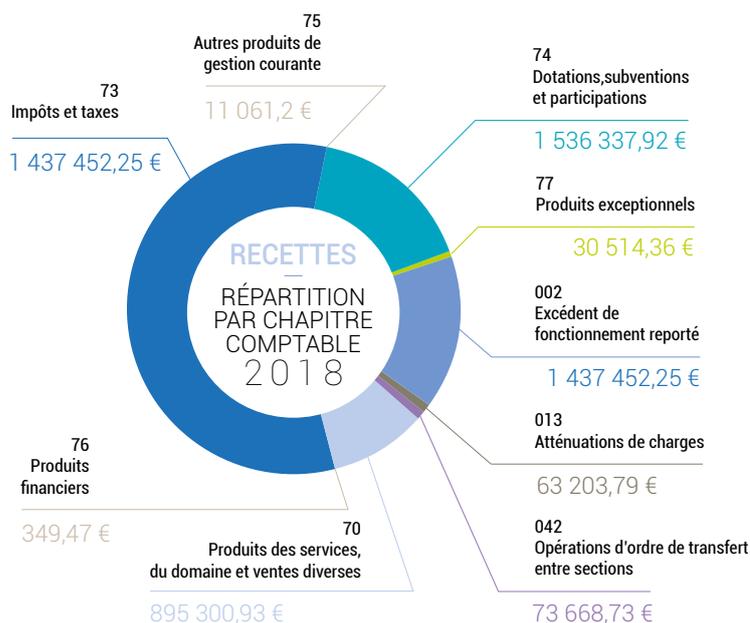
recettes d'investissement en vue de garantir une gestion prospective et raisonnable de la collectivité.



2018 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
7 645 970,84 €

Recettes de fonctionnement (9 471 095,25 €)

2018 RECETTES DE FONCTIONNEMENT
9 471 095,25 €



Chapitre 013 « Atténuation des charges de personnels » : il s'agit essentiellement du remboursement par notre assurance des arrêts maladies. Ces remboursements sont proportionnels aux arrêts de travail et sont à mettre en parallèle avec les charges de personnel. L'encaissement de 2018 s'élève à hauteur de 63 203,79 €.

Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : recettes d'ordre réalisées à 100 %. On y retrouve la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées et la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat. Cette recette finance la dotation aux amortissements de ces biens (cf. chapitre opérations d'ordre en section de fonctionnement).

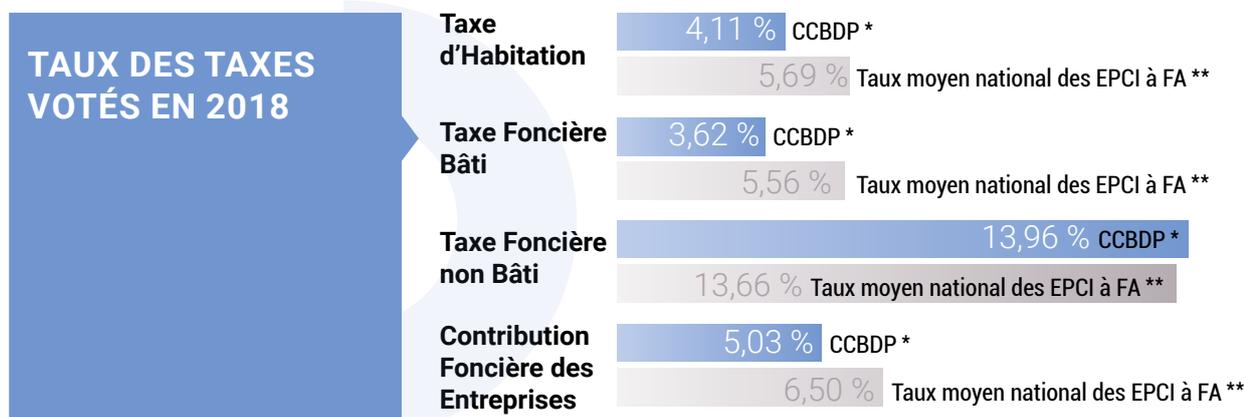
Les produits issus de l'activité et du domaine sont les différentes recettes encaissées par la collectivité dans le cadre des services publics qu'elle facture (à titre d'exemple : part famille pour les accueils de loisirs gérés en direct, la refacturation des charges de personnels envers les différents budgets annexes, la revente de matériaux issu du service des déchets collectés sur le territoire de l'ex-CCVE, etc.). Ce chapitre a été réalisé à hauteur de 87,38 %.

Les taxes : les taux votés en 2018 de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière Bâti (TFB), de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sont en augmentation. Bien que basé sur

l'étude de fusion, cette augmentation se justifie par la première année de plein exercice des compétences.

Dans ce chapitre, on y retrouve également la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui reste stable à 9,09 % et la Taxe de Séjour avec une réalisation de 85 % seulement. La CCBDP bénéficie à nouveau de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à hauteur de 210 040 €, légère hausse par rapport à 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un nouveau produit alimente le chapitre 73 : la taxe GEMAPI avec un produit encaissé de 106 588 €. Ce produit finance les participations versées aux différents syndicats de rivière de la Communauté de communes.



* Source : ETAT 1259 et ETAT 1259TEOM ** Source : DGFIP 2019/01/4916 éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale 2018.

Les dotations : la dotation de l'intercommunalité et la dotation de compensation des groupements de communes versées par l'État est quasi conforme à l'inscription budgétaire. La Communauté de communes a encaissé 137 692 €, en légère augmentation par rapport à 2017.

Les subventions et participations reçues : réalisé à hauteur de 98,32%. Comme chaque année, ces recettes participent au financement des différentes compétences de la Communauté de communes, notamment l'Action Sociale qui bénéficie de la plus grosse part avec des financements de la CAF et de la MSA (pour les accueils de loisirs, le relais d'assistante maternelles et le lieu d'accueil enfants parents) ou du Département pour le service de prévention spécialisée et la politique

d'animation de proximité. Une part est aussi dédiée à la valorisation des déchets collectés sur le territoire de l'ex-CCVE.

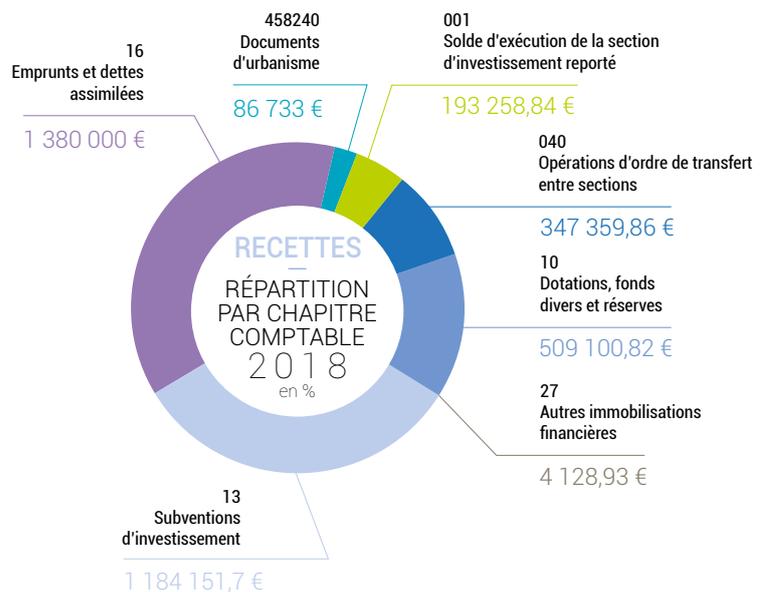
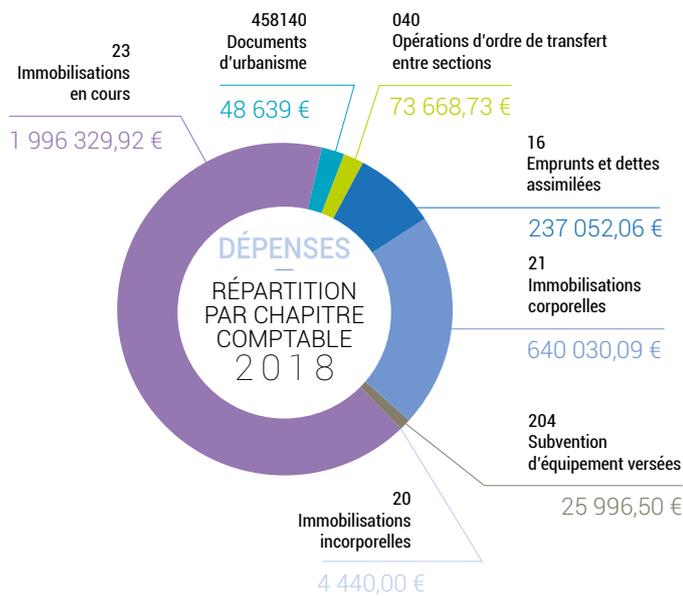
Autres produits de gestion courante : réalisé à 111 % des crédits votés. Il s'agit principalement de l'encaissement de la location du Gymnase Intercommunal situé à Buis-les-Baronnies par le collège Henri BARBUSSE.

Produits exceptionnels : recettes encaissées pour 30 51,36 €. Cette recette comprend à la fois un remboursement de TVA sur des factures déchets et un remboursement de la Taxe d'Aménagement suite au permis de construire relatif à l'extension des locaux de l'ALSH des Guards à Nyons. La CCBDP a également vendu un terrain (SICA) à la commune de Rémuzat conformément à l'accord pris avant la fusion.

Investissement

La section d'investissement a été marquée par :

- la finalisation des travaux du siège à Nyons,
- l'acquisition du bâtiment Mr Bricolage en vue d'étendre l'activité de la Ressourcerie,
- le début de la réhabilitation du gymnase intercommunal de Buis-les-Baronnies
- les travaux sur les voiries d'intérêt communautaire,
- l'encaissement de deux emprunts en vue de financer la participation de la Communauté de communes aux travaux de la fibre optique.



Les budgets annexes

Budget annexe Ordures ménagères

Fonctionnement		Investissement	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
1 096 498,52	1 276 565,28	58 239,57	337 314,36

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale au travers de son budget annexe Ordures Ménagère a contracté un emprunt de 110 000 € fin 2018 auprès de La Banque Postale en vue de financer l'acquisition du nouveau camion Benne à Ordures Ménagères qui sera réceptionné en mars 2019.



Budget annexe SPANC

Fonctionnement		Investissement	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
240 466,02	243 710,00	12 646,66	13 712,25

Le budget a été marqué par l'acquisition d'un véhicule neuf pour la réalisation des contrôles ANC sur les territoires de l'ex-CCPB et l'ex-CCHB (cf section d'investissement). A noter aussi, sur la section de fonctionnement, le solde des subventions versées aux usagers, qui en ont fait la demande, du dernier programme de réhabilitation des ANC tant en dépense qu'en recette.

Budget annexe Portage de repas

Fonctionnement		Investissement	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
30 108,38	30 108,38	0,00	0,00

Le service du portage de repas est généralement déficitaire. En 2018, il a été équilibré par une subvention d'équilibre versée par le budget principal pour un montant de 24 683,98 €.

Budget annexe transport de personnes

Fonctionnement		Investissement	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
28 312,48	39 832,68	866,67	34 157,79

Le service de transport de personnes est financé à la fois par la contribution de l'utilisateur et la participation de la Région. Sa réalisation est quasi conforme à ses prévisions.

Budget annexe Zones d'activités

Fonctionnement		Investissement	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0,00	0,00	189 158,49	47 926,72

Une seule écriture a été réalisée en 2018. Il s'agit de l'affectation du résultat de 2017 en vue de diminuer le déficit de la section d'investissement du budget.

Modernisation des moyens de paiement

Par délibération n°2017-90, la Communauté de communes a mis en place pour l'ensemble de ses budgets le paiement par internet et le prélèvement automatique.

Le paiement par internet

- **Redevance Ordures Ménagères** : 654 paiements par carte bancaire (TIPI) et/ou virements pour un total de 6 424 factures.
- **Redevance SPANC** : 464 paiements par carte bancaire (TIPI) et/ou virements pour un total de 3 676 factures.
- **Taxe de séjour** : la CCBDP a mis en place en septembre 2018 un nouveau moyen de paiement « la carte bancaire » via la plateforme de déclaration de la taxe de séjour. Il a été recensé au 31/12/2018 : 271 transactions.

Le prélèvement automatique, effectif depuis 2018, uniquement pour la Redevance Ordures Ménagères :

- 331 autorisations pour le territoire de l'ex-CCPB,
- 143 autorisations pour l'ex-CCHB
- 95 autorisations pour l'ex-CCPR

La dématérialisation

Une pratique qui s'impose dans la gestion des collectivités territoriales

Afin de répondre à la réglementation, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale s'est dotée en fin d'année 2018 d'outils de dématérialisation à savoir :

- **un connecteur Berger Levrault** : automatisation du procédé de téléchargement des factures déposées sur Chorus Pro (coût de la prestation : 2 820,00 € TTC),
- **une plateforme de dématérialisation des échanges de données comptables et signature électronique** : automatisation du procédé de dépôts des flux PES Aller avec signature intégrée et du procédé de réception des flux PES Retour. (coût de la prestation : 2 478,00 €),
- **un module bon de commande** : outils de rédaction dématérialisée des bons de commande (coût de l'investissement : 2 229,60 € et coût de la prestation : 2 137,00 €),
- **un parapheur électronique** : mise en place du processus dématérialisé de validation du service fait (transmission dématérialisation des factures auprès des services opérationnels),
- **un module budget déconcentré** : outil de préparation budgétaire et de suivi budgétaire (coût de l'investissement : 2 210,40 € et coût de la prestation : 925,00 €).

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Loi n°2014-1 du 2 janvier 2017 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises
Ordonnance n°2014-698 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique

Cette dématérialisation a favorisé la réorganisation du service comptabilité tout en impliquant l'ensemble de l'équipe de direction en vue d'améliorer la qualité de l'information comptable et tout en apportant modernité, réactivité et gain pour l'environnement (moins de papier) à la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Communication

2018 une année d'événements

30 janvier **Cérémonie Vœux de la CCBDP :**
la Stratégie de développement touristique pour les Baronnies



9 février **Vœux du Personnel de la CCBDP**

7 avril **Festival Gargoulette à Mirabel-aux Baronnies**



25 mai **Rencontres professionnelles : la culture comme levier d'attractivité**

Productions de communication institutionnelle

- **Nouveauté 2018 :** LA LETTRE interne de la Communauté de communes
- **Rapport d'activité 2017** nouveau format

▶ Du 8 au 21 octobre
**Partagé'ON :
Quinzaine de la citoyenneté**

La CCBDP a organisé Partagé'ON lors de la Quinzaine de la citoyenneté, en partenariat avec les institutions, les associations et des collectifs informels. Un événement de rencontres et d'échanges : ateliers, animations, spectacles, concerts et autres temps forts dans un esprit de partage et de convivialité à Nyons, Buis-les-Baronnies, Curnier, les Pilles, Montbrun-les-Bains.



▶ 9 novembre
**Présentation de la CCBDP
au Lycée de Nyons**

La CCBDP et le Lycée Roumanille se sont associés le temps d'un cours de géographie pour proposer une présentation de l'intercommunalité. Les élèves ont fait preuve de beaucoup d'intérêt pour le sujet, questionnant avec pertinence sur des questions techniques comme le fonctionnement budgétaire et le rôle des élus, la sensibilisation au développement durable et les actions en faveur d'une gestion des déchets respectueuse de l'environnement...



▶ 19 octobre
**Inauguration chantier déploiement
du réseau public de fibre à NYONS**

24 novembre ◀
Rencontre Petite Enfance

Cette matinée consacrée à la Petite Enfance s'est organisée autour d'une conférence-spectacle « L'Abécédaire des 2-3 ans, sur le chemin du bien-être du tout-petit » jouée par l'association IMAGINE, en présence d'Arnaud DEROO, thérapeute et éducateur de jeunes enfants et fondateur de la troupe. La projection fût suivie de discussions avec ce dernier qui a apporté un regard bien-traitant sur la relation parents-enfants.

Cette rencontre a été coordonnée par le Service Enfance-aJeunesse – Animation Territoriale de la CCBDP en partenariat avec la Caisse d'Allocation familiale de la Drôme.

Comités territoriaux

Les Comités territoriaux

Le territoire était organisé en quatre EPCI avant la fusion au 1^{er} janvier 2017. Chacune des Communautés de communes avait sa propre organisation et ses propres assemblées d'élus.

Afin de pouvoir conserver la proximité et un lien fort avec les communes, il a été proposé dans le cadre du pacte de fusion de créer des assemblées représentatives des quatre territoires. Ces quatre Comités territoriaux sont composés d'élus communaux.

Ils sont présidés par les anciens présidents des EPCI afin de garantir le lien fort entre la CCBDP et l'ensemble des 67 communes.

- Thierry DAYRE, Président de la CCBDP est représentant territorial du Val d'Eygues,
- Michel GREGOIRE, 1^{er} vice-président est représentant territorial du Pays de Buis,
- Jean MOULLET 2^e Vice-Président est représentant territorial des Hautes Baronnies,
- Claude BAS, 3^e Vice-président est représentant territorial du Pays de Rémuzat.

Les Comités territoriaux ont pour objectif de servir de courroie de transmission. La CCBDP informe les élus locaux sur les actions qu'elle mène à l'échelle de leur territoire et en retour, les membres font remonter leurs réflexions sur les projets. Le lien est donc direct et fort.

11
COMITÉS
TERRITORIAUX
animés
en 2018

Le concept des Comités territoriaux est assez unique dans les procédures de fusion des Communautés de communes. Ce choix d'organisation, certes atypique, présente un bilan très positif à l'issue de cette deuxième année de fusion.

Plus encore, au-delà d'un choix organisationnel pour faciliter la fusion des EPCI, ces assemblées se révèlent être une véritable plus-value pour la mise en œuvre des missions de l'intercommunalité.



AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Commission A :

SCOT – ADS – PLUI – Plan Climat Air Énergie Territorial

Commission B :

Politique du Logement et du Cadre de vie – PLH
Habitat – Architecte Conseiller – Archives

Commission C :

Activités de Pleine Nature – Espaces Naturels
Sensibles / Natura 2000

Commission F :

Déploiement de la fibre optique – Mutualisation



Christelle RUYSSCHAERT

**Vice-Présidente déléguée à
SCOT – ADS – PLUI –
Plan Climat Air Énergie**

Commission A
Ex-Vice-Présidente du Pays de Buis
Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet



Didier GILLET

**Vice-Président délégué à
Activités de Pleine Nature
Environnement – Transport –
Mobilité**

Commission C
Ex-1^{er} Vice-Président des Hautes
Baronnies
Maire de Montbrun-les-Bains



Jean-Michel LAGET

**Vice-Président délégué à
Politique du logement et du
cadre de vie – PLH – Architecte
Conseiller – Archives**

Commission B
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Chaudebonne



Didier GIREN

**Vice-Président délégué
à Réseau Fibre –
Télécommunication – Volet
numérique de l'administration
générale – Mutualisation – SIG**

Commission F – Maire de Roussieux

Commission A

Service mutualisé d’instruction des Autorisations du Droit des Sols

La CCBDP a repris et élargi le service mutualisé d’instruction des Autorisations du Droit des Sols de la CCVE. Source d’économie d’échelle, ce service mutualisé est à la disposition des communes ayant un document d’urbanisme (L. 422-8 du CGCT) et ne souhaitant pas créer leur propre service d’instruction.

15 communes ont souhaité s’engager depuis 2017 : Saint-Sauveur-Governet, Barret-de-Lioure, Reilhanette, Montbrun-les-Bains, Séderon, Buis-les-Baronnies, Mérindol-les-Oliviers, Pierrelongue, Cornillon-sur-l’Oule, Villeperdrix, Sainte-Jalle, Vinsobres, Sahune, Venterol, Condorcet. Le Maire reste l’autorité compétente dans le domaine de l’urbanisme pour délivrer des actes (L422-1 du CGCT).

Le service intercommunal est constitué de 2 agents.

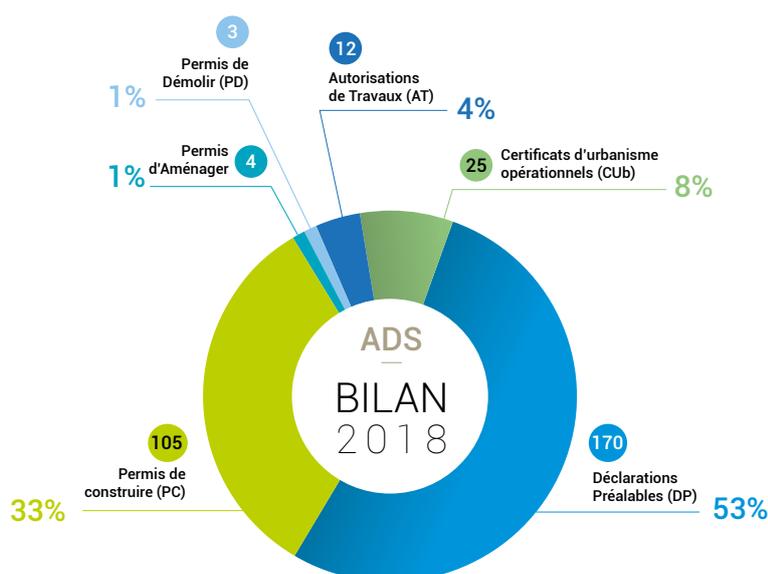
En 2018, **319 dossiers** ont été transmis à la CCBDP pour instruction

Répartition territoriale du nombre de dossiers instruits :

- 39 % sur le territoire du Val d’Eygues,
- 2,5 % sur le Pays de Rémuzat,
- 14 % sur les Hautes Baronnies,
- 44,5 % sur le Pays de Buis-les-Baronnies.

Le pacte de fusion des intercommunalités spécifie que le coût du service doit être supporté à 80 % par les communes utilisatrices.

La CCBDP porte 20 % au titre du conseil aux mairies dans ce domaine.



PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La loi ALUR du 34 mars 2014 (art. 136) impose que la CCBDP soit compétente pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en lieu et place des documents communaux. Toutefois, la loi autorise les EPCI à ne pas mettre en œuvre ce transfert de compétence si les communes expriment par délibération une minorité de blocage (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population).

À la date de délibération du 16 février 2017, 24 des 67 communes représentant plus de 69 % de la population, ont fait part de leur opposition quant à ce transfert à la Communauté de communes.

La CCBDP n'est donc pas compétente en matière de planification urbaine.

SCoT / TEPOS

La création du Syndicat Mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies a été officiellement validée en Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 26 novembre 2018.

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), créé par la loi SRU du 13/12/2000 est :

- un document de planification et d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs groupements de communes, l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d'un territoire à long terme (15 à 20 ans)
- **un projet de territoire** élaboré par des élus qui s'appuie sur une vision prospective du territoire.

Le SCoT se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques au-delà du seul champ de l'urbanisme : il définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Il abordera notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

L'enjeu principal pour la CCBDP consiste donc à veiller à la préservation des intérêts du territoire au sein du projet de SCoT.

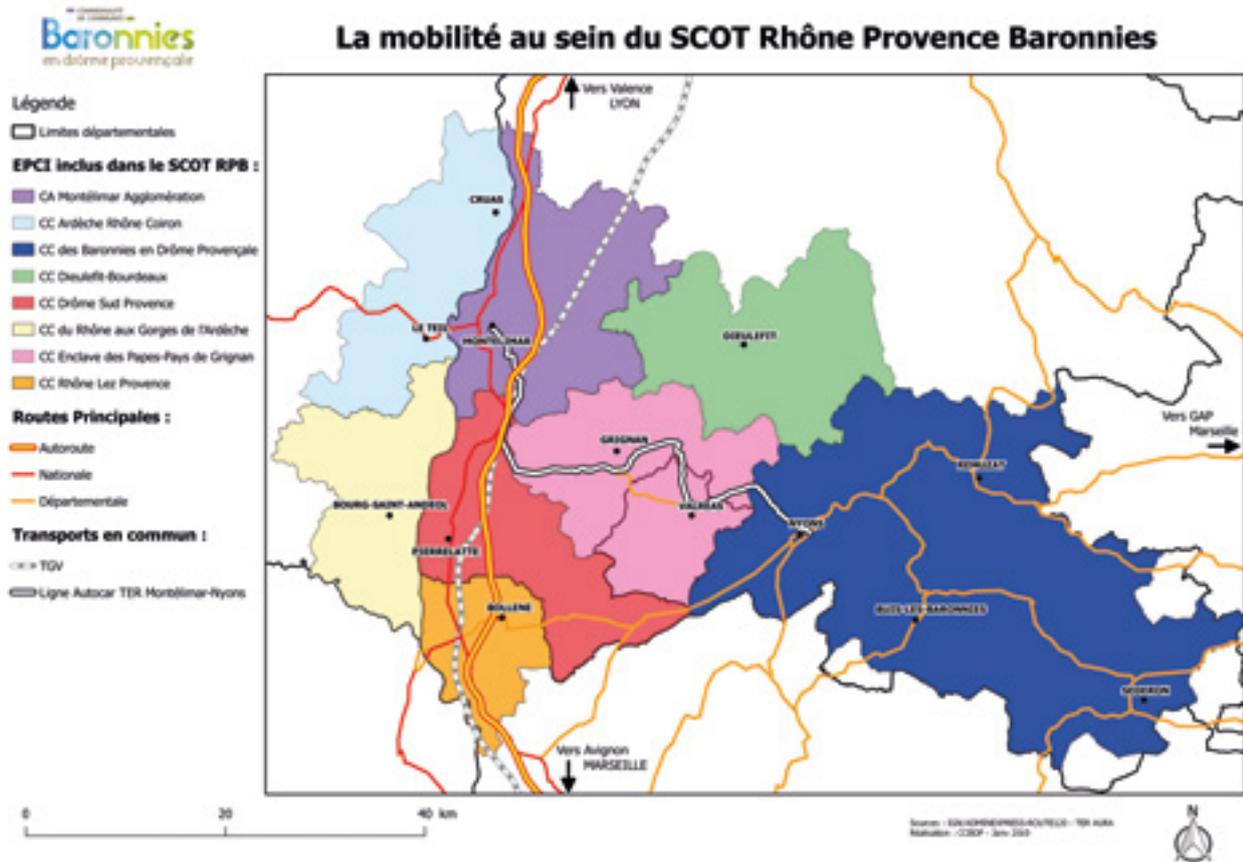
Le Conseil communautaire a pour cela désigné ses représentants aux instances du SCoT : par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil de communauté de la CCBDP a approuvé le projet de périmètre du futur syndicat mixte du Scot, ainsi que ses statuts.

Comité Syndical :

- **Territoire des Hautes Baronnies** : Jean MOULLET,
- **Territoire du Pays de Buis** : Christelle RUYSSCHAERT et Sébastien BERNARD,
- **Territoire du Pays de Rémuzat** : Michel GUILLION,
- **Territoire du Val d'Eygues** : Pierre COMBES, Thierry DAYRE et Jean-Michel LAGET.

Bureau Syndical :

- Christelle RUYSSCHAERT et Pierre COMBES.



Le territoire couvert par le SCOT a répondu à l'appel à projet TEPOS (Territoire à Énergie POSitive). L'objectif est d'engager le territoire vers une transition énergétique à l'horizon 2050 visant à couvrir l'ensemble des besoins énergétiques locaux en énergies renouvelables. Ceci sera intégré au volet environnemental du SCOT. Le territoire du futur Scot a également été reconnu Territoire à Énergie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV), ce qui lui ouvre des opportunités de financements d'investissements publics en faveur des économies d'énergie et de valorisation des énergies renouvelables. De plus, cette reconnaissance a ouvert en 2018 la possibilité aux collectivités du Scot de bénéficier de financements via les Certificats d'Économie

d'Énergie TEPCV pour leurs travaux liés aux économies d'énergie. La CCBDP a donc incité les communes à lui faire part de leurs projets et, en partenariat avec le SDED qu'elle a missionné pour animer ce dispositif, elle veille à ce que l'enveloppe de CEE-TEPCV qui lui a été réservée dans le cadre du Scot puisse être utilisée pour apporter un soutien financier aux communes dont les projets ont été reconnus éligibles (délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017). Les communes de Curnier, Nyons et Rémuzat ont présenté des projets de travaux éligibles et bénéficieront de ce fait de l'aide financière engendrée par la vente des Certificats d'Économie d'Énergie TEPCV générés par leurs travaux.

Plan Climat Air Énergie Territorial

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 désigne les intercommunalités de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique sur le territoire. À ce titre, elles doivent élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Avec le PCAET, la Communauté de communes doit ainsi coordonner et animer la dynamique territoriale pour la transition énergétique pour amener les parties prenantes (administrations, entreprises, associations, citoyens) à s'engager et à porter, en propre, des actions visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Il doit être révisé tous les 6 ans.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Sur le volet concernant les énergies renouvelables, la CCBDP a fait le choix de mener une étude en partenariat avec le PNR des Baronnies Provençales et la Communauté de communes Sisteronais Buëch. Ce travail d'état des lieux des consommations d'énergie sur notre territoire, de repérage de leviers de maîtrise des consommations énergétiques, ainsi que d'identification de potentiel de valorisation des énergies renouvelables a débuté en 2018. Il a été confié aux bureaux d'Études AERE et Cythélia. Le rendu final de l'étude, présentant les scénarios de valorisation des Énergies renouvelables, aura lieu en juin 2019 et viendra abonder le PCAET de la communauté de communes.

Aide à la rénovation de bâtiments publics via le dispositif de vente de Certificats d'Économie d'Énergie dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte

Dans le cadre du déploiement d'un dispositif nommé « Plateforme de Rénovation énergétique » à l'échelle du périmètre du SCOT, la CCBDP dispose d'une enveloppe de 122 850 €. Cette enveloppe financée par la vente de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) est destinée à soutenir les travaux sources d'économie d'énergie sur les bâtiments publics. Suite au partenariat avec le syndicat Territoire d'Énergies – SDED 26, la CCBDP a sollicité ses communes afin qu'elles fassent part de leurs projets de travaux. Les projets retenus de par leur éligibilité sont : la rénovation du bâtiment de la gendarmerie de Rémuzat, la réhabilitation d'un bâtiment communal à Curnier, ainsi que des travaux à l'Hôtel de Ville et au groupe scolaire de Meyne à Nyons.

Partenaire : Territoire d'énergie – SDED www.sded.org



Commission B

Classement des archives contemporaines

La CCBDP a repris le service mutualisé d'archivage issu de la CCVE afin de permettre aux communes de répondre à leurs obligations réglementaires dans ce domaine.

Environ 75 mètres linéaires d'archives ont été classés en 2018 dans pour 40 communes et la CCBDP.

Suite à un audit fait par le directeur des Archives Départementales, la CCBDP est dans l'obligation d'assurer la bonne conservation du patrimoine des 4 anciennes intercommunalités et de ses propres archives. Dans ce cadre, un projet d'aménagement d'un local existant ainsi qu'une demande de cofinancement ont été réalisés. Les travaux seront réalisés en 2019.

Politique du Logement et du Cadre de vie

La compétence optionnelle « Politique du Logement et du Cadre de vie » a été officiellement prise par délibération le 29 août 2017 afin de poursuivre les actions précédemment entreprises par les quatre Communautés de communes avant la fusion.

De ce fait, ont été définis comme étant d'intérêt communautaire : l'amélioration de l'habitat, la consultance architecturale, l'étude de gisements fonciers à vocation d'habitat et ainsi que des « études et diagnostics généraux ou thématiques en lien avec la politique du logement et du cadre de vie ».

Un diagnostic territorial étant le préalable indispensable à la définition de la politique communautaire du logement et du cadre de vie, des conventions ont été signées avec le CAUE et l'Adil de la Drôme afin qu'ils accompagnent la CCBDP dans sa réflexion.

PIG / Habitat

La CCBDP mène un Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat et en a confié l'animation à SoliHa.



Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les propriétaires bailleurs ou occupants dans leurs projets d'amélioration de l'habitat (travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, travaux visant à faire des économies d'énergies), afin de bénéficier d'aides financières (Anah, Département 26, Caf, caisses de retraites, etc.).

Le bilan 2018 en quelques chiffres :

→ Coût de l'animation du programme : 42 703 € TTC

56 logements visités.

35 logements subventionnés (22 sur le territoire du Val d'Eygues, 4 sur le Pays de Rémuzat, 8 sur les Hautes Baronnies, 1 sur le Pays de Buis-les-Baronnies).

→ Un montant de travaux de 782 825 € pour 403 552 € d'aides versées aux propriétaires

En 2018, 91 % de ces logements sont des logements de « propriétaires occupants » (dont 34 % de travaux d'économie d'énergie et 44% de travaux d'adaptation du logement pour personnes âgées et/ou handicapées, 19% de travaux mixtes et 3% de travaux de sortie d'insalubrité).

2 communes ont bénéficié de l'accompagnement de SoliHa pour des travaux de rénovation de logements communaux en 2018 (sur le territoire du Pays de Buis).



Ce programme permet également de participer à la lutte contre l'Habitat Indigne et Indécent. Une majorité des cas ont pu être repéré grâce à l'animation du PIG. Le fonds d'avance de 5 000 € débloqué par la CCVE en 2015 a été repris par la CCBDP afin d'aider les propriétaires à sortir de cette précarité.

En 2018 : 4 logements repérés, 11 logements suivis et 1 logement réhabilité.

Enfin, ce programme intègre également une action d'assistance auprès des communes pour leur projets de réhabilitations des logements communaux. En 2018, 2 communes ont bénéficié de l'accompagnement de SoliHa pour des travaux de rénovation de logements communaux (sur le territoire du Pays de Buis).

Le marché d'animation de ce programme a été confié à SoliHa pour la période 2018-2020.

Partenaires : ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) <http://www.anah.fr/>,

SOLIHA <https://drome.auvergnerhonealpes.soliha.fr/>,

Site internet CCBDP : <http://www.cc-bdp.fr/a-la-une/habitat-renovation/aides-renovation>



Architecte conseiller / Habitat

La mission, financée par la Communauté de communes, consiste à apporter gratuitement un primo-conseil en architecture extérieure à destination des administrés, élus communaux et des entreprises du territoire.

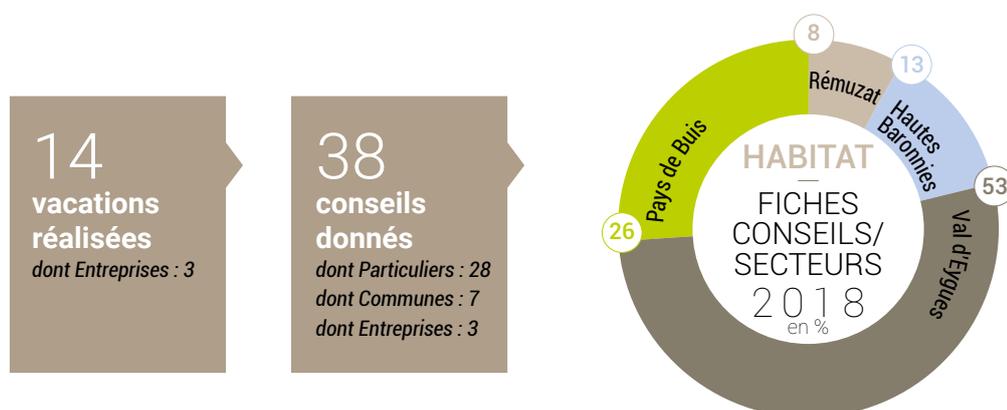
Cette démarche ne remplace pas le rôle des architectes indépendants qui sont en mesure de fournir une expertise plus approfondie. Ce type de prestation est cadré à l'échelle du Département par le CAUE selon un cahier des charges précis. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme).

Les conseils donnés visent particulièrement :

- l'implantation du projet (ancrage, intégration paysagère etc.),
- les aménagements extérieurs,
- les proportions et l'implantation des ouvertures, la nature des enduits et de la toiture,
- le traitement architectural traditionnel ou contemporain,
- aider les entrepreneurs dans l'intégration des locaux professionnels sur la zone d'activité du grand tilleul (Nyons) : cohérence avec la charte d'aménagement de la ZAE.

La CCBDP centralise les demandes de rendez-vous et coordonne la planification des permanences. Les rendez-vous ont lieu soit sur site soit en des lieux définis par la CCBDP sur les 4 territoires.

Les demandes de rendez-vous sont priorisées et l'architecte peut être amené à se déplacer de façon sectorielle en fonction du nombre de rendez-vous ou de l'urgence.



Une moyenne de 2 à 3 rendez-vous par vacation.

Partenaire : CAUE de la Drôme (<http://caue.dromenet.org/>)

Site internet CCBDP : <http://www.cc-bdp.fr/a-la-une/habitat-renovation/architecte-cons>

Commission C

Activités de Pleine Nature

La CCBDP est compétente pour entretenir, baliser et promouvoir un réseau de sentiers de randonnée conséquent d'environ 1 800 km.

RÉSEAU PÉDESTRE

638,4 km
entretenus
en 2018

Bilan d'entretien et de balisage	Km entretenus
TERRITOIRE DES HAUTES BARONNIES	
Association Pays de Séderon (avec l'association rando fil)	122,1 km
Association Pays de Montbrun	17,8 km
Association Randouvèze	46,1 km
Association Les Amis de Barret de Lioure	3 km
TERRITOIRE DU PAYS DE BUIS-LES-BARONNIES	
Association Randouvèze	329,3 km
Les Sabots d'Ollon	26,3 km
TERRITOIRE DU VAL D'EYGUES	
CCBDP	34,6 km
Comité d'Animation Touristique de Vinsobres	29 km
Lei Caminaire	17,2 km
TERRITOIRE DU PAYS DE RÉMUZAT	
Les Collines argentées	13 km

RÉSEAU VTT

654 km
entretenus
en 2018

Bilan d'entretien et de balisage	Km entretenus
TERRITOIRE DES HAUTES BARONNIES	
Union Cycliste des Baronnies (UCB)	119 km
TERRITOIRE DU PAYS DE BUIS-LES-BARONNIES	
Union Cycliste des Baronnies (UCB)	115 km
TERRITOIRE DU VAL D'EYGUES	
Association VTT Loisir	294 km
CCBDP	19 km
TERRITOIRE DU PAYS DE RÉMUZAT	
CCBDP	107 km

La **Maison Familiale Rurale de Richerenches (MFR)** a également participé à l'entretien de la voie douce « Au fil de l'Eygues » dans le cadre de journées de formations.

Les bénévoles de l'association « Les amis de Montréal » ont rejoint les structures partenaires en fin d'année et interviendront sur le territoire du Pays de Rémuzat dès 2019.

En 2018, 11 associations ont choisi de conventionner avec la CCBDP soit 4 de plus qu'en 2017. 1 293 km d'itinéraire ont été entretenus et balisés.

La CCBDP a décidé de majorer de 1 €/km, l'aide départementale pour l'entretien des sentiers. Les associations partenaires bénéficient ainsi depuis 2018 de 7 €/km. Cette enveloppe complémentaire a pour objectif principal de couvrir les frais d'assurance des bénévoles pour cette mission.

Après application de règles d'abattements, la CCBDP a versé un soutien de 6 183 € aux partenaires.

Une formation balisage a été organisée par la CCBDP le 27 mars 2018 à Montréal-les-Sources. Les bénévoles ont ainsi pu bénéficier de l'expérience du Comité départemental de randonnées pédestre pour mettre en œuvre la charte de balisage de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP).

Travaux : Aménagement de sentiers

Sur la commune d'Eyroles (territoire du Val d'Eygues), la CCBDP a fait intervenir l'ONF en juillet 2018 pour la création d'une déviation afin d'éviter la ferme de Sigala.

Sur la commune de Vinsobres (territoire du Val d'Eygues), suite à l'érosion des berges (Avril 2018), le cheminement « Au fil de l'Eygues » a dû être détourné afin de préserver la continuité de l'itinéraire. La CCBDP a fait appel à une entreprise pour ouvrir un itinéraire de substitution.

Rencontre Sport de nature, Urbanisme et Foncier

Afin de sensibiliser les élus à la pérennisation des lieux et sites de pratiques des sports de

nature, une soirée thématique a été organisée le 8 octobre 2018 à la CCBDP, co-animée par le Département, le CAUE, le CDRP26, le PNR-BP et la CCBDP.



Création d'un nouveau topo guides sur les Hautes Baronnies

24 randonnées de différents niveaux réparties sur l'ensemble de ce territoire.

Édité à 2 000 exemplaires, disponible dans les bureaux locaux de l'Office de tourisme intercommunal.

Voie douce *Au fil de l'Eygues*

La voie douce « Au fil de l'Eygues » reliant Saint-Maurice-sur-Eygues à Sahune a été entretenue tout au long de l'année avec le soutien des jeunes de la MFR de Richerenches.

Devant le succès rencontré, en coopération avec le PNR des Baronnies provençales, des demandes de co-financements ont été faites pour installer des éco-compteurs afin d'évaluer la fréquentation.

De plus, la CCBDP a lancé en 2018 un appel d'offre pour étudier la faisabilité de créer d'autres voies douces sur les territoires des Baronnies en Drôme Provençales. Les conclusions sont attendues courant du premier semestre 2019.



Espace Naturels Sensibles / Natura 2000

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites appartenant aux départements ou aux communes. Ces espaces ont pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels tout en permettant une ouverture au public au travers des aménagements pouvant être liés aux loisirs de pleine nature.

Les ENS sur le territoire

ENS COMMUNAUX

Montagne des Perdigons (Châteauneuf-de-Bordette),
Montagne du Montrond (Verclause),
ENS de Villeperdrix,
Moulin des Pendants (La-Motte-Chalancon – Cornillon-sur-l'Oule).

ENS DÉPARTEMENTAL

Le Serre de l'Âne (La Charce)

Notre territoire dispose également de zones classées au titre des directives européennes Natura 2000 (directives Habitat et Oiseaux). Le site « Baronnies-Gorges de l'Eygues » est à ce jour doté d'un Document d'Objectif animé par le PNR des Baronnies Provençales.

La CCBDP est membre des comités de pilotage sur les Espaces Naturels Sensibles de Villeperdrix et Verclause et du site Natura 2000 « Baronnies-Gorges de l'Eygues ».

Commission F

Déploiement de la fibre optique

Le syndicat bi-départemental Ardèche-Drôme Numérique (ADN) porte le projet de déploiement de la fibre optique dans les territoires pour le compte des EPCI.

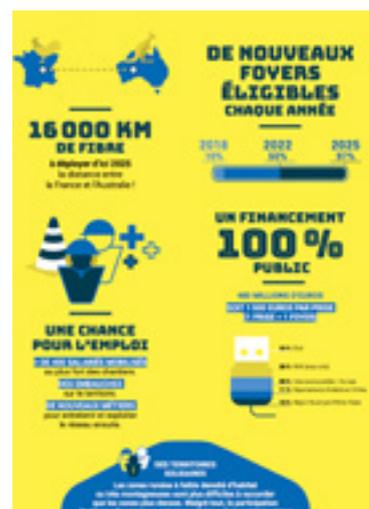
En 2017, la CCBDP a signé une convention avec le syndicat pour le lancement des démarches entre 2017 et 2023 aboutissant à la création de 16 330 prises dans 67 communes.

Le syndicat ADN prévoit une répartition potentielle de 9 985 prises sur le territoire du Val d'Eygues, 1 029 prises sur le Pays de Rémuzat, 1 770 prises sur les Hautes-Baronnies, 3 516 prises sur le Pays de Buis-les-Baronnies.

Le montant total du projet s'élève à 4 890 000 €. Afin de financer ce projet ambitieux pour notre collectivité rurale, la CCBDP a levé un emprunt correspondant aux engagements sur la période du mandat : 2017-2020 soit 3 180 000 €.

Les entreprises ont travaillé sur le volet « étude » des futures implantations du réseaux FTTH sur la partie Est de Nyons, Aubres et un quartier de Mirabel-aux-Baronnies en limite de Nyons.

Enfin la CCBDP et le syndicat ADN ont signé officiellement les conventions pour le déploiement et inaugurer un local technique (NRO) sur Nyons, le 19 octobre 2018.



La mise en œuvre de la CTG s'appuie sur une réponse collective des acteurs du territoire faisant suite à un état des lieux co-construit. Dans ce cadre, la CCBDP a choisi d'intervenir pour coordonner et piloter cette démarche globale. La collectivité devra avec la CAF assurer le suivi de sa réalisation, dans le respect des missions et des moyens de chacun.

Dispositifs financiers

Afin de soutenir développement économique et la consolidation des services sur notre territoire, la CCBDP a déposé des candidatures aux dispositifs financiers « Contrat de Ruralité » géré par l'État et « Contrat Ambition Région » mis en en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le montage de cette démarche a été fait en partenariat avec le Pays « Une Autre Provence » pour la mise à disposition d'une technicienne.

Contrat de ruralité

Contrat avec l'État, programmation pluriannuelle signée en 2017 pour une durée de 4 ans, l'enveloppe est ajustée chaque année.



Le contrat a été signé le 30 juin 2017, au Centre de loisirs les Guards à Nyons, entre le Président de la CCBDP, Thierry DAYRE, le Préfet de la Drôme Eric SPITZ et le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts, Philippe JUSSERAND.

Pour l'année 2018, trois dossiers ont été présentés et votés en Région :

- **Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale** : extension des capacités d'accueil de la crèche de Mirabel-aux-Baronnies pour 20 000 € de subventions.
- **Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale** : acquisition et aménagement d'un bâtiment pour la recyclerie et bureaux décentralisés pour des services publics pour 125 000 € de subventions.
- **Commune de Nyons** : création de la Maison des Huiles d'olives pour 100 000 € de subventions.

Contrat « Ambition Région »

La Région Auvergne Rhône-Alpes a validé le 29 septembre 2017, le contrat « Ambition Région » avec la CCBDP.

Contrat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, programmation pluriannuelle signée en octobre 2017 pour une durée de 3 ans et une enveloppe de 998 000 €.

Pour l'année 2018, trois des dossiers ont été présentés et votés en Région :

- **Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale** : mise en œuvre d'une signalétique commerciale et touristique sur les Baronnies pour 120 000 € de subventions.
- **Commune de Mirabel-aux-Baronnies** : aménagement d'un espace public en complément d'un espace commercial pour 30 000 € de subventions.
- **Commune de Venterol** : aménagement de l'entrée Nord du village pour 100 000 € de subventions.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D :

Économie – Agriculture – Artisanat –
Commerce – ZAE

Commission E :

L'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme
Provençale – Collecte de la Taxe de Séjour –
Stratégie de développement touristique



J-J. MONPEYSSEN

**Vice-Président délégué à
Economie – Agriculture –
Artisanat – Commerce – ZAE**

Commission D

Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Conseiller municipal à Nyons



Sébastien BERNARD

**Vice-Président délégué à
Tourisme – Sport – Culture –
Associations**

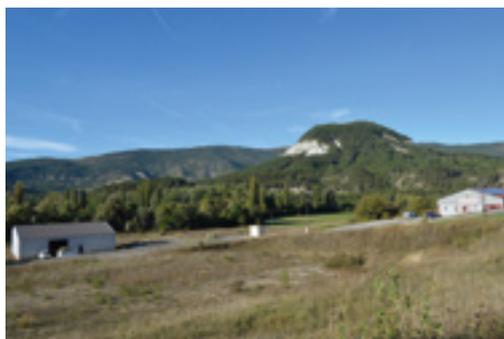
Commission E

Ex-1^{er} Vice-Président du Pays de Buis
Maire de Buis-les-Baronnies

Commission D

Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et conformément aux orientations de la loi NOTRe, la Communauté de communes a en charge la gestion et la commercialisation de la Zone d'Activités Économiques du Plan d'Oriol à Séderon et du Grand Tilleul à Nyons.



ZAE du Plan d'Oriol à Séderon.

Vue aérienne de la ZAE du Grand Tilleul à Nyons.

Le Conseil de communauté a également validé la mise en place de la Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ) sur ces deux zones d'activités. Cette FPZ sera opérationnelle en 2019 et permettra de financer les frais liés à l'entretien de ces deux ZAE.

En 2018, la Communauté de communes, en accord avec la commune de Nyons a signé trois promesses de vente sur la ZAE du Grand Tilleul (entreprises Sanisphère, Renault Nyons et M. Rousset).

En complément et compte tenu des délais administratifs longs pour créer et aménager de nouvelles ZAE, la Communauté de communes a missionné le CAUE de la Drôme pour réaliser un état des lieux du foncier économique potentiellement mobilisable dans les documents d'urbanisme communaux. Il s'agit d'analyser les possibilités d'extension des zones d'activités existantes, de repérer les projets des

communes et les espaces potentiellement dédiés aux activités économiques, enfin de repérer les friches industrielles disponibles sur le territoire.

Ce travail a permis d'identifier 5 communes qui ont prévu de réserver dans leur PLU du foncier à vocation économique permettant à moyen ou long terme de créer de nouvelles Zones d'activités.

En 2019, la Communauté de communes poursuivra sa réflexion en engageant pour chacun des espaces identifiés, une étude pré-opérationnelle permettant de valider l'opportunité puis la faisabilité technico-économique.

Des aides pour la création, reprise et croissance d'entreprise avec Initiative Seuil de Provence – Ardèche Méridionale



L'association, à laquelle adhère la Communauté de communes, propose aux porteurs de projets un accompagnement, un financement et une mise en réseau pour la création, reprise ou développement de tous types d'activités : artisanat, commerce, activités agricoles ou libérales.

- En 2018, l'association a reçu et conseillé **77 porteurs de projets**.
- **17 projets** ont été validés sur le territoire des Baronnies.

Ces 17 créateurs ou repreneurs ont obtenu 161 500 € de prêt d'honneur et 1 178 000 € de prêts bancaires. Le bénéfice de cet accompagnement se mesure par un « effet de levier » : chaque euro prêté par l'association permet de mobiliser 7,29 € sous forme de prêt bancaire.

- **41 emplois** ont été créés ou maintenus via ce dispositif.

Pour rappel, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale accueille l'association dans ses locaux à Nyons, celle-ci assure également une permanence à Buis-les-Baronnies. Le lien entre **Initiative Seuil de Provence – Ardèche Méridionale** et le service économique de la CCBDP est ainsi renforcé grâce à une mutualisation des informations et des contacts et une proximité qui favorise les porteurs de projets dans leurs démarches.

NOM COMMERCIAL	PORTEUR DE PROJET	SECTEUR D'ACTIVITÉ	COMMUNE DU SIÈGE SOCIAL	TYPE
Les jardins d'Olia	Maïté DE ALMEIDA	Culture de plantes à épices	Buis-les-Baronnies	Création
	Fannie JEANNET	Sophrologue	Buis-les-Baronnies	Création
Ma boutique	Claire REYNIER	Commerce de détail	Buis-les-Baronnies	Création
La Dolce Vita	Marie-Anne CHEVRIER	Tourisme, accompagnement de groupe	Buis-les-Baronnies	Création
Katiana COIFF	Anaïs VALENTIN	Salon de coiffure	Nyons	Reprise
Delph Esthétique	Delphine BANZET	Esthétique	Buis-les-Baronnies	Reprise
Imprimerie des Baronnies	Jessica NERON	Imprimerie	Buis-les-Baronnies	Reprise
Caprice	Estelle FAURE	Commerce de détail	Buis-les-Baronnies	Reprise
La Forge	Olivier BORDOY	Café petite restauration	Sahune	Création
HD Sign	Manuel SILVA	Signalisation numérique	Saint-Maurice-sur-Eygues	Création
Miss Maple	Jeanne DUTERTRE	Salon de thé	Nyons	Reprise
La boul'ange et Steph	Stéphane WINTERSTEIN	Boulangerie	Venterol	Reprise
Arnoux tous travaux publics (ATTP)	Cyril ARNOUX	Travaux publics	Nyons	Création
Le Tex	Vincent ARNAUD	Restaurant	Nyons	Reprise
Le bel Hambourg	Christiane DITCHE et Jean-Philippe HICK	Restaurant	Nyons	Reprise
Boucherie ZAKAYRIA	Dimitri MACOR	Boucherie	Nyons	Reprise
U Utile	Helga KLINGS	Superette	Rémuzat	Reprise

Entreprises en développement : des aides à l'immobilier

En 2017, la CCBDP en partenariat avec le Conseil Départemental de la Drôme a instauré une aide à l'immobilier d'entreprise. Pour bénéficier de cette aide, les entreprises doivent construire, aménager ou faire l'acquisition d'un local et s'engager à créer de l'emploi en CDI.

L'aide du Département et de la Communauté de communes est de 6 000 € par emploi créé.

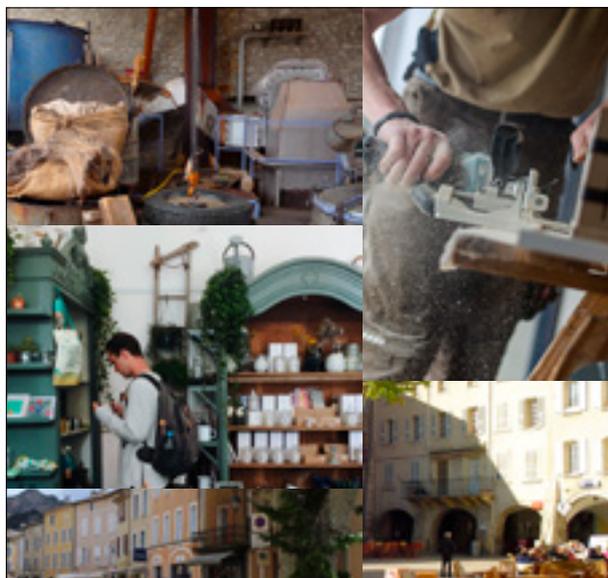


En 2018 l'entreprise LPPAM (Laboratoire Provençal de Plantes Aromatiques et Médicinales) à Buis-les-Baronnies, en créant 3 emplois, a bénéficié d'une aide de 18 000 € pour l'agrandissement et la modernisation de son laboratoire d'analyse.

LPPAM est un laboratoire pharmaceutique prestataire de service analytique dans le domaine de la phytothérapie.

Développer le commerce et l'artisanat

Un nouveau programme FISAC



La Communauté de communes avait, dès les travaux de fusion, affirmé sa volonté de poursuivre les programmes d'aide et d'accompagnement des entreprises artisanales et commerciales. L'Opération Collective de Modernisation en milieu rural (OCM) menée sur le territoire du Val d'Eygues entre 2014 et 2016 avait notamment permis d'accompagner les entreprises dans leur développement en leur apportant des aides directes à l'investissement pour des travaux d'aménagement, de rénovation, d'accessibilité ou l'acquisition d'équipements.

Fin 2018, la candidature de la CCBDP au nouvel appel à projet FISAC a été validé par l'État. Le territoire bénéficiera, dès 2019, d'une subvention de 118 0000 € de l'État permettant

d'apporter d'une part, une aide à l'investissement des entreprises et d'autre part mettre en œuvre des actions collectives (diagnostic agencement, diagnostic stratégique, etc.). Ces actions seront menées en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme.

Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Dans le cas d'aides aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, la Région a mis en place un dispositif de subvention aux entreprises. Ce dispositif est mobilisable au bénéfice des entreprises uniquement si la collectivité ou l'EPCI, à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10% de l'assiette éligible, en complément de la Région.

Le 10 avril 2018, le Conseil Communautaire a validé la mise en place de cette aide directe aux entreprises.

En 2018, 5 dossiers ont été validés en Conseil Communautaire :

Nom commercial	Secteur d'activité	Objet de la demande	Commune
Épicerie panier sympa	Épicerie	Rénovation du magasin	Sahune
Marie CABRERA	Potière	Création d'une boutique atelier	Nyons
Auberge de la Clue	Restaurant	Rénovation du restaurant	Plaisians
Vanessa COMBES	Tisserande	Création d'une boutique atelier	Nyons
Les Miches de Pomponnette	Boulangerie pâtisserie	Acquisition matériel	Nyons

→ Mise en place de la Signalétique d'Information Locale

La Communauté de communes a déployé sur les communes volontaires du Pays de Nyons une « Signalétique d'Information Locale (SIL) ». Sa fonction est le guidage des usagers de la route vers des pôles d'intérêt local (hébergement, sites touristiques ou culturels) ou des équipements et services.

Qui plus est, ces nouveaux panneaux s'intègrent dans une charte de signalétique globale en cohérence avec les préconisations établies par le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et le Département de la Drôme.

En 2019, le déploiement se poursuivra sur le secteur du Pays de Rémuzat et se terminera en 2020 sur le secteur du Pays de Buis et des Hautes Baronnies.

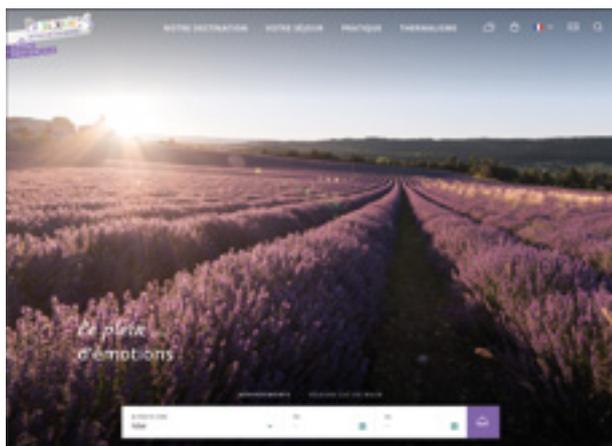
Accompagner les entreprises

La CCBDP se positionne comme interface entre les entreprises, les différentes collectivités (Département, Région, services de l'État...) et les partenaires économiques (Consulaires, pôles de compétitivité). Elle souhaite favoriser l'émergence de relations inter-entreprises susceptibles de faire émerger une nouvelle dynamique locale. Un observatoire des locaux et du foncier disponibles sera également être mis en place en 2019.

S'impliquer sur le volet agricole

À la demande des élus, un groupe de travail est en train d'être constitué. Il a pour objet de définir les thématiques agricoles prioritaires sur lesquelles la Communauté de communes pourrait se positionner, notamment en concertation avec les actions initiées par le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Commission E



L'Office de tourisme des Baronnie en Drôme Provençale

L'association gère 8 bureaux d'information touristique : Buis-les-Baronnies, Mirabel-aux-Baronnies, Montbrun-les-Bains, Nyons, Rémuzat, Sahune, Vinsobres et Séderon.

Une Convention d'objectifs, signée pour trois ans, lie la Communauté de communes

des Baronnie en Drôme Provençale à ce nouvel office de tourisme. Cette Convention précise notamment les missions confiées par l'intercommunalité à son Office de tourisme communautaire à savoir :

- L'accueil, l'information et le conseil des visiteurs,
- La promotion et la communication territoriale,
- L'accompagnement du réseau des socio-professionnels,
- La structuration et la commercialisation de l'offre touristique locale.

L'année 2018 a encore été une année de structuration pour l'Office de tourisme qui a vu cependant aboutir de nouvelles actions : nouveau site web, éditions papier couvrant tout le territoire, nouvelle charte graphique, nouveau logiciel de GRC (Gestion Relation Client), etc.

Ce nouveau site web www.baronnies-tourisme.com est issu d'un travail de mutualisation au sein de « Destination Drôme Provençale ». Ce nouveau site qui remplace les 5 anciens sites web couvre toute l'offre du territoire. L'offre étant vaste, le site propose une entrée générale, 3 entrées géographiques par bassin de vie (Buis, Montbrun, Nyons, Rémuzat) et des entrées thématiques générales (par recherche d'activité, d'hébergement et une entrée thermalisme).

Les versions anglaise et néerlandaise du site ont été mises en ligne en fin d'année 2018.

Office de tourisme communautaire : Les chiffres clés 2018

- 153 213 visiteurs ont franchi la porte d'un des 8 Bureaux d'information touristique
- 442 000 visiteurs uniques sur Internet (5 sites internet puis nouveau site)
- 18 358 fans sur Facebook
- 2 090 abonnés sur Instagram
- 39 600 vues sur YouTube
- 2 418 enfants participants à l'une des chasses au trésor
- 943 participants aux visites guidées des villages
- 4 786 participants aux programmes de visites et sorties thématiques (« baladez-bougez curieux »)
- 855 adhérents à l'office de tourisme
- Budget de l'Office de tourisme communautaire : 809 759 € dont subvention CCB DP : 500 000 €



Une collecte de la taxe de séjour harmonisée à l'échelle des Baronnies

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la taxe de séjour est collectée sur l'ensemble des 67 communes du territoire communautaire.

Pour rappel, cette taxe est payée par la clientèle touristique et son montant (à la nuitée) dépend du type d'hébergement et de son classement. Les personnes mineures sont exonérées de cette taxe. La collectivité a mis en place un outil de télédéclaration permettant de simplifier la collecte pour les hébergeurs : <https://baronnies.taxesejour.fr>

700
hébergeurs
(842 hébergements)
collectent la taxe de
séjour auprès de leur
clientèle touristique.

+ de
560 000
nuitées en 2018
enregistrées sur
le territoire
des Baronnies
en Drôme Provençale

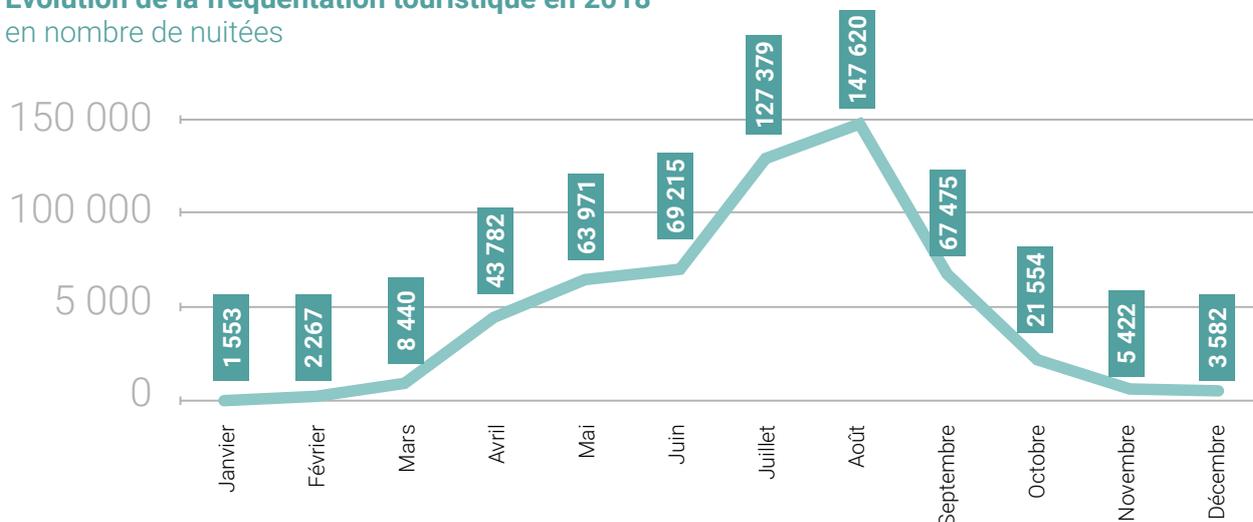


244 555 €
collectés
pour la taxe
de séjour
+ 24 455 €
de Taxe additionnelle
départementale

Cette somme a permis de co-financer :

- Les missions et actions de l'Office de tourisme communautaire et notamment l'édition de l'ensemble des supports de promotion et le développement des actions de commercialisation.
- La conception et l'édition de topo-guides de randonnées pédestres et VTT.
- Le soutien à des projets touristiques communaux.

Évolution de la fréquentation touristique en 2018 en nombre de nuitées



Tourisme en Baronnies, élaboration d'une stratégie de développement touristique

Le tourisme est pour notre territoire une activité créatrice de richesses et un secteur incontournable de l'économie locale. C'est une activité portée par un grand nombre d'acteurs professionnels et publics, favorisée par un environnement naturel préservé et remarquable, par de riches terroirs qui en font un lieu d'accueil privilégié. Un des enjeux des politiques publiques est de contribuer à pérenniser le dynamisme de ce secteur, au sein d'un marché toujours plus élargi et concurrentiel.

Dans cet objectif, la Communauté de communes, parallèlement à ses missions de promotion touristique déléguée à l'Office de tourisme communautaire et de collecte de la taxe de séjour, s'investit dans l'élaboration d'une stratégie de développement touristique. Ce schéma vise à proposer un cadre permettant d'orienter les initiatives, d'optimiser les investissements publics et privés et de planifier le développement touristique en lien avec les politiques régionales, départementales et territoriales (Drôme Provençale, Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales), à l'horizon 2020.

Le travail d'élaboration de cette stratégie a été accompagné par l'Agence d'ingénierie touristique « Maîtres du Rêve ».

L'année 2018 a permis de finaliser cette stratégie de développement touristique et d'identifier les thématiques prioritaires à soutenir

La stratégie de développement tourisme proposée pour la Communauté de communes se structure autour de 8 axes de travail principaux :

Les Baronnies en Drôme Provençale se savourent toute l'année.

- Un espace de pleine nature qui associe pratiques sportives engagées et pratiques douces culturelles et récréatives, au cœur de paysages exceptionnels et de biodiversité.
- Une thématique du mieux-être à conforter.
- Une diversification et une montée en gamme des hébergements existants et potentiels à encourager.
- Améliorer les accès et articulations des circulations au service d'une mobilité douce résidentielle et des séjournants.
- Le tourisme comme vecteur d'appropriation du territoire, d'accueil fédérateur : devenir ambassadeur / greeter de son territoire.
- Mieux communiquer, promouvoir et vendre le territoire notamment par des évènements marqueurs à la mesure du territoire.
- Organiser adéquatement l'exécutif touristique pour faire face aux nouveaux défis des attentes des publics et de la concurrence.



TECHNIQUE

Commission G :

Gestion des déchets – Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Commission H :

Voirie

Commission I :

GEMAPI

Commission J :

SPANC

Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif



Christian CORNILLAC

**Vice-Président délégué à
Gestion des déchets – Aire
d'accueil des gens du voyage**

Commission G
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Mirabel-aux-Baronnies



Stéphane DECONINCK

**Vice-Président délégué à
Voirie**

Commission H
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Montaulieu



Gérard PEZ

**Vice-Président délégué à
GEMAPI – Irrigation**

Commission
Maire de Vercoiran



Jean GARCIA

**Vice-Président délégué à
SPANC – Assainissement –
Pluvial – Eau**

Commission J
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues

Commission G

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés*

* Dans le cadre du décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets / Guide de la mise en œuvre ADEME – Ministère de l'Environnement – février 2017.

Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

Territoire desservi

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers dessert les 67 communes de la CCBDP soit une population municipale de 21 660 habitants.

→ Voir carte du territoire page 12

Collecte des déchets

pris en charge par le service

Les collectes sont réalisées en point de regroupement ou en point d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire en fonction des déchets collectés.

Moyens matériels

→ Bennes à Ordures Ménagères (BOM)



BOM	EP 862 NG (NYONS)	CE 362 JG (NYONS)	DY 682 WH (NYONS)
	RENAULT PREMIUM 280 DXX	RENAULT PREMIUM 270 DXX	RENAULT D WIDE
	Benne SEMAT de 16m ³	Benne SEMAT de 16m ³	Benne SEMAT de 16m ³
1ere Mise en Circulation	11/03/2008	24/04/2012	13/01/2016
Kilométrage au 1er Mars 2019	222 800	195 200	82 400

BOM	EP 086 VD (REMUZAT)	AC 713 YN (BUIS)	BZ 431 VM (BUIS)
	RENAULT PREMIUM 270 DCI	RENAULT PREMIUM 260 DXX 7	RENAULT PREMIUM 260 DXX 7
	Benne FAUN de 16m ³	Benne FAUN de 14m ³	Benne FAUN de 14m ³
1ere Mise en Circulation	20/04/2004	21/09/2009	03/01/2012
Kilométrage au 1er Mars 2019	191 800	154 100	148 900

Autres Véhicules	POLYBENNE	TRACTOPELLE	TRACTOPELLE
	FIAT DUCATO	(REMUZAT)	(BUIS)
1ere Mise en Circulation	30/09/2013		
Kilométrage au 1er Mars 2019	100 900	FERMEC 860	CASE 580 SLE



→ Parc de conteneurs

PARC DE CONTENEURS A ROULETTES SUR TERRITOIRE DE LA CCBDP

FLUX	Ex CCVE		Ex CCPB	Ex CCHB	Ex CCPB		TOTAL
	240 l	750 l	750 l	750 l	750 l	240 l	750 l
Ondules Ménagères	90	1100	435	195	150		1880
Emballages	300	410	260	135			805
Biodéchets					14	85	



Baronnies
en Drôme provençale

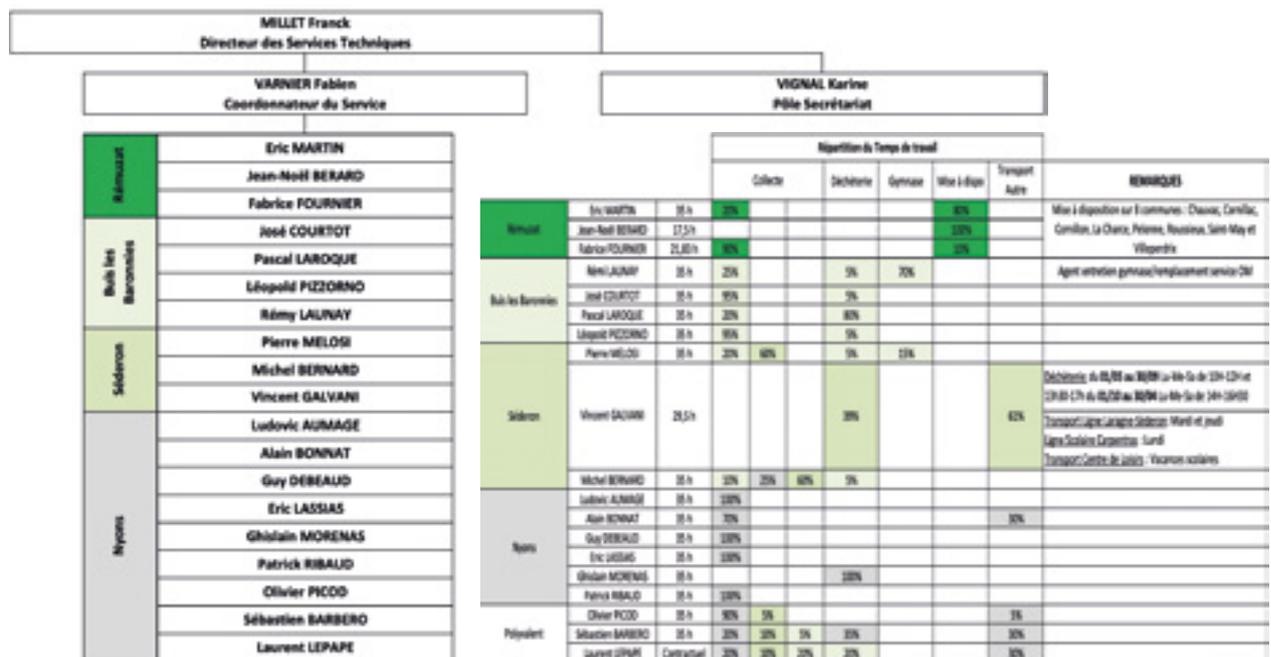
PAV SUR TERRITOIRE DE LA CCBDP

FLUX	Ex CCVE	Ex CCPB	Ex CCHB	Ex CCPB	TOTAL
Verc	74	54	28	21	177
Journaux-Revues Magazines	54				54



Moyens humains

Organigramme du service Déchets



Fréquences de collecte

Elles varient selon les territoires (bourgs-centres et zones rurales) et les saisons (les collectes sont renforcées en saison estivale).

Collecte : Planning 2018 sur le territoire du Pays de Buis

JANVIER		FEBVIER		MARS		AVRIL		MAY		JUN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
1 L	OM	1 J	OM	1 D	OM	1 M	OM	1 V	OM	1 D	OM	1 D	OM	1 M	OM	1 S	OM	1 L	OM	1 J	OM	1 S	OM
2 M	OM	2 V	OM	2 L	OM	2 M	OM	2 M	OM	2 L	OM	2 L	OM	2 J	OM	2 D	OM	2 M	OM	2 V	OM	2 D	OM
3 M	OM	3 S	OM	3 M	OM	3 M	OM	3 M	OM	3 M	OM	3 M	OM	3 V	OM	3 L	OM	3 M	OM	3 S	OM	3 L	OM
4 J	OM	4 D	OM	4 M	OM	4 M	OM	4 L	OM	4 M	OM	4 M	OM	4 S	OM	4 M	OM	4 M	OM	4 D	OM	4 M	OM
5 V	OM	5 L	OM	5 J	OM	5 S	OM	5 M	OM	5 L	OM	5 M	OM	5 D	OM	5 M	OM	5 M	OM	5 L	OM	5 M	OM
6 S	OM	6 M	OM	6 V	OM	6 D	OM	6 M	OM	6 M	OM	6 V	OM	6 L	OM	6 M	OM	6 M	OM	6 M	OM	6 J	OM
7 D	OM	7 M	OM	7 S	OM	7 L	OM	7 J	OM	7 M	OM	7 S	OM	7 M	OM	7 V	OM	7 M	OM	7 M	OM	7 V	OM
8 L	OM	8 J	OM	8 D	OM	8 M	OM	8 V	OM	8 M	OM	8 D	OM	8 M	OM	8 S	OM	8 L	OM	8 J	OM	8 S	OM
9 M	OM	9 V	OM	9 L	OM	9 M	OM	9 M	OM	9 L	OM	9 M	OM	9 S	OM	9 M	OM	9 M	OM	9 S	OM	9 D	OM
10 M	OM	10 S	OM	10 M	OM	10 J	OM	10 M	OM	10 M	OM	10 M	OM	10 V	OM	10 L	OM	10 M	OM	10 S	OM	10 L	OM
11 J	OM	11 D	OM	11 M	OM	11 V	OM	11 M	OM	11 L	OM	11 M	OM	11 S	OM	11 M	OM	11 M	OM	11 D	OM	11 M	OM
12 V	OM	12 L	OM	12 J	OM	12 S	OM	12 M	OM	12 J	OM	12 M	OM	12 D	OM	12 M	OM	12 M	OM	12 L	OM	12 M	OM
13 S	OM	13 M	OM	13 V	OM	13 D	OM	13 M	OM	13 M	OM	13 M	OM	13 L	OM	13 M	OM	13 M	OM	13 S	OM	13 J	OM
14 D	OM	14 M	OM	14 M	OM	14 S	OM	14 L	OM	14 J	OM	14 S	OM	14 M	OM	14 M	OM	14 M	OM	14 D	OM	14 V	OM
15 L	OM	15 J	OM	15 D	OM	15 M	OM	15 V	OM	15 D	OM	15 S	OM	15 M	OM	15 S	OM	15 L	OM	15 J	OM	15 S	OM
16 M	OM	16 V	OM	16 L	OM	16 M	OM	16 M	OM	16 L	OM	16 L	OM	16 J	OM	16 M	OM	16 M	OM	16 M	OM	16 D	OM
17 M	OM	17 S	OM	17 M	OM	17 V	OM	17 J	OM	17 D	OM	17 M	OM	17 V	OM	17 L	OM	17 M	OM	17 M	OM	17 L	OM
18 J	OM	18 D	OM	18 M	OM	18 V	OM	18 L	OM	18 L	OM	18 M	OM	18 S	OM	18 M	OM	18 M	OM	18 J	OM	18 M	OM
19 V	OM	19 L	OM	19 J	OM	19 S	OM	19 M	OM	19 M	OM	19 J	OM	19 D	OM	19 M	OM	19 M	OM	19 L	OM	19 M	OM
20 S	OM	20 M	OM	20 V	OM	20 D	OM	20 M	OM	20 M	OM	20 V	OM	20 L	OM	20 M	OM	20 M	OM	20 M	OM	20 J	OM
21 D	OM	21 M	OM	21 S	OM	21 L	OM	21 J	OM	21 S	OM	21 M	OM	21 V	OM	21 M	OM	21 M	OM	21 M	OM	21 V	OM
22 L	OM	22 J	OM	22 D	OM	22 M	OM	22 V	OM	22 D	OM	22 M	OM	22 S	OM	22 M	OM	22 L	OM	22 J	OM	22 S	OM
23 M	OM	23 V	OM	23 L	OM	23 M	OM	23 M	OM	23 S	OM	23 L	OM	23 D	OM	23 M	OM	23 M	OM	23 V	OM	23 D	OM
24 M	OM	24 S	OM	24 M	OM	24 V	OM	24 L	OM	24 D	OM	24 M	OM	24 L	OM	24 M	OM	24 M	OM	24 M	OM	24 S	OM
25 J	OM	25 D	OM	25 M	OM	25 V	OM	25 L	OM	25 L	OM	25 M	OM	25 S	OM	25 M	OM	25 M	OM	25 J	OM	25 D	OM
26 V	OM	26 L	OM	26 J	OM	26 S	OM	26 M	OM	26 L	OM	26 M	OM	26 D	OM	26 M	OM	26 M	OM	26 L	OM	26 M	OM
27 S	OM	27 M	OM	27 V	OM	27 D	OM	27 M	OM	27 M	OM	27 V	OM	27 L	OM	27 J	OM	27 M	OM	27 M	OM	27 J	OM
28 D	OM	28 M	OM	28 V	OM	28 D	OM	28 L	OM	28 J	OM	28 M	OM	28 S	OM	28 M	OM	28 M	OM	28 M	OM	28 V	OM
29 L	OM	29 J	OM	29 M	OM	29 V	OM	29 M	OM	29 D	OM	29 M	OM	29 S	OM	29 M	OM	29 L	OM	29 J	OM	29 S	OM
30 M	OM	30 V	OM	30 L	OM	30 M	OM	30 M	OM	30 S	OM	30 L	OM	30 J	OM	30 D	OM	30 M	OM	30 V	OM	30 D	OM
31 M	OM	31 S	OM	31 M	OM	31 V	OM	31 J	OM	31 M	OM	31 M	OM	31 V	OM	31 M	OM	31 M	OM	31 M	OM	31 L	OM

18	OM	16	OM	15	OM	17	OM	15	OM	17	OM	15	OM	16	OM	18	OM	16	OM	17	OM	16	OM	216
5	CS	4	CS	4	CS	5	CS	4	CS	4	CS	4	CS	4	CS	5	CS	4	CS	4	CS	4	CS	80
3	CS	2	CS	8																				

TOTAL 294 COLLECTES sur le Territoire de Buis
 23 COLLECTES CS assurées par l'équipage de Sédaron
 8 COLLECTES CS assurées par l'équipage de Sédaron

Collecte : Planning 2018 sur le territoire des Hautes Baronnies

JANVIER		FEBVRIER		MARS		AVRIL		MAY		JUN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
1 L	Férié	1 J	OM	1 D	OM	1 M	OM	1 V	OM	1 D	OM	1 M	OM	1 V	OM	1 D	OM	1 M	OM	1 V	OM	1 D	OM
2 M	OM	2 V		2 L		2 M		2 S		2 M		2 J	OM	2 S		2 D		2 D		2 V	OM	2 D	
3 M		3 S	OM	3 M	OM	3 J	OM	3 D	OM	3 M	OM	3 V	OM	3 S	OM	3 L	OM	3 M	OM	3 S	OM	3 L	OM
4 J	CS	4 D		4 M		4 V		4 L	OM	4 M	CS	4 S		4 J	OM	4 D		4 J	OM	4 D		4 M	
5 V	OM	5 L	OM	5 J	OM	5 S		5 M		5 J	OM	5 D	OM	5 S		5 M	CS	5 V	OM	5 L	OM	5 M	CS
6 S		6 M		6 V	OM	6 D		6 M	CS	6 V		6 L	OM	6 S		6 L	OM	6 S		6 M		6 J	OM
7 D		7 M		7 S		7 L	OM	7 J	OM	7 S		7 M	CS	7 V	OM	7 D		7 D		7 M	CS	7 V	OM
8 L	OM	8 J	OM	8 D		8 M		8 V		8 D		8 M	OM	8 S		8 M	OM	8 S		8 L	OM	8 S	
9 M		9 V		9 L	OM	9 M	CS	9 S		9 L	OM	9 J	OM	9 S		9 D		9 M		9 V		9 D	
10 M		10 S		10 M		10 D		10 D		10 M	CS	10 V	OM	10 L	OM	10 M	OM	10 M	CS	10 S		10 L	OM
11 J	OM	11 D		11 M	CS	11 V	OM	11 L	OM	11 M	OM	11 S		11 S		11 M		11 J	OM	11 D		11 M	
12 V		12 L	OM	12 J	OM	12 S		12 M		12 M	CS	12 V	OM	12 D		12 M	CS	12 V		12 L	OM	12 M	
13 S		13 M		13 V		13 D		13 M	CS	13 V	OM	13 L	OM	13 S		13 M	OM	13 S		13 M		13 J	OM
14 D		14 M	CS	14 S		14 L	OM	14 J	OM	14 M	OM	14 S		14 M	CS	14 V		14 M		14 M		14 V	
15 L	OM	15 J	OM	15 D		15 M		15 V		15 D		15 M	OM	15 S		15 L	OM	15 S		15 L	OM	15 S	
16 M		16 V		16 L	OM	16 M	CS	16 S		16 L	OM	16 J		16 M	OM	16 S		16 M		16 V		16 D	
17 M	CS	17 S		17 M		17 J	OM	17 D		17 M	CS	17 V	OM	17 L	OM	17 M	OM	17 M		17 S		17 L	OM
18 J	OM	18 D		18 M		18 V		18 L	OM	18 M	OM	18 S		18 M	OM	18 S		18 M		18 D		18 M	
19 V		19 L	OM	19 J	OM	19 S		19 M		19 J		19 D		19 M	OM	19 S		19 M	CS	19 V		19 M	CS
20 S		20 M		20 V		20 D		20 M	CS	20 V	OM	20 L	OM	20 J	OM	20 M	OM	20 M		20 M		20 J	OM
21 D		21 M		21 S		21 L	OM	21 J	OM	21 M	OM	21 S		21 M	OM	21 V		21 M	CS	21 M		21 V	
22 L	OM	22 J	OM	22 D		22 M	OM	22 V		22 D		22 M	CS	22 M	CS	22 S		22 L	OM	22 J	OM	22 S	
23 M		23 V		23 L	OM	23 M	CS	23 S		23 L	OM	23 J	OM	23 S		23 D		23 M		23 V		23 D	
24 M		24 S		24 M		24 J		24 D		24 M	CS	24 V	OM	24 L	OM	24 M	OM	24 M	CS	24 S		24 L	OM
25 J	OM	25 D		25 M	CS	25 V	OM	25 L	OM	25 M	OM	25 S		25 M	OM	25 S		25 J	OM	25 D		25 M	
26 V		26 L	OM	26 J	OM	26 S		26 M		26 J		26 D		26 M	CS	26 M	CS	26 V		26 L	OM	26 M	CS
27 S		27 M		27 V		27 D		27 M	CS	27 V	OM	27 L	OM	27 J	OM	27 M	OM	27 S		27 M		27 J	OM
28 D		28 M	CS	28 S		28 L	OM	28 J	OM	28 S		28 M		28 V		28 D		28 M		28 M		28 V	
29 L	OM			29 D		29 M		29 V		29 D		29 M	CS	29 S		29 L	OM	29 L	OM	29 J	OM	29 S	
30 M				30 L	OM	30 M	CS	30 S		30 L	OM	30 J	OM	30 D		30 M	OM	30 M		30 V		30 D	
31 M	CS					31 J	OM			31 M	CS	31 V				31 M		31 M				31 L	OM

9	OM	8	OM	9	OM	9	OM	12	OM	12	OM	8	OM	9	OM	111								
3	CS	2	CS	2	CS	4	CS	4	CS	5	CS	4	CS	4	CS	4	CS	4	CS	2	CS	3	CS	37

OM	Hiver C2 sur l'ensemble des communes
OM	Été C3 sur l'ensemble des communes
CS	Hiver C1/2 sur l'ensemble des communes
CS	Mal à Septembre C1 sur l'ensemble des communes

Déchèteries

Localisation

Horaires d'ouverture

Séderon

Du 1^{er} octobre au 30 avril

Le lundi, mercredi et samedi de 14h à 16h30

Du 1^{er} mai au 30 septembre

Le lundi, mercredi et samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Buis-les-Baronnies

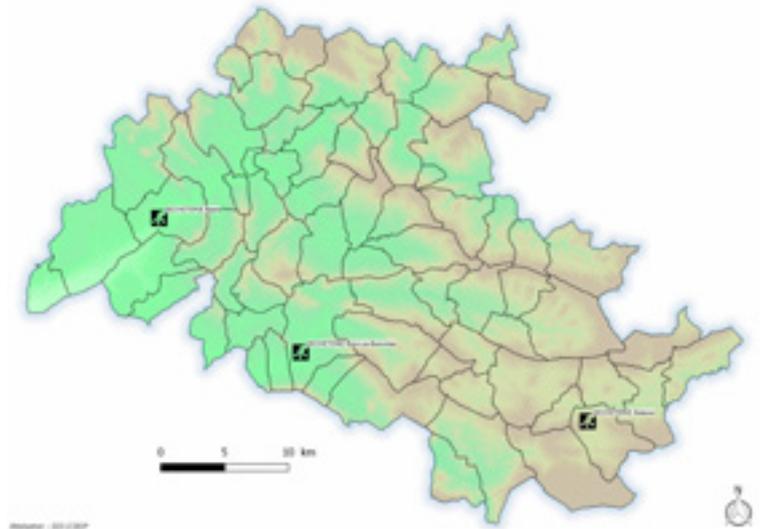
Du lundi au samedi de 7h à 12h

Plus le mercredi et samedi de 14h à 16h

Nyons

Du lundi au samedi de 9h à 12h et 14h à 17h

Plus du lundi au vendredi de 8h à 9h réservé aux professionnels



Déchets collectés

Cartons, fers et métaux, encombrants, bois, végétaux, gravats, piles, huiles usagées, huiles alimentaires, lampes, néons, DEEE, DDM, Ordures ménagères, emballages recyclables, journaux-revues-magazines, verre, textiles.

Fréquentation 2018

Déchèterie de Nyons

38 686
USAGERS EN 2018
une fréquentation de
+10,85 % par rapport
à 2017

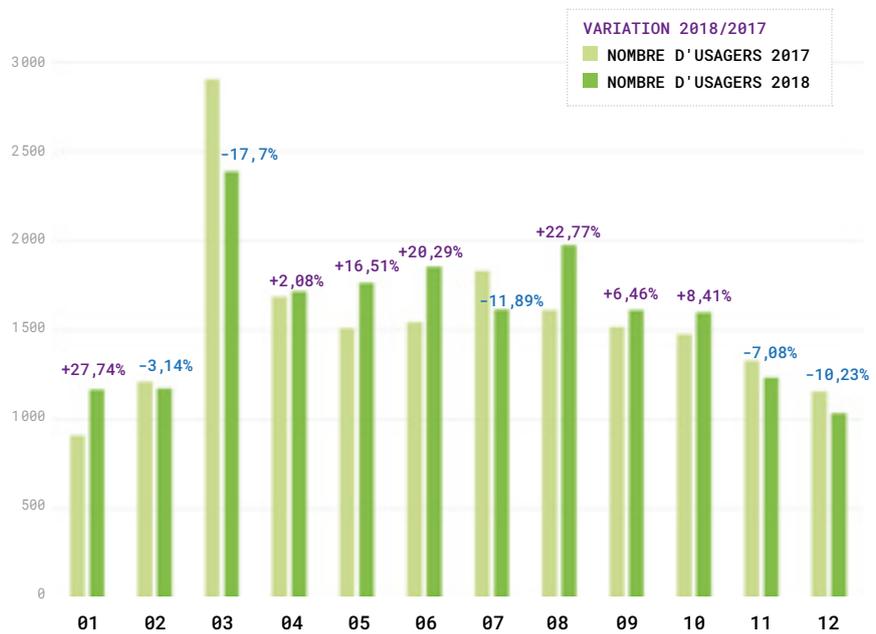


	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL 2018	TOTAL 2017	EVOLUTION
Nbr de Particuliers	1471	1383	2313	2868	2463	3203	3003	3432	2912	3179	2790	1868	35416	30311	8,41%
Nbr de Professionnels Total	228	211	329	322	324	408	410	379	367	451	352	329	4135	4199	-5,50%
Nbr de Mémo	26	20	31	25	79	44	69	50	41	51	35	39	479	526	-8,91%
Nbr de Collectivités Territoriales	1	3	5	4	2	8	9	6	4	7	7	5	61	76	-24,98%
Nbr d'Établissements Publics	17	7	3	7	9	12	11	11	7	17	11	10	126	130	-3,87%
Nbr Associations	21	20	31	28	22	36	44	34	33	29	24	25	282	327	7,98%
Nbr de Professionnels	163	148	264	298	192	308	329	273	280	347	276	290	3117	3143	-8,37%
RESUMAT	2071	1795	2663	3212	2971	4019	4017	4190	3536	4081	2994	2527	38686	34690	10,85%

Déchèterie de Buis-les-Baronnies

19 144
USAGERS EN 2018
 une fréquentation de
 +2,45 % par rapport
 à 2017

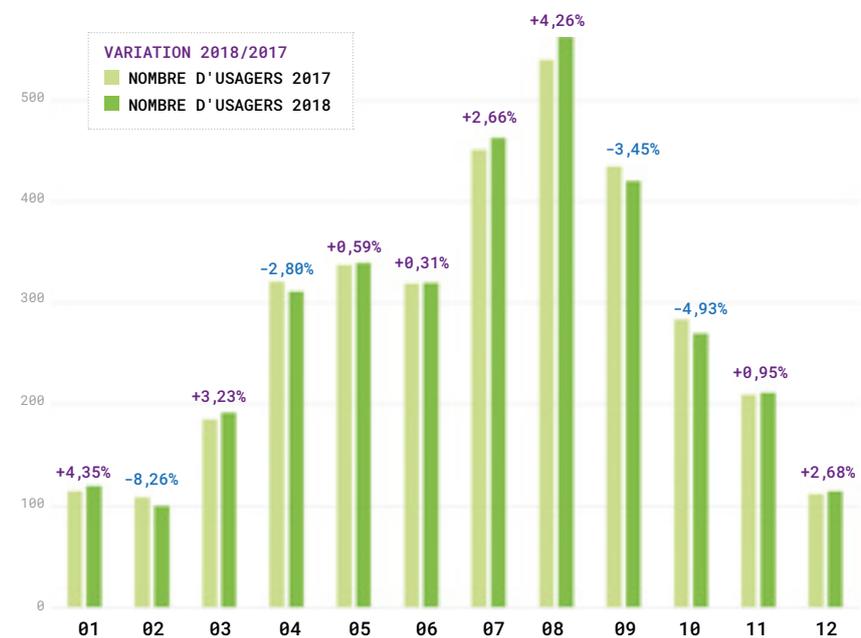
	Nbr d'usagers 2017	Nbr d'usagers 2018	Evolution
Janvier	912	1165	27,74%
Février	1210	1172	-3,14%
Mars	2904	2390	-17,70%
Avril	1684	1719	2,08%
Mai	1514	1764	16,51%
Juin	1543	1856	20,29%
Juillet	1834	1636	-11,89%
Août	1612	1979	22,77%
Septembre	1516	1614	6,46%
Octobre	1475	1599	8,41%
Novembre	1328	1234	-7,08%
Décembre	1154	1036	-10,23%
RÉSULTAT	18686	19144	2,45%



Déchèterie de Séderon

3 427
USAGERS EN 2018
 +0,20%
 par rapport
 à 2017

	Nbr d'usagers 2017	Nbr d'usagers 2018	Evolution
Janvier	115	130	4,35%
Février	109	100	-8,26%
Mars	186	192	3,23%
Avril	321	312	-2,80%
Mai	338	340	+0,59%
Juin	319	320	+0,31%
Juillet	451	463	+2,66%
Août	540	563	+4,26%
Septembre	435	420	-3,45%
Octobre	284	270	-4,93%
Novembre	210	212	+0,95%
Décembre	112	115	+2,68%
RÉSULTAT	3420	3427	0,20%



Bilan des tonnages enlevés au cours de l'année 2018

COLLECTE	EX CCVE			EX CCPE			EX CCHB			EX CCPR			TOTAL ANNÉE (Tonne)				
	2017	2018	Évolution	2017	2018	Évolution	2017	2018	Évolution	2017	2018	Évolution	2017	2018	Évolution		
	Tonne	Tonne		Tonne	Tonne		Tonne	Tonne		Tonne	Tonne		Tonne	Kg/an/hab ^a	Tonne	Kg/an/hab ^a	
Ordures ménagères	4456,940	4418,160	-0,87%	1411,070	1556,090	10,98%	393,900	436,550	10,79%	294,980	284,000	-3,72%	6556,890	248,065	6694,300	265,974	2,18%
Emballages recyclables	250,140	302,680	20,82%	234,680	247,853	5,76%	58,160	39,535	-32,04%				542,780	29,106	589,858	31,813	8,87%
Journaux-Revues-Magazines	232,800	219,790	-5,64%										232,800	29,106	210,790	21,813	-4,86%
Verre	574,553	564,648	-1,72%	267,230	251,940	-5,72%	76,670	75,300	-1,79%	54,300	55,980	3,09%	972,753	36,505	947,868	37,660	-3,86%
DÉCHETIERES NYONS-BUIS-SEDERON																	
Cartons	184,800	197,420	6,83%	66,320	89,030	34,24%	24,400	14,880	-39,02%				275,520	10,340	301,330	11,972	9,37%
Fers & Métaux	233,680	261,530	11,92%	107,920	85,380	-20,89%	42,540	46,120	8,44%				383,740	14,401	393,090	15,616	2,47%
Encombrants	890,620	997,810	12,84%	409,940	485,220	18,36%	181,900	165,210	-9,18%				1482,460	55,633	1648,240	65,487	11,18%
Bois	512,660	502,460	-1,99%	211,230	225,300	6,64%	0,000	29,500	100,00%				723,890	27,166	757,290	30,087	4,81%
Végétaux	1121,960	1389,260	23,82%	245,250	287,320	17,11%	0,000	0,000	0,00%				1367,210	51,308	1676,580	64,613	23,83%
Gravats	777,760	850,140	9,31%	464,870	430,920	-7,29%	0,000	45,760	100,00%				1342,630	48,633	1326,820	52,716	4,78%
Huiles usagées	8,180	6,930	-15,83%	0,600	0,534	-11,00%	1,080	1,000	-7,41%				9,860	0,370	8,460	0,336	-14,11%
Huiles Alimentaires	3,803	2,320	-39,08%	0,200	0,150	-25,00%	0,000	1,420	100,00%				4,003	0,150	3,890	0,155	-2,82%
D.E.E.E.	137,228	143,077	4,26%	62,794	65,410	4,20%	18,580	19,173	3,20%				219,660	8,247	223,640	8,886	1,83%
D.D.M.	18,960	13,136	-30,72%	0,560	0,614	9,29%	2,810	4,398	56,51%				22,332	0,838	18,148	0,721	-18,74%
TOTAL	9404,084	9860,136	4,88%	3482,466	3721,761	6,87%	600,640	878,336	45,79%	349,280	329,980	-6,84%	14026,470	526,736	14800,233	568,034	9,44%

Indicateurs techniques relatifs au traitement

Nature des traitements et des valorisations

Élimination :

→ **Centre d'enfouissement des déchets** : OM, encombrants non recyclable

→ **Réutilisation** : Vêtements, objets réutilisables de la Ressourcerie 3R la Triade.

Valorisation matière :

→ **Recyclage** : Emballages ménagers, Journaux-Revues-Magazines, Verres, Cartons, Métaux, Biodéchets, Végétaux, Bois, Gravats, Lampes-néons, Piles, Huiles minérales et végétales, consommables informatiques et depuis septembre 2018 Mobilier.

→ **Incinération avec valorisation énergétique** : refus des emballages recyclables, DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux), Déchets Dangereux des Ménages.

Source : ADEME et code de l'Environnement / Types de traitement et de valorisation des déchets.

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

→ **Renouvellement et développement des conventions avec les éco-organismes et particulièrement Écomobilier afin de se détourner de l'enfouissement et de recycler les déchets d'ameublement** : convention opérationnelle à partir d'octobre 2018. Bilan Écomobilier en 2018 (sur 3 mois) : 14,08 tonnes recyclées et 6 547 € de soutien reçu de l'éco-organisme.

territoire du Pays de Buis. L'étude pour la mise en place de cette collecte en régie estimait à 1,46 ETP le besoin en personnel. L'optimisation réalisée a permis de l'obtenir avec seulement 1 ETP.

→ **La mise en place de la collecte des déchets sur le territoire des Hautes Baronnies** a permis d'optimiser la collecte sur le

→ **Acquisition d'un camion benne de Collecte des déchets dans le cadre du renouvellement du parc des véhicules** (remplacement des camions tous les 10 ans environ). Le remplacement de véhicules vétustes permet d'avoir de nouveaux véhicules moins polluants (norme EURO 6).

Bilan de la Ressourcerie 2018



Rappel année 2017

→ Horaires d'ouverture dépôt, boutique

Le dépôt est ouvert du mardi au vendredi et la boutique du mercredi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Le temps restant est consacré au réassort du gros mobilier, et au rangement de la boutique.

→ Collecte à domicile, livraison

La Ressourcerie propose la récupération sur place au dépôt 4 jours par semaine, et des collectes sur rendez-vous à domicile, 3 jours par semaine. Une journée est réservée pour les livraisons.

Activités mises en place en 2018

→ Sensibilisation du grand public / service civique

La Ressourcerie, après plusieurs mois de recherche, a obtenu un volontariat en service civique pour développer le volet communication et sensibilisation, de février à août 2018, activité difficile à mettre en place en l'absence de renfort en ressources humaines compte tenu de la charge de travail sur les autres volets

de l'activité et l'encadrement de salariés en insertion faisant l'objet d'un fort *turnover*. Des ateliers de relooking, détournement d'objets et sensibilisation ont été mis en œuvre, à raison d'un atelier par mois et de journées de sensibilisation spécifique. Le fait de devoir réaliser ces ateliers sur l'espace extérieur de la boutique faute de place, a soumis cette activité aux aléas climatiques. La fréquentation et la participation à ces ateliers a été assez faible, les clients de la Ressourcerie venant réaliser des actes d'achats. Un certain nombre d'ateliers de ce type sont mis en place par d'autres acteurs sur le territoire. Des variantes devront être



trouvées pour susciter l'intérêt du grand public et évaluer le moment et le lieu pertinent pour sensibiliser les clients sur l'économie circulaire et la question des déchets.

La Ressourcerie est également intervenue au collège de Nyons sous forme d'ateliers dans le cadre de la semaine du développement durable.

La difficulté pour la Ressourcerie de trouver des jeunes volontaires en service civique motivés par la thématique, et ayant des capacités minimales pour être formés sur les outils et thématiques à traiter a limité ce champ d'action. La mission est toutefois pertinente tant en terme d'apports d'idées et d'activités à réaliser pour la Ressourcerie que pour les volontaires pouvant bénéficier d'un accompagnement sur des outils et compétences variés (bureautique, communication, animation...)

→ Formation des gardiens des déchèteries

Une formation d'une demi-journée a été réalisée auprès des gardiens des déchèteries de Séderon, Buis-les-Baronnies et Nyons pour expliciter le travail et les objectifs de la Ressourcerie, la complémentarité avec

la mission des déchèteries et exposer les atouts et contraintes des déchèteries pour y développer le tri et la récupération.

Une communication a été mise en place sur le site des déchèteries de Buis-les-Baronnies et Séderon pour que les usagers puissent déposer leurs dons. Des ajustements en terme de stockage sur les sites devaient être mis en place (étanchéité des containers maritimes, disponibilité des gardiens pour déposer dans les containers les dons des usagers...) et en terme de visibilité de communication. À ce jour, aucun dépôt n'a été réalisé en déchèterie. Les usagers pratiquent toujours le don de leurs objets réemployables avant la mise en benne. Ce qui montre que le réemploi est une pratique bien installée chez les usagers des Baronnie, sans recours à la Ressourcerie.

→ Réassort quotidien de la boutique

Afin d'exposer le maximum d'objets à la vente, dans l'objectif d'améliorer les recettes et de proposer une diversité d'objets aux clients pour les inciter à se tourner vers le réemploi, un réassort quotidien entre 12h et 14h a été mis en place en 2018, ce qui a contribué à l'augmentation du nombre de clients et de passages à la Ressourcerie en 2018.



8 046
PASSAGES
EN CAISSE
À LA BOUTIQUE
EN 2018
contre 4 450
en 2017

→ Arrêt des débarras de maisons entières / collecte écrémante

125 tonnes ont été collectées sur 2018, contre 123 tonnes en 2017. Cette relative stagnation s'explique par l'arrêt des débarras de maisons entières (souvent suite à un décès) sur lesquels la Ressourcerie a fortement été sollicitée en 2017, mais qui a engendré des problématiques multiples : engorgement des bennes de la déchèterie et difficulté à gérer les rotations de bennes, baisse du taux de réemploi allant à l'encontre des objectifs fixés par l'Ademe (qui souhaite une collecte écrémante). Le réseau des Ressourceries est par contre plutôt favorable à une collecte non écrémante pour inciter le grand public aux dons et à la réduction des déchets.

La Ressourcerie a été interpellée régulièrement sur cette problématique d'usagers sans moyen de locomotion et sans collecte d'encombrants sur leur commune, afin de questionner cette gestion de déchets spécifiques (déchets unitaires ou déchets en grande quantité lors de débarras de maisons entières).

→ Arrêt des déménagements sociaux

Quelques déménagements sur critères sociaux ont été réalisés en 2017, et ont dû être arrêtés en raison de l'amplitude horaire qu'un déménagement impose sur une journée (parfois plus), le coût réel qui ne peut être

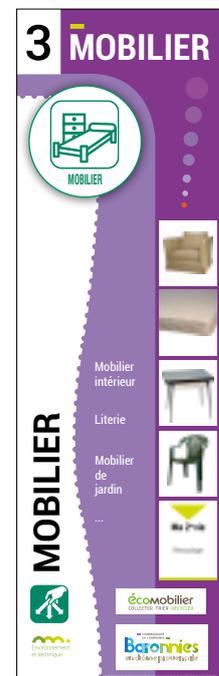
supporté par les personnes concernées et la réduction du temps destiné au réemploi qui est la mission première de la Ressourcerie.

→ Réparation

Un bénévole fortement impliqué assure un appui technique et encadre l'activité de test et réparation des appareils électriques et électroménagers. Des visites de structures « Envie » en 2018 ont fait naître une réflexion sur la vente de pièces détachées ou la récupération de ces pièces en vue de réparations.

→ Benne Écomobilier en déchèterie

2018 a vu la mise en place d'une benne Écomobilier sur le quai de la déchèterie de Nyons, ce qui a permis une réduction conséquente de la benne tout venant. Nos processus de tri pour les retours en déchèterie avaient été prédéfinis en fonction de cette filière de recyclage, les procédures ont donc pu être mises en place rapidement pour catégoriser et tracer en conséquence les divers mobiliers traités.



Résultats obtenus

→ Origine géographique de la clientèle

2018	% des ventes (sur chiffre d'affaire)	% des collectes (sur tonnes collectées)
Secteur ex-CCVE	83,83 %	88,26%
Secteur ex-CCPB	3,51 %	4,98 %
Secteur ex-CCPR	1,38 %	
Secteur ex-CCHB	0,05 %	1,12 %
Secteur Valréas	1,5 %	3,68 %
Secteur Vaison-la-Romaine	4,58 %	1,93 %
Autres	4,67 %	

→ Les tonnages

Les objectifs fixés définis dans le dossier déposé à l'Ademe sont les suivants pour la deuxième année de fonctionnement de la CCBDP.

Type de flux entrant en recyclerie année 2	Déchèterie	Apport volontaire	Rendez-vous	Débarras	TOTAL
Flux entrant (en t.)	50	10	14		74
Flux entrant (en %)	68%	14%	18%	0%	100%
Valorisation matière (en t.)	23	5	6		33
Réemployé (en t.)	21	4	6		30
Non valorisable (DIB) (en t.)	5	1	1		7

Les résultats obtenus pour la deuxième année de fonctionnement :

Année		2017	2018	Évolution 2018-2017	
Flux Entrant (en tonnes)	Déchets textiles	6,54	8,46	29%	
	DEEE	15,56	14,39	-8%	
	Encombrants ménagers divers	30,91	22,21	-28%	
	Encombrants ménagers divers (ferrailles, gravats, etc.)	6,5	12	85%	
	Mobilier	64,25	68,83	7%	
	Total Flux Entrant	123,76	125,89	2%	
Flux Sortant (en tonnes)	Retour en déchèterie de CCBDP	Déchets métalliques (métaux)	6,3	3,34	-47%
		Bennes Ecosystème D3E	9,72	6,59	-32%
		Bennes EcoMobilier Déchèterie	22,51	34,37	53%
	Revente	Déchets textiles	3	7,08	136%
		DEEE	4,57	7,29	60%
		Tout Venant + Livre	3,47	3,41	-2%
		Mobilier	22,52	44,30	97%
	Total Flux Sortant	72,09	106,38	48%	

Équilibre économique

Le chiffre d'affaires annuel est de 61 352 €, légèrement au-dessus du prévisionnel qui était de 57 261 €. Le panier moyen a été de 7,61 € en 2018 (9,17 € en 2017). Une baisse des prix a été appliquée pour inciter encore plus au

61 352 €
chiffre d'affaires
2018 de la
Ressourcerie

réemploi. Une partie des produits de qualité sont achetés par des brocanteurs, qui sont les premiers clients à l'ouverture du magasin, vendus aux prix Ressources. Une étude de

clientèle a permis de distinguer 3 catégories principales d'acheteurs à la Ressources : une grande partie sont des personnes bénéficiaires des minimas sociaux ou à faibles revenus qui viennent chercher des biens d'équipement à bas prix, quelle que soit la qualité des produits. Une autre partie de la clientèle sont des chineurs qui n'achètent que quelques catégories de produits (déco, meubles, etc.), attirés par la rareté de certains articles, des produits vintage ou des vieux objets de « caractère ». Une troisième catégorie de clients que sont les brocanteurs qui alimentent leurs stocks avec des produits à bas prix de la Ressources. Une dernière catégorie est celle des personnes sensibles au réemploi et privilégie les circuits courts de consommation.

Un certain nombre d'associations viennent également trouver des biens d'équipement à bas prix auprès de la Ressourcerie.

L'équilibre budgétaire est encore précaire au regard des coûts de la Ressourcerie, sous-évalués lors de l'étude de faisabilité (entretien et réparation des véhicules conduits par un nombre important de personnes différentes, trajets courts entraînant une usure prématurité de certaines pièces, usure précoce de matériels en raison d'une utilisation intensive sous-évaluée).

Partenariats

L'année 2018 a donné lieu à quelques partenariats qui méritent d'être renforcés sur les prochaines années.

→ Projet Éco matos de la CCBDP

La Ressourcerie a fourni du matériel à relooker lors des ateliers mis en place en été sur la commune de Buis-les-Baronnies. Les kits vaisselle ont été constitués et assemblés par la Ressourcerie et doivent être distribués en 2019 auprès des mairies.



→ La Gargoulette

La Ressourcerie a participé au projet Gargoulette en réalisant les décors avec le matériel récupéré. Ce qui a permis à l'équipe volontaire de travailler sur les compétences de bricolage et valoriser le travail des salariés en insertion souvent peu mis en valeur.

→ Autres associations locales

La Ressourcerie a reçu la visite d'autres acteurs en cours d'étude de faisabilité de montage de recycleries sur les territoires proches (Valréas, Bollène, Vaison-la-Romaine).

Un travail de communication et de recherche de complémentarité a été maintenu avec les autres acteurs du réemploi du territoire, avec la Fabrique, dans une moindre mesure avec la Croix Rouge, qui collecte dorénavant le textile à recycler sur le territoire.

D'autres partenaires ont été identifiés et doivent se concrétiser en 2019-2020 pour renforcer l'impact de la sensibilisation sur la réduction des déchets auprès du grand public : Carrefour des Habitants, le Ceder, les écoles via le PNR...

Conventionnement avec les filières de recyclage

Aucune valorisation directe en filière de recyclage n'a pu avoir lieu en 2018. La Ressourcerie a été sollicitée par Valdélia sur une collecte mais trop éloignée géographiquement et avec un délai de prévenance trop court. Valdélia doit tenter d'améliorer son organisation pour la prochaine sollicitation. Peu de professionnels du territoire semblent utiliser Valdélia pour la gestion de leurs déchets mobiliers professionnels, malgré une information diffusée sur tout le sud Drôme. La Ressourcerie a permis de finaliser le conventionnement de la CCBDP avec Ecomobilier afin d'organiser la filière sur le territoire. La mise en place d'une benne sur la déchèterie de Nyons a fait ses preuves dès le démarrage, comme expliqué précédemment. Le souhait de généraliser la collecte des meubles par Ecomobilier sur les deux autres déchèteries devrait se concrétiser en 2019.

Il reste toutefois un manque à gagner pour la Ressourcerie qui pourrait bénéficier d'une rémunération à hauteur de 50 €/tonne sur le mobilier revendu, avec une benne en propre, si le taux de réemploi atteint à minima 50 %, ce qui est le cas depuis 2017. La réflexion sur la localisation de cette benne est intégrée au projet de restructuration de la déchèterie et de développement de la Ressourcerie pour 2019.

De nouvelles filières mériteraient d'être réfléchies en lien avec la CCBDP et la Ressourcerie pour valoriser au mieux les déchets du territoire (matériel informatique, matériaux du bâtiment...), ainsi que la problématique des déchets des entreprises et des déchets de chantier.

Indicateurs financiers

Montant TTC 2018 – Budget général

		Flux de déchets	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchets déchèterie	Total 2018	Total 2017	Évolution	
CHARGES	Fonctionnelles	Fonctionnelles	466 363,76 €	0,00 €	166 201,34 €	33 246,27 €	664 805,37 €	362 868,11 €	83,21%	
		Communication	9 577,00 €	0,00 €	3 420,36 €	684,07 €	13 681,43 €	6 284,54 €	117,70%	
		Total fonctionnelles	474 940,76 €	0,00 €	169 621,70 €	33 924,34 €	678 486,80 €	369 152,65 €	83,80%	
	Techniques	Collecte et précollecte	422 013,50 €	0,00 €	211 006,75 €	26 520,00 €	659 540,25 €	684 033,12 €	-3,58%	
		Transfert/transport/Traitement	505 102,09 €	30 233,84 €	97 526,80 €	271 700,36 €	904 563,09 €	891 589,19 €	1,46%	
		Total techniques	927 115,59 €	30 233,84 €	308 533,55 €	298 220,36 €	1 564 163,34 €	1 575 622,31 €	-0,73%	
	Total charges		1 402 056,35 €	30 233,84 €	478 155,25 €	332 144,70 €	2 342 650,14 €	1 944 774,96 €	16,31%	
	PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	0,00 €	16 896,89 €	46 184,32 €	54 197,85 €	117 279,06 €	70 872,74 €	65,48%
			Prestation à des Tiers	216 479,86 €	0,00 €	54 119,96 €	0,00 €	270 599,82 €	178 275,24 €	51,79%
			Autres produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total industriels			216 479,86 €	16 896,89 €	100 304,28 €	54 197,85 €	387 878,88 €	559 277,90 €	-30,65%	
Autres		Tous soutiens des sociétés agréées	0,00 €	0,00 €	61 758,55 €	0,00 €	61 758,55 €	82 215,58 €	-24,88%	
		Reprise des subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
		Subventions de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
Services		Total autres	0,00 €	0,00 €	61 758,55 €	0,00 €	61 758,55 €	82 215,58 €	-24,88%	
		Total produits	216 479,86 €	16 896,89 €	162 062,83 €	54 197,85 €	449 637,43 €	564 635,16 €	173,43%	
AUTRES INFOS		Montant de la TVA acquittée		5 552,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 552,11 €	672,56 €	725,52%
	Contributions et des usagers	TEOM	1 806 934,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 806 934,00 €	1 769 477,00 €	2,12%	
		Redevance Spéciale et facturation usagers	50 872,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 872,98 €	75 983,94 €	-33,09%	
		Total contribution usagers	1 857 806,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 857 806,98 €	1 845 460,94 €	0,67%	
	Contribution des collectivités		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
	Total contributions		2 079 838,95 €	16 896,89 €	162 062,83 €	54 197,85 €	2 312 996,52 €	2 010 964,64 €	15,04%	

SYNTHÈSE		Ordures ménagères	Verre	Recyclables hors verre	Déchets déchèterie	Total 2018	Total 2017	Évolution
Coût fonctionnels		474 940,76 €	0,00 €	169 621,70 €	33 924,34 €	678 486,80 €	369 152,65 €	83,80%
Coût techniques		927 115,59 €	30 233,84 €	308 533,55 €	298 220,36 €	1 564 163,34 €	1 575 622,31 €	-0,73%
Coût industriels		216 479,86 €	16 896,89 €	100 304,28 €	54 197,85 €	387 878,88 €	559 277,90 €	-30,65%
Coût autres		0,00 €	0,00 €	61 758,55 €	0,00 €	61 758,55 €	82 215,58 €	-24,88%
Montant des contributions		2 079 838,95 €	16 896,89 €	162 062,83 €	54 197,85 €	2 312 996,52 €	2 010 964,64 €	0,67%

Commission H

Voirie

La Communauté de communes intervient pour entretenir la voirie classée d'intérêt communautaire sur demande des communes et par délibération du Conseil de communauté. Un marché de travaux couvrant l'ensemble du territoire a été passé pour 2018.

Marchés à bon de commande

signé en avril 2018 pour 2 ans renouvelable une fois 1 an composés de 6 lots :

- Lot Travaux préparatoires et Génie Civil sur la vallée de l'Eygues : entreprises GIE DROME PROVENCALE (mandataire SARL CLIER TP) / SARL LOREILLE TP / SARL AUBERY TP ;
- Lot Travaux de chaussée sur vallée de l'Eygues : entreprises SA BRAJA VESIGNE (mandataire) / EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE ;
- Lot Travaux préparatoires et Génie Civil sur la vallée de l'Ouvèze : entreprises SPAGGIARI (mandataire) – GIE DROME PROVENCALE – SAS MISSOLIN – 2BTA ;
- Lot Travaux de chaussée sur vallée de l'Ouvèze : entreprises EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE (mandataire) – SA BRAJA VESIGNE ;
- Lot Travaux préparatoires et Génie Civil sur la vallée de la Méouge-Toulourenc : entreprises GIE DROME PROVENCALE (mandataire BRUN TP) – SPAGGIARI – SAS MISSOLIN ;
- Lot Travaux de chaussée sur vallée de la Méouge-Toulourenc : entreprises SA BRAJA VESIGNE (mandataire) / EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE

978,3 km
ROUTES
ET CHEMINS
ENTRETENUS
au 31/12/2018

Total des voies CCBDP au 31 décembre 2018 : 978,3 km

- Lot Eygues : 743,1 km
- Lot Ouvèze : 165,3 km
- Lot Méouge-Toulourenc : 69,8 km

1 680 646 €
TTC
Montant des travaux
en 2018

Montant des travaux TTC en euros en 2018 pour l'ensemble de la CCBDP : 1 680 646 € TTC

- Lot Eygues : 962 086 € TTC
- Lot Ouvèze : 550 752 € TTC
- Lot Méouge-Toulourenc : 167 807 € TTC

Les travaux réalisés en 2018 sur l'ensemble de la CCBDP représentent :

- 13,1 km de revêtement en enrobés
- 17,9 km de revêtement en bicouche
- 11,8 km de revêtement en grave naturelle

Commission I

GEMAPI

Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières

Protéger les populations face aux crues tout en restaurant un fonctionnement plus naturel à la rivière, c'est l'enjeu de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).



Depuis le 1^{er} janvier 2018, la responsabilité de l'entretien et de la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues est exclusivement confiée aux Communautés de communes. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique a en effet créée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'a attribuée aux communes et à leurs groupements.

Cette nouvelle compétence vise à aménager un bassin hydrographique, entretenir la rivière et son bassin versant, mieux se prévenir contre les inondations, gérer, diagnostiquer et suivre les travaux de restauration des systèmes d'endiguement. La GEMAPI c'est également œuvrer à la protection et la restauration des sites, l'entretien et la restauration des formations boisées rivulaires (ripisylve).

La GEMAPI s'exerce au niveau d'un bassin hydrographique dans son intégralité. Une nouvelle taxe a été créée et est plafonnée au niveau national à 40 euros par habitant afin de financer les études et travaux liés à l'application de cette nouvelle compétence.

11 €/
HABITANT
FISCAL
Taxe GEMAPI
2018

Le 6 février 2018, le montant de la taxe GEMAPI a été défini et délibéré en Conseil communautaire pour l'ensemble des communes du territoire de la CCBDP et s'élève à 11 € par habitant fiscal. (Délibération N°16-2018)

Sur le territoire de la CCBDP, il existe quatre bassins hydrographiques à savoir :

- 1. Bassin versant de l'Eygues
- 2. Bassin versant du Lez
- 3. Bassin versant de l'Ouvèze
- 4. Bassin versant de la Méouge (affluent du Buech)

Ainsi vont être détaillées les principales avancées de l'année 2018 sur ces quatre bassins hydrographiques.

1. Bassin versant de l'Eygues

Le bassin versant de l'Eygues est actuellement fractionné en trois syndicats intercommunaux à savoir :

- **Le SIDRESO** (Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule). Ce syndicat couvre la partie amont du bassin versant (Départements des Hautes Alpes et de la Drôme).
- **Le SIDREI** (Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure). Ce syndicat couvre la partie médiane de l'Eygues (Département de la Drôme).
- **Le SMAA** (Syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'Aygues). Ce syndicat couvre la partie aval du bassin versant (Département du Vaucluse, Région PACA).

Ces trois syndicats couvrent chacun un territoire distinct. Cependant, pour une application cohérente de la compétence GEMAPI, il est nécessaire d'aboutir à la création d'un syndicat unique pour qu'une gestion soit mise en place à l'échelle de l'intégralité du bassin versant de l'Eygues. Ce futur syndicat recevra les

contributions de toutes les Communautés de communes du bassin versant pour mener à bien les projets de prévention des inondations. Courant 2018, diverses réunions de concertation entre les sept Communautés de communes du bassin de l'Eygues ont été organisées en vue de construire les futurs statuts du syndicat unique.

Les clés de répartition des charges de structures, les clés de répartition financière ont été validées par toutes les Communautés de communes mis à part la Communauté de communes Drôme Sud Provence.

La Gouvernance a été actée au nombre de 23 délégués qui siégeront au Comité Syndical dont six délégués pour la CCBDP.

Fin 2018, les Communautés de Communes ont souhaitées intégrer aux statuts les notions d'intérêt local ou global concernant les charges liées aux travaux sur les digues (prévention des inondations).

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Aygues est en charge du pilotage et de la coordination de la fusion.

2. Bassin versant du Lez

Sur le bassin du Lez, le syndicat unique existe depuis 1997 : il s'agit du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL). Le siège social du syndicat est situé sur la commune de Valréas au sein de l'Enclave des Papes. Concernant la compétence GEMAPI, toutes les Communautés de communes ont transféré la compétence au syndicat ce qui signifie que les communes ont choisis syndicat pour l'application de la compétence GEMAPI.

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale couvre une infime partie du bassin versant car seulement deux communes à savoir Vinsobres et Venterol sont situées sur le bassin du Lez.

Jusqu'en 2018, il existait deux syndicats à savoir le Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin Versant du Lez (SMDABL) et le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez. Le SMDABL n'étant plus compétent, les deux syndicats

ont donc modifié leurs statuts en vue de la dissolution du SMDABL. Ainsi fin 2018, le seul syndicat de gestion du Bassin Versant du Lez est le SMBVL. La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a approuvé ces diverses modifications statutaires.

Concernant la gouvernance, le comité syndical du SMBVL compte 23 délégués dont trois délégués ainsi qu'un suppléant pour la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

En fin 2018, le Syndicat devait modifier ses statuts pour être en cohérence avec la compétence GEMAPI notamment sur les aspects de prévention des inondations.

Pour l'année 2018, la contribution financière de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez était de 12 197 €.

3. Bassin versant de l'Ouvèze

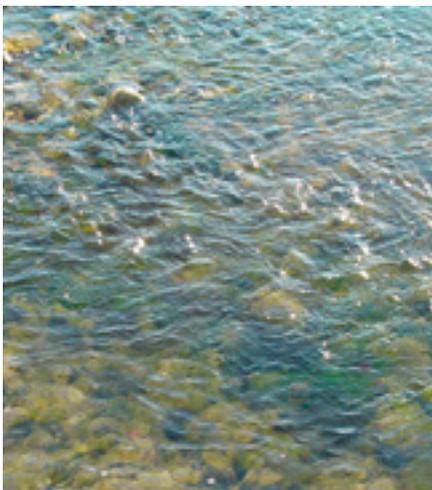
Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) existe depuis 2013. Son siège social est basé sur la commune d'Entrechaux. Au total 23 communes de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale sont présentes sur le bassin versant de l'Ouvèze.

Sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, il existe 4,5 km de digues de protection contre les inondations de l'Ouvèze essentiellement sur la commune de Buis-les-Baronnies.

En 2018, de nouvelles clés de répartition ont été abordées entre les diverses Communautés

de communes pour la prise de la compétence GEMAPI, le SMOP a ainsi modifié ses statuts. Ces modifications statutaires ont permis au syndicat d'être compétent en gestion des systèmes d'endiguement. Ces modifications ont également permis au SMOP d'œuvrer à la réalisation d'aménagements hydrauliques pour mieux protéger les biens et les personnes des inondations.

En 2018, la contribution de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale en faveur du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale s'élevait à 16 619 €.



4. Bassin versant de la Méouge

Le bassin versant de la Méouge est géré par le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunal du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA). Ce syndicat existe depuis 2003. Cependant pour être conforme à la compétence GEMAPI, le SMIGIBA doit modifier ses statuts. La Communauté de communes du Sisteron Buëch qui occupe la majeure partie du bassin versant du Buëch souhaite déléguer la compétence GEMAPI.

Une étude du bureau d'étude Espélia est en cours sur le mode de gestion à savoir la délégation ou le transfert de la compétence GEMAPI. Déléguer la compétence GEMAPI signifie que la Communauté de communes souhaite engager elle-même les études et les travaux sur son propre territoire. La délégation de

compétence nécessite une reconnaissance en EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux dont la validation est incertaine.

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale souhaite transférer au SMIGIBA la compétence GEMAPI pour que le SMIGIBA continue à exister et mener à bien ces nouvelles missions de prévention des inondations, d'entretien des milieux aquatiques et de restauration des systèmes d'endiguements.

Pour l'année 2018, la participation financière de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale en faveur du SMIGIBA s'élevait à 16 765,78 euros.

Commission J

Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Caractérisation technique du service public

Présentation du territoire desservi

La nouvelle Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion des quatre Communautés de communes des Baronnies (Communauté de communes du Pays de Buis, Communauté de communes du Pays de Rémuzat, Communauté de communes du Val d'Eygues, Communauté de communes des Hautes Baronnies).

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est donc mis en place pour l'ensemble du territoire. Ces missions sont déterminées par l'arrêté du 27 avril 2012, fixant les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, pris en application des articles R. 2224-17 du code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre d'habitants par communes, nombre d'installations d'assainissement non collectif dépendant des visites du SPANC

Nom de la commune	Population totale	Nombre installations	Nom de la commune	Population totale	Nombre installations
Arpavon	89	31	La Penne-sur-l'Ouvèze	108	19
Aubres	429	81	Piégon	280	117
Aulan	11	12	Pierrelongue	242	4
Ballons	83	16	Les Pilles	253	32
Barret-de-Lioure	83	52	Plaisians	193	68
Beauvoisin	158	41	Le Poët-en-Percip	18	3
Bellecombe-Tarendol	95	6	Le Poët-Sigillat	121	23
Bénivay-Ollon	63	50	Pommerol	21	5
Bésignan	67	16	Propiac	112	49
Buis-les-Baronnies	2 380	123	Reilhannette	152	59
La Charce	33	14	Rémuzat	338	29
Châteauneuf-de-Bor-dette	101	27	Rioms	29	10
Chaudebonne	55	36	La Roche-sur-le-Buis	313	176
Chauvac-Laux-Montaux	47	20	Rochebrune	60	52
Condorcet	485	146	La Rochette-du-Buis	76	53
Cornillac	84	47	Roussieux	25	18
Cornillon-sur-l'Oule	77	18	Sahune	326	105
Curnier	193	34	Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	218	50
Eygalayes	67	28	Saint-Ferréol-Trente-Pas	230	133
Eygaliers	104	56	Saint-Maurice-sur-Eygues	758	37
Eyroles	30	3	Saint-May	42	14
Izon-la-Bruisse	9	11	Saint-Sauveur-Gouvernet	193	40
Lemps	47	17	Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	79	20
Mérindol-les-Oliviers	222	133	Sainte-Jalle	304	77
Mévouillon	245	101	Séderon	281	51
Mirabel-aux-Baronnies	1 592	243	Valouse	35	20
Montauban-sur-l'Ouvèze	105	27	Venterol	720	145
Montaulieu	85	46	Verclause	66	24
Montbrun-les-Bains	434	156	Vercoiran	150	85
Montferrand-la-Fare	32	18	Vers-sur-Méouge	49	35
Montguers	43	5	Villefranche-le-Château	24	12
Montréal-les-Sources	29	11	Villeperdrix	112	59
Nyons	6 893	337	Vinsobres	1 239	226
Pelonne	22	2	TOTAL	21 659	3814

Compétences exercées dans le cadre du service



Système d'épandage



Microstation d'épuration



Phytoépuration

Conformément à l'article L. 2224-8 du CGCT, le SPANC de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale exécute les missions suivantes :

- **Contrôle de conception et d'implantation** : instruction des déclarations d'installation d'assainissement neuves ou à réhabiliter, afin de vérifier que la conception technique et l'implantation des dispositifs d'assainissement soient conformes à la législation et adaptés aux contraintes sanitaires et environnementales.
- **Contrôle de bonne exécution** : contrôle de la réalisation des travaux pour les installations neuves ou réhabilitées sur site et avant recouvrement.
- **Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien** : contrôle des installations existantes, afin d'établir un état des lieux des installations et d'évaluer les dangers pour la santé des personnes ou des risques avérés de pollution de l'environnement.
- Pour l'ensemble des dispositifs : **vérification périodique du bon fonctionnement des ouvrages ainsi que la réalisation des vidanges**. La fréquence de contrôle périodique est modulable dans la limite des dix ans fixée par la loi Grenelle 2. Cette fréquence peut varier selon l'évaluation de l'installation au regard des risques environnementaux et dangers sanitaires.
- Dans le cadre des transactions immobilières, effectuer un contrôle des ouvrages. **Ce contrôle est réalisé spécifiquement pour la vente** et à la demande des propriétaires.



Les missions du SPANC sont exécutées selon l'arrêté du 27 avril 2012, relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le SPANC assure également une mission d'information, communication et de conseil aux usagers.

Le SPANC de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale ne détient pas de compétence facultative (entretien des installations d'assainissement non collectif).

Mode de gestion

Le service, exploité en régie, a été organisée suite à la fusion sur deux antennes :

→ **Antenne de NYONS**

Ex-territoire Val d'Eygues (1 967 installations) + ex-territoire Pays de Rémuzat (302 installations)
Permanence le lundi matin de 9h à 12h.

→ **Antenne de BUIS**

Ex-territoire Pays de Buis (1 060 installations) + ex-territoire Pays des Hautes Baronnies (555 installations) / Permanence le jeudi matin de 9h à 12h.

Le SPANC se compose ainsi :

- **1 responsable de service** chargé de mettre en place et suivre le fonctionnement du service, de coordonner les actions, piloter les programmes de réhabilitation en relations avec les partenaires institutionnels. Il gère également la facturation (0,6 ETP).
- **1 poste de secrétariat-comptable** (0,2 ETP) chargé du suivi de la facturation (traitement des réclamations, annulations de factures, etc.)
- **2 techniciens contrôleurs** (2 ETP) qui assurent les contrôles, la communication et le conseil aux usagers. Ils participent également à l'optimisation des actions et procédures du service.

Indicateurs de performance du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Le décret n°2007-675 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 du CGCT et l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les collectivités doivent présenter des indicateurs de performance.

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, 3 indicateurs doivent être renseignés. Ces indicateurs sont présentés dans le tableau suivant :

N° indicateur	Libellé	Valeur CCBDP
D 301.0	Evaluation de la population desservie par le service public de l'assainissement non collectif	8261
D 302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100
D 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	72

Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne (y compris les résidents saisonniers) qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif. Le service public d'assainissement non collectif concerne environ 8 261 habitants (calcul avec données INSEE 2014 – ménages), pour un total de 3 814 dispositifs d'assainissement non collectif.

Le nombre total d'habitants sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale est de 21 659 (Population légales en vigueur en 1^{er} janvier 2018, source INSEE recensement 2015).

Détail du calcul de l'indice de D 302.0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

Valeur	Libellé	Exercice 2018	Valeur CCBD
A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	20
20	Application d'un règlement de service approuvé par une délibération	Oui	20
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012, relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Oui	30
30	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné.	Oui	30
B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	0
20	La propriétaire assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	0
TOTAL (/140)			100

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2018 est de 100.

Détail du calcul de l'indice D 301.3

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.

Formule de calcul à partir de 2013

Taux de conformité des dispositifs ANC =

$$\frac{VP\ 166 + VP\ 267}{VP\ 167} \times 100$$

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	2018
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP167)	3737
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP 166)	1013
Nombres d'installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP 267)	1779
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en % (indicateur P301.3)	75,15 %

Les indicateurs financiers du Spanc

Redevances du SPANC

Les tarifs et prestations en vigueur ont été fixés par délibération n° 85-2017 en date du 11 avril 2017.

- **Une redevance ponctuelle de 140 €** pour le contrôle de conception et de réalisation d'une installation d'assainissement neuve.
- **Un acompte forfaitaire annuel de 25 €** pour le contrôle périodique et diagnostic des installations existantes par période ne pouvant excéder dix ans.
- **Une redevance de 100 €** pour le diagnostic d'une installation préalable à la vente d'un bien.
- **Une redevance pour pénalité de 50 €** pour tous frais de déplacement sans intervention dès lors que le SPANC n'a pas été informé en temps utile pour éviter le déplacement inutile.

Mode de recouvrement par titre de recette exécutoire adressé par le Trésor Public.
Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Recettes d'exploitation du service

Recettes de la collectivité (hors programme réhabilitation)

ANNÉE	2018
Total recettes liées à la facturation des abonnés, dont :	99 435 €
Contrôle de conception et de bonne exécution installation nouvelle	560 €
Contrôle de de bon fonctionnement dans le cadre des ventes	5 000 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour l'année 2017	93 875 €
Subvention Agence de l'Eau (prime pour contrôle)	5 360 €
TOTAL RECETTES 2018	104 795 €

Bilan d'activités du service

Bilan activités pour l'année 2018

L'année 2018 a été une année d'harmonisation administrative :

- Approbation du nouveau règlement de service,
- Réflexion sur les possibles optimisations du service,
- Harmonisation des procédures contrôle,
- Actualisation des bases de données (réalisée en début d'année 2018).

Les agents contrôleurs ont presque atteint l'objectif de 200 contrôles périodiques par an.

Prestations		Réalisé en 2018
Contrôle de conception d'installation :	nouvelle	25
	réhabilitée	29
Contrôle de bonne exécution d'installation :	nouvelle	4
	réhabilitée	28
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien		345
Dont contrôle périodique de bon fonctionnement dans le cadre des ventes		50
Nombre total de contrôles réalisés en 2018		431

Bilan des contrôles depuis le 1^{er} janvier 2006, création du SPANC

Selon les critères aujourd'hui définis par l'arrêté du 27 avril 2012, le parc ANC du territoire de la CCBDP est ainsi composé :

Sur les 431 contrôles réalisés en 2018, 70 installations ont été jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité, 168 installations ont été jugées non conformes mais ne présentent pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement.

Programme de réhabilitation

Depuis 2008, les quatre Communautés de communes formant la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale ont mené de manière active de nombreux programmes de réhabilitation. 13 programmes ont ainsi été animés pour un total de 524 installations défaillantes remises en conformité en dix ans, soit 13% de notre parc d'installations d'assainissement existantes.

D'après les résultats de l'enquête sur l'année 2015, sur Rhône-Alpes, Jura et Saône-et-Loire présentés en octobre 2017 par le GRAIE dans le cadre de l'Observatoire régional des SPANC qu'il anime, le nombre de réhabilitations recensées par le SPANC en moyenne chaque année est d'environ une vingtaine.

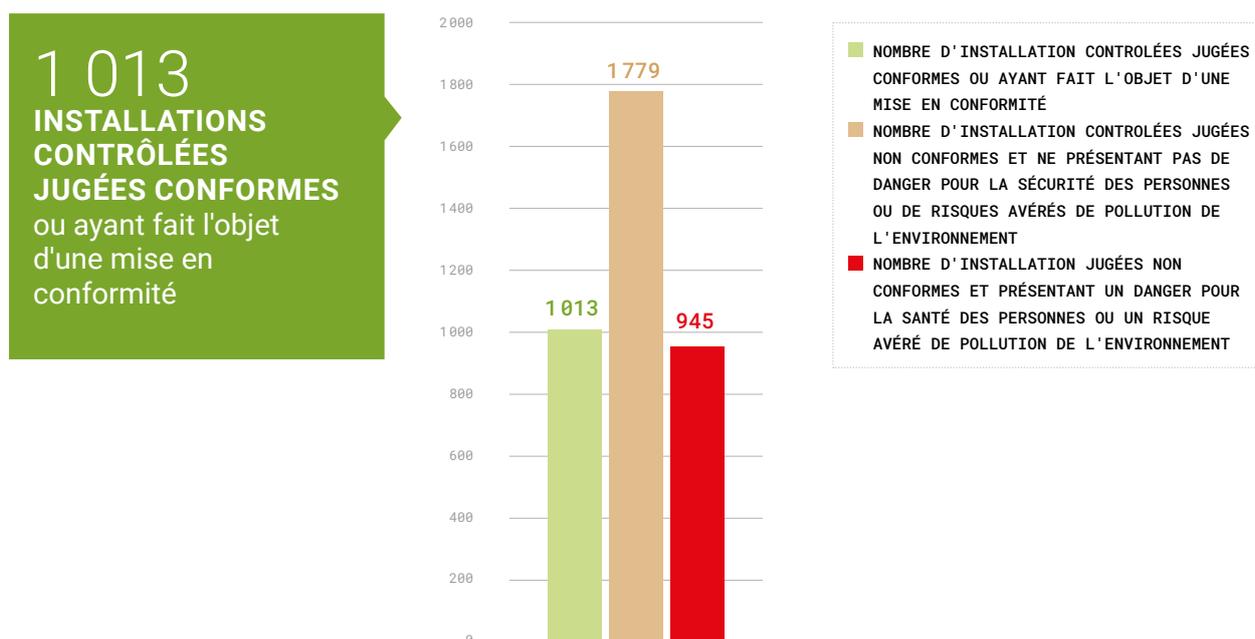
Pour nos territoires ruraux, l'assainissement non collectif reste le meilleur moyen technique et économique pour assainir les eaux usées domestiques. Le SPANC regrette le désengagement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans les programmes de réhabilitations. Les aides pour réhabiliter les systèmes d'assainissement autonome ont été supprimées. Auparavant une aide d'un

montant de 3000 euros permettait d'aider les particuliers pour la mise aux normes de leurs installations. L'arrêt de ces aides engendre une baisse des réhabilitations, mais également une baisse de l'activité économique sans sous-estimer l'impact négatif environnemental des installations jugées non conformes et présentant un danger pour la sécurité des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement.

Il est également important de souligner que ces travaux avaient une répercussion directe sur l'économie du territoire, avec plus de 3,5 millions d'euros de travaux réalisés par des entreprises locales depuis 2008 au terme de ces programmes.

Le SPANC espère que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ou un autre organisme public se réengagera par le biais de nouvelles subventions qui permettraient ainsi aux usagers de réhabiliter leurs installations défectueuses (avec en priorité les installations présentant un risque sanitaire ou un risque avéré de pollution de l'environnement).

État du parc d'assainissement non collectif de la CCBDP fin 2018







SOCIAL

Commission K :
Social – Petite Enfance

Commission L :
Enfance Jeunesse – Animation Territoriale



Nadia MACIPE

**Vice-Présidente déléguée à
Social – Petite Enfance**

Commission K

Ex-Vice-Présidente du Val d'Eygues
Conseillère municipale à Nyons



Eric RICHARD

**Vice-Président délégué à
Enfance Jeunesse – Animation
Territoriale**

Commission L

ex-1^{er} Vice-Président du Val d'Eygues
Maire d'Aubres

Commission K

Petite Enfance

Contexte juridique

L'arrêté préfectoral n° 2016319-0012 portant constitution de La Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale a acté la fusion de 4 Communautés de communes : Val d'Eygues – Pays de Buis-les-Baronnie – Hautes Baronnie et Pays de Rémuzat depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'arrêté préfectoral n° 2017340-005 a approuvé les statuts de la Communauté de communes, notamment le transfert de la compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire au 1^{er} septembre 2017, notamment « la Petite Enfance ».

Dans le cadre de ce transfert de compétences « Petite Enfance » et conformément à la pré-étude de fusion, la Communauté de communes s'est dorée de la gestion en directe de 3 structures « Petite Enfance » :

- Le multi-accueil « Les petits lutins » à Nyons
- Le multi-accueil « Côté Soleil » à Mirabel-aux-Baronnie
- L'Accueil de loisirs « Les P'tits Bouts » à Nyons.

Sont maintenues en gestion associative, les structures « Petite Enfance » suivantes :

- Le multi-accueil « Les Souris vertes » à Buis les Baronnie, confiée à l'Association Familiale des Baronnie
- Le multi-accueil « Les Frimousses des 2 Vallées » à Rémuzat, confié à l'Association les Frimousses, porté conjointement par la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale et la Communauté de communes du Diois.
- La micro-crèche « À petit pas » confiée à EOVI.
- Le Relais Assistantes maternelles (RAM) et le « Lieu Accueil Enfants Parents » confiés à la Mutuelle Petite Enfance.

Présentation du service « Petite Enfance » en gestion directe

Au 1^{er} septembre 2017, intégration des multi-accueils

- « Les petits lutins » à Nyons, capacité d'accueil : 28 enfants de 0 à 6 ans
- « Côté Soleil » à Mirabel aux Baronnie capacité d'accueil : 20 enfants de 0 à 6 ans
- L'Accueil de Loisirs « Les p'tits bouts » à Nyons. Capacité d'accueil maximum 70 enfants.

L'ensemble du personnel permanent des multi-accueils a été transféré à la Communauté de communes au 1^{er} septembre 2017. Ce qui représente plus de 25 ETP.

Une politique affirmée du service « Petite Enfance »

La démarche d'accompagnement du service Petite Enfance s'oriente vers une harmonisation du service sur l'ensemble du territoire mais également vise à conforter l'existant en matière d'accueil du jeune enfant.

Différents projets de la Collectivité

La Communauté de communes s'engage également dans différents projets de territoire : il a été constaté un manque de mode de gardes du jeune enfant sur le territoire des Hautes Baronnie. Un recensement des besoins a été

organisé, le rendu de l'étude montre clairement les besoins sur ce territoire. Plusieurs rencontres ont été organisées avec les citoyens de ce territoire de concert avec les élus.

1. Extension du multi-accueil « Côté Soleil » à Mirabel-aux-Baronnies

Le multi-accueil « Côté Soleil » dispose d'un agrément pour l'accueil de 20 enfants, mais l'exiguïté du bâtiment ne permet pas l'accueil de tous les enfants ayant besoin d'effectuer une sieste. Une ligne budgétaire d'investissement a été inscrite au budget 2018 à hauteur 132 000 € pour l'extension du bâtiment. Le bâtiment ne dispose pas de jardin pour les enfants, un projet d'acquisition d'un terrain attenant est en cours.

2. Mode de Garde « Petite Enfance » à Montbrun-les-Bains



La Communauté de communes s'engage dans un projet de micro-crèche sur la commune de Montbrun-les-Bains. Elle envisage de confier la gestion de cette structure d'accueil à EOVI Service et Soins. Plusieurs rendez-vous, avec les différents acteurs, ont conforté

cette proposition (la PMI, la CAF, les acteurs locaux, etc.). Un budget d'investissement et de fonctionnement a été voté lors du vote des budgets de la Communauté de communes.

3. Accompagnement à la mise en place de la conception de repas au multi-accueil « les Frimousses » à Rémuzat

Analyse des besoins : Cuisine satellite : repas fourni par un prestataire en liaison chaude ou froide ou cuisine de confection : repas mis en œuvre par l'association. Questions d'ordre réglementaires : Rencontre avec un bureau « Agro Consult » pour l'accompagnement de ce projet.

4. Étude pour l'accompagnement d'un projet de transplantation de l'actuel service « Petite Enfance » sur la commune de Buis-les-Baronnies

La Maison de l'Enfance - Association Familiale des Baronnies gère plusieurs activités dans un même bâtiment :

- Un multi-accueil pour les enfants de 0 à 4 ans (EAJE) : Les Souris Vertes
- Un accueil de loisirs pour les enfants de 4 à 12 ans (ALSH) : Le Chat Botté
- Un atelier d'alphabétisation et d'apprentissage de langue française pour adultes
- Un point info familles
- Un service d'animation locale
- Un service de location de mobylettes et voitures

Ce bâtiment devenu trop étroit pour l'ensemble des activités, connaît également des contraintes en terme de sécurité pour l'accueil des enfants à l'étage.

De plus, un service de LAEP/RAM (Lieu d'Accueil Enfants Parents, Relais d'Assistantes Maternelles) est dispensé sur Buis les Baronnies, mais ne peut occuper les locaux de la Maison de l'Enfance. Ce service accueil des enfants de 0 à 4 ans dans un local communal (Foyer J.-J. Coupon).

Un projet déjà envisagé par l'ancienne Communauté de communes du Pays de Buis-les-Baronnies, a été repris par la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, le CAUE accompagne la Communauté de communes dans ce projet, une convention de partenariat et une évaluation des besoins sont en cours.

5. Accompagnement à la professionnalisation du métier d'Assistante Maternelle sur la commune de Séderon (Territoire des Hautes Baronnies)

L'étude menée sur le territoire des Hautes Baronnies fait ressortir la nécessité de proposer un mode de garde du jeune enfant sur la commune de Séderon ; La Communauté de communes envisage un partenariat avec la Mutuelle Petite Enfance pour accompagner la faisabilité de ce projet.

Missions de Coordination

Pour l'exercice 2018, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a poursuivi ses missions sur les différents territoires des Baronnies comme engagées depuis 2017. Elle tisse les liens entre toutes les structures, qu'elles soient en gestion directe ou associative. Elle s'engage dans un projet éducatif cohérent et harmonisé.

La Communauté de communes s'engage dans un travail de réorganisation des services, tant en terme de personnel, qu'en terme de fonctionnement, tout en respectant les contraintes réglementaires imposées par la PMI mais également afin de répondre aux besoins des familles du territoire.

Les missions de coordination sont également orientées vers l'accompagnement à la mise en place d'un règlement de fonctionnement harmonisé. L'accompagnement des professionnels dans la mise en place d'activités et d'événements avec les enfants et les parents.

Cependant, il est à noter certaines difficultés rencontrées sur nos territoires en zones très rurales.

Notamment en terme de gestion du personnel : beaucoup de *turnover* qui met à mal le fonctionnement des structures, un manque de personnel qualifié auprès des enfants ; mais également en matière de respect des réglementations.

SUIVI ACTIVITÉS DES MULTI-ACCUEILS 2018

Heures facturées
en 2018, gestion directe
CCBDP EAJE

	Multi-accueil Nyons Les Petits Lutins	Multi-accueil Mirabel-aux-Baronnies Coté Soleil
Nb Enf Reg Agricole	8	5
Reg Agricole	4 739	5 672
Régime général	40 040	26 378
Global heures facturées 2018	44 779	32 050
Nombre places	28	20

SUIVI ACTIVITÉS ACCUEIL DE LOISIRS DE MOINS DE 6 ANS LES P'TITS BOUTS

Heures facturées
en 2018, ALSH

	Nb place	Globale heures facturées 2018	Régime général	Régime agricole	Nb enf Reg agricole
Les P'tits Bouts Nyons ALSH Extra scolaire	70	21 276	19 408	1 868	14
Les P'tits Bouts Nyons ALSH Périscolaire	40	3 638	3 514	124	2

PETITE ENFANCE EN GESTION DÉLÉGUÉE

Heures facturées
en 2018

	Nb place	Globale heures facturées 2018	Régime général	Régime agricole	Nb enf Reg agricole
À petits Pas Les Pilles Micro-crèche	10	20 073	17 486	2 587	4
Les Frimousses Rémuzat Multi- accueil	16	23 680	21 093	2 587	7
Les souris vertes Buis-les-Baronneis Multi-accueil	20	32 979	31 086	1 893	12

Commission L

Le service

Le Service « Enfance – Jeunesse – Animation territoriale » a été créé au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la fusion des quatre Communautés de communes des Baronnie drômoises. Il s'agit donc d'un nouveau service à la fois porteur des structures et services existants avant la fusion, mais s'inscrivant également dans une nouvelle dynamique et de nouvelles perspectives.

Le Service « Enfance – Jeunesse – Animation territoriale » est structuré en trois Pôles :

- Le Pôle Enfance (4-13 ans)
- Le Pôle Jeunesse (11 ans et plus)
- Le Pôle Animation territoriale

Sous la conduite d'Éric RICHARD, Vice-Président en charge de la Commission L (Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale), il a pour mission de mettre en place des actions éducatives, sociales et culturelles sur la Communauté de communes dans le cadre de la politique enfance-jeunesse intercommunale, en s'appuyant sur :

Des structures et des services – Enfance :

Le Centre de Loisirs intercommunal des Guards, en gestion directe

Les accueils de loisirs enfance gérés via des conventions de partenariat :

- « Le Chat Botté », géré par l'Association Familiale des Baronnie
- « Les P'tits Loups », géré par l'Association Pour l'Enfance et la Jeunesse de la vallée de l'Oule, géré par l'association Foyer Laïque.

Des structures et des services – Jeunesse :

→ Un Service d'accompagnement Socio-éducatif intercommunal, en gestion directe, se déclinant à travers deux types d'interventions :

- La Prévention Spécialisée
- L'Animation Sociale de proximité

→ Un accueil de loisirs jeunesse d'intérêt communautaire « Planète Jeunes », en gestion directe

→ Un accueil de loisirs jeunesse d'intérêt communautaire géré via une convention de partenariat : « Section 2 jeunes », géré par l'Association Pour l'Enfance et la Jeunesse

Des services d'Animation territoriale :

- Des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité, en gestion directe
- L'organisation d'une Quinzaine de la citoyenneté
- La coordination de la mise en œuvre d'une CTEAC (Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle)

Une mission de coordination Enfance-Jeunesse

Le Pôle Enfance



Le Centre de loisirs intercommunal des Guards

Le Centre de loisirs intercommunal des Guards, à Nyons est géré en direct par la Communauté de communes et accueille les enfants âgés de 5 à 13 ans. Il a ouvert ses portes au mois de juillet 2004, après d'importants travaux sur le bâtiment (aux normes Haute Qualité Environnementale) et aux abords de la structure. Une extension du bâtiment a été réalisée en 2014-2015 et achevée en juin 2015.



En lien et en complémentarité avec les autres partenaires (famille, école, associations et clubs...), le Centre de loisirs intercommunal est ouvert sur l'environnement social, culturel et naturel du territoire. Ce service intercommunal d'accueil et d'animation est accessible à toutes les familles, un transport étant assuré sur le bassin de vie.

Le Centre de loisirs est ouvert tous les mercredis de la période scolaire ainsi que toutes les vacances, sauf celles de fin d'année. Cela représente 105 jours d'ouverture par an.

5752 journées-enfants ont été réalisées en 2018.

L'année 2018 présente la plus haute fréquentation depuis la construction de l'extension du bâtiment (2015).

Les enfants accueillis proviennent de l'ensemble du territoire :

- 35 % de Nyons,
- 29 % du Bas-Nyonsais,
- 21 % du Haut-Nyonsais,
- 4 % d'autres bassins de vie de la CCBDP,
- 11 % hors-CCBDP.

105
JOURS
D'OUVERTURE
PAR AN
en 2018

5752
JOURNÉES-
ENFANTS
en 2018

Les Accueils de loisirs Enfance gérés via des conventions de partenariat

Sur le territoire des Baronnies, il existe 3 structures de type ALSH enfance gérées sous couvert de conventions de partenariat avec la CCBDP : l'Accueil de loisirs « Le Chat Botté » à Buis-les-Baronnies, géré par l'Association Familiale des Baronnies, l'ALSH sur la vallée de l'Oule géré par le « Foyer Laïque », l'ALSH « Les Petits Loups » sur Séderon / Montbrun-les-Bains, géré par l'Association Pour l'Enfance et la Jeunesse.

Le Centre de loisirs du « Chat Botté » à Buis-les-Baronnies

Cet ALSH est situé au sein de La Maison de l'Enfance à Buis-les-Baronnies et est géré par l'Association Familiale des Baronnies. Il est ouvert au cours des mercredis et des vacances scolaires sauf celles de fin d'année.

Ce qui représente 105 jours d'ouverture par an.

Il accueille des enfants âgés entre 4 et 12 ans.

2076 journées ou demi-journées-enfants ont été réalisées en 2018 sur cet ALSH.

On constate par ailleurs que la majorité des enfants accueillis habitent Buis-les-Baronnies (environ 55 %).

Les communes les plus représentées sont ensuite :

- 10 % de La Roche-sur-le Buis,
- 6 % de Pierrelongue,
- 4 % de Mollans-sur-Ouvèze,
- 4 % de Vercoiran.

Le Centre de loisirs « Les Petits Loups » à Séderon / Montbrun-les-Bains

Ce Centre de loisirs, géré par l'Association Pour l'Enfance et la Jeunesse, est ouvert sur les périodes de vacances scolaires :

- Au cours des petites vacances : 1 semaine sur Séderon et 1 semaine sur Montbrun-les-Bains.
- Au cours de l'été : 3 semaines sur Séderon et 4 semaines sur Montbrun-les-Bains.

Il accueille des enfants de 4 à 11 ans.

Cela représente 67 jours d'ouverture sur l'année 2018 qui ont permis d'accueillir 751 journées-enfants au total.

La majorité des enfants inscrits habitent Montbrun-les-Bains, Mévouillon et Séderon, répartis ainsi selon les bassins de vie :

- 36 % d'enfants du bassin de Séderon.
- 35 % d'enfants du bassin de Montbrun-les-Bains.
- 16 % d'enfants extérieurs aux deux bassins principaux.
- 13 % d'enfants extérieurs aux Baronnies.

Le Centre de loisirs de la vallée de l'Oule

Cet ALSH est géré par l'association « Espace Social et Culturel du Diois ».

Il a ouvert ses portes au cours de l'été 2015 suite à un besoin exprimé par les parents de ce bassin de vie.

L'ALSH accueille des enfants de 6 à 12 ans.

Son fonctionnement est soutenu par la Communauté de communes du Diois et la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

7 semaines d'ouverture par an sont prévues :

- 1 semaine au cours des vacances d'hiver, de printemps et d'automne
- 4 semaines l'été.

Ce Centre de loisirs est une petite structure dont l'ouverture est conditionnée par le nombre d'inscrits sur chaque période de vacances.

En 2018 l'accueil a ouvert ses portes uniquement au cours de l'été, du fait d'un manque d'inscrits sur les autres périodes.

152 journées-enfants ont été réalisées en 2018.

Origine géographique des enfants :

- 47 % de La Motte-Chalancon,
- 6 % de Rémuzat,
- 6 % de la Communauté de communes du Diois (hors La Motte Chalancon),
- 18 % de la CCBDP (hors Rémuzat),
- 23% hors territoire.

Le Service Jeunesse

Un très important travail de structuration de ce service a été réalisé au cours de l'année 2017. En effet, la structuration d'une politique et d'un Service jeunesse intercommunal ont été un enjeu fort en 2017. Cet enjeu a été lié à la fois au contexte de fusion mais également à la diversité des actions jeunesse qui étaient mises en œuvre sur chacune des Communautés de communes jusqu'au 31 décembre 2016.

Le Service d'accompagnement Socio-éducatif



Le Service d'accompagnement Socio-éducatif intercommunal se décline à travers deux types d'interventions :

- La Prévention Spécialisée
- L'Animation Sociale de proximité

Ces deux interventions, bien que distinctes, portent les mêmes objectifs et les mêmes modalités d'intervention.

Le Projet du Service d'accompagnement Socio-éducatif affirme l'intention d'inscrire l'ensemble des actions dans une visée d'insertion sociale des jeunes (l'insertion sociale est ici entendue d'un point de vue global : socialisation, développement de l'autonomie, accès au logement, insertion professionnelle, etc.).

Par ailleurs, l'équipe pluridisciplinaire présente au sein de ce Service travaille à une articulation entre accompagnement collectif et accompagnement individuel.

L'équipe intervient à la Cité Scolaire de Nyons, au collège de Buis, à la MFR de Buis, dans le cadre d'actions collectives portées par la Médiathèque départementale de Nyons..., ce qui lui permet de créer des liens solides entre le service et les institutions locales.

La Prévention Spécialisée

Trois éducateurs sont présents sur cette mission.

Les objectifs de l'équipe de prévention spécialisée sur le territoire sont les suivants :

- Assurer une présence sociale
- Accompagner les jeunes en rupture dans leurs projets d'insertion social en lien avec les partenaires
- Favoriser l'accès des jeunes aux structures ou dispositifs existants
- Être présent dans les actions collectives jeunesse

Cette action éducative s'adresse aux jeunes de 11 à 21 ans et à leur famille.

Sur l'année 2018, près de 60 jeunes du territoire ont bénéficié d'un accompagnement individuel. Au-delà de ces accompagnements à proprement parler, on dénombre plus de 350 jeunes au contact de l'équipe en 2018.

Cette action éducative s'adresse aux jeunes de 11 à 21 ans et à leur famille.

L'animation sociale de proximité

Les missions principales de l'animation sociale de proximité sont :

- Mener des actions éducatives visant à aider les jeunes à se prendre en charge dans le domaine de leur vie personnelle, de leur travail et de leurs loisirs
- Contribuer au maintien du « vivre ensemble » au sein de la population d'un territoire
- Participer au développement de la vie sociale et culturelle des territoires
- Promouvoir les capacités existantes ou/et potentielles des jeunes

Les actions d'animation sociale de proximité concernent un public âgé de 11 à 25 ans.

31

**JEUNES ISSUS
DE LA CCBDP
ACCOMPAGNÉS
en 2018**

Une grande partie de cette mission est orientée vers l'accompagnement de jeunes porteurs de projet.

31 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement en 2018 (dont 20 âgés de 11-17 ans).

Origine géographique des jeunes accompagnés : 100 % de la Communauté de communes.

Les ALSH jeunesse d'intérêt communautaire

Deux ALSH jeunesse d'intérêt communautaire sont présents sur le territoire :

- **Planète Jeunes**, basé à Buis-les-Baronnies, géré en direct depuis le 1^{er} septembre 2018
- **Section 2 Jeunes**, basé à Séderon, géré via une convention de partenariat avec l'APEJ

Ces deux ALSH jeunesse sont des structures de « petite » dimension et reposant sur un seul agent permanent.

L'ALSH « Planète Jeunes »

L'année 2018 est la première année pleine de fonctionnement de cet ALSH depuis la reprise en gestion directe de ce Service par la CCBDP.

L'accueil de loisirs est structuré autour d'un directeur/animateur permanent, qui est secondé par le recrutement d'animateurs et d'animatrices occasionnels sur les périodes de vacances.

L'année 2018 a permis l'organisation de sorties à la journée, à la demi-journée mais également de mini-camps (4 jours) et de camps (5 jours).

Plusieurs actions ont permis la rencontre entre jeunes de différentes structures du territoire.



L'ALSH « Section 2 Jeunes »

Cet accueil, géré par l'Association Pour l'Enfance et la jeunesse, se déroule au local des jeunes de Séderon, les mercredis de 14h à 18h. Les samedis sont réservés aux sorties et aux soirées à thèmes sur des créneaux horaires variables.

Ces accueils réguliers sont complétés par des formules ponctuelles de 3 jours d'activités en période de vacances scolaires.



Le Pôle Animation Territoriale

Les actions de soutien et d'accompagnement aux fonctions parentales

Au lendemain de la fusion, la Communauté de communes des Baronnies a souhaité conserver une dynamique de travail autour des questions de soutien et d'accompagnement aux fonctions parentales.

L'ambition est de développer ce type d'action à l'échelle du nouveau territoire en associant plus largement les autres structures et services présents sur les anciennes intercommunalités voisines de la CCVE.

L'animation du réseau d'acteurs du territoire

Le réseau « Parentalité » regroupe depuis 2018, les membres :

- du réseau « parentalité » existant sur l'ex-territoire du Val d'Eygues,
- du réseau citoyenneté / laïcité » existant sur l'ex-territoire du Val d'Eygues,
- du réseau adultes-relais » (RAR) existant sur le territoire du Pays de Buis.

C'est au sein de cette « instance » que les orientations et les actions sont discutées.

L'organisation d'évènements de type « conférence – débat »

RENCONTRE PETITE ENFANCE

Samedi 24 novembre 2018 de 9H00 à 12H00
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale
Salle de réunion - 170 rue Ferdinand Fert - ZA Les Laurons - 26110 NYONS

A partir du support vidéo « Abécédaire des 2-3 ans », nous vous proposons une discussion autour de l'éducation, de la relation parents/enfants, des situations du quotidien qui laissent parfois impuissants ou dans l'énervement.

A, B, C ALLONS NOUS PROMENER...

L'abécédaire des 2-3 ans est un spectacle écrit en 2006 par l'association Imagine sur la relation parent-enfant, et plus particulièrement sur l'univers des 2-3 ans.

En un clin d'oeil les comédiens passent d'un rôle de parent à celui d'enfant. Des fenêtres s'ouvrent sur des scènes de vies qui se succèdent avec humour.

Arnaud Deroo est éducateur de jeunes enfants, thérapeute, consultant en éducation, formateur « Petite Enfance », créateur de la troupe de théâtre Imagine... Il est aussi Directeur du service petite enfance de Lambertsat (Nord). Militant de la Bien-Traitance, il est l'auteur de nombreuses chroniques et ouvrages sur le monde de la petite enfance. Il nous apportera un regard bien-traitant et parfois déstabilisant sur la relation parents/enfants.

9H - Accueil
9H30 - Projection suivie d'échanges
12H - Verre de l'Amitié

Baronnies
en drôme provençale

Un évènement a été organisé en fin d'année sur le thème de l'accueil des tout-petits. Cet évènement s'est construit en relation étroite avec le groupe Petite Enfance qui réunit les structures d'accueil et le RAM du territoire.

L'évènement a eu lieu le samedi 24 novembre 2018 dans la salle de réunion de la CCBDP et a rassemblé une cinquantaine de personnes (parents et professionnels confondus).

À partir d'un support vidéo « abécédaire des 2-3 ans », spectacle joué par l'association « Imagine », une discussion a été proposée autour de l'éducation, de la relation parents/enfants, des situations du quotidien qui laissent parfois impuissants ou dans l'énervement.

Cette matinée a permis de traiter avec beaucoup d'humour des situations du quotidien.

Arnaud Deroo, thérapeute, consultant en éducation, formateur et créateur de cette troupe a apporté un regard bien-traitant et parfois déstabilisant sur la relation parents/enfants.

Zoom sur la Quinzaine de la Citoyenneté

En mars 2015, différents partenaires se sont réunis afin « de partager un questionnement sur les suites à donner aux événements tragiques du mois janvier à Paris en termes de débats et échanges ».

Des représentants de la Cité Scolaire, de la Médiathèque Départementale, du Service Jeunesse de Nyons, des associations familiales locales, de l'équipe de prévention spécialisée... se sont retrouvés autour de la table.

Assez rapidement, se dessine l'idée d'organiser une Quinzaine de la Citoyenneté en relation avec le réseau « parentalité » existant sur le territoire.

A partir de cette réunion, la Communauté de communes, et plus particulièrement le Service Enfance-Jeunesse-Animation Territoriale, a été identifié pour piloter et coordonner le projet de cette Quinzaine.

Dès les premiers échanges entre partenaires, il a été décidé que cette quinzaine de la citoyenneté devait être accessible au plus grand nombre. C'est pourquoi des actions de différentes natures et situées en différents lieux du territoire ont été envisagées.



L'organisation de cet événement est le fruit d'un travail de partenariat entre de nombreux acteurs locaux (institutions, associations et collectifs informels) rassemblés autour de valeurs communes. Solidarité, citoyenneté, fraternité, laïcité font partie de ces valeurs qui ont nourri les débats et les échanges au sein des groupes qui ont préparé ces temps forts.

Par ailleurs, il faut noter que cette année, pour la première fois, la Quinzaine de la Citoyenneté s'est organisée en lien avec le mouvement national « Fraternité Générale ». Ce mouvement a vocation à promouvoir la fraternité à travers des actions culturelles, pédagogiques et citoyennes partout en France du 11 au 14 octobre 2018.

<https://www.fraternite-generale.fr/>

Sur les aspects « quantitatifs », il ressort globalement une très bonne fréquentation des temps forts proposés :

- Spectacle « L'Homme qui plantait des arbres » : 3 séances à la Médiathèque départementale (Nyons) : 40 personnes à la première représentation / 2 classes du collège à la deuxième / 50 personnes à la troisième.
- Formation « Laïcité et valeurs de la République » : 11 participants
- Concert « Saodaj » : environ 120 personnes
- « Place aux jeunes » : une quinzaine de jeunes
- Ciné-débat à partir du film « Nous trois ou rien » de Kheiron : 33 personnes
- Après-midi « Jouons Ensemble » : environ 80 personnes (Les Petits Bouts, Les Guards, Espace Jeunesse, Carrefour des Habitants, familles...)
- Récits de voyages de jeunes des Baronnies / expo photos : environ 30 passages sur l'expo depuis le vernissage
- Repas solidaire « On vous tend la patte » – Cantine partage : environ 50 personnes.

La Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle

Depuis 2015, pour trois années, une convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture (CTEAC) a été mise en place sur le territoire de la Communauté de communes.

Cette convention est soutenue par l'État (Direction régionale des affaires culturelles, Direction départementale de la Cohésion Sociale), l'Éducation nationale, le Département de la Drôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales. L'ensemble des financeurs se sont retrouvés au sein d'un comité de pilotage, organisé depuis le mois de juin 2015. Le périmètre défini, à cette occasion, concernait les territoires des anciennes Communautés de communes du Val d'Eygues et du Pays de Buis-les-Baronnies.

Ces EPCI ont en effet été retenus par la DRAC comme « territoire prioritaire », nécessitant « une intervention concertée de tous les acteurs publics en faveur du développement de l'éducation aux arts et à la culture ». Cette politique volontariste répond au constat d'une inégalité marquée face à l'accès aux arts et à la culture selon les territoires : « cette priorité réaffirmée à de nombreuses reprises doit être comprise comme un moyen de correction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux arts et à la culture. Une grande distance existe encore entre les facilités dont peuvent disposer pour cet accès, les habitants des cœurs urbains des grandes métropoles et l'éloignement que connaissent encore beaucoup de périphéries urbaines ou territoires ruraux d'une offre publique qui n'a pourtant cessé de croître ».

L'objectif est donc ici d'avoir une meilleure vision des potentialités de ce qu'est l'offre, la vie et le potentiel culturel du territoire, afin de permettre à l'État et aux collectivités territoriales de mettre en place une politique concertée pertinente et efficace dans le domaine de la culture.

Bilan synthétique de la saison 1 (2015/2016)

L'année 2015 est la première du dispositif mis en place dans le cadre de la convention.

Dans un territoire où la résidence artistique n'a été mise en place que très rarement, il s'agit d'abord, pour les acteurs culturels, socio-culturels et sociaux, de mieux comprendre la portée et les modalités d'intervention d'artistes dans le cadre de leurs actions professionnelles. Pour les artistes eux-mêmes, il s'agit de découvrir un territoire, ses enjeux en termes de développement et de structuration (cf. fusion au 1^{er} janvier 2017), les acteurs culturels et sociaux et, au-delà de leur mode de fonctionnement, leurs enjeux.

Les artistes interviennent régulièrement, à raison de trois jours en moyenne par mois. Au cours de ces journées, des ateliers, rencontres, concerts, interventions diverses sont organisés tout au long de la journée, dans le cadre de rencontres dont le contenu a été défini préalablement avec les structures accueillantes.

Bilan synthétique de la saison 2 (2016/2017)

Les artistes en résidence dans le cadre de la CTEAC, Antiquarks – Musiques actuelles et Mix O Ma Prose – Slam, sont présents sur



le territoire pour la 2^e année, à raison de 3 à 4 jours par mois de septembre 2016 à juin 2017, ce qui représente sur l'année un peu plus de 90 journées d'interventions pour 3 artistes. Après une première année dédiée à « la rencontre » entre artistes – structures locales et publics, cette seconde saison a été imaginée et construite pour permettre aux publics de bénéficier d'ateliers s'inscrivant dans le temps. Nous avons donc mis en place des parcours de découverte artistique que nous nommons « cycles d'ateliers », débouchant sur une à plusieurs représentations publiques.

Pour mener à bien cette 2^e saison et ouvrir le champ des possibles, il a été décidé d'associer 4 artistes locaux à l'équipe « Gargoulette » pour un total de 24 journées d'interventions : Béatrice Baillet – Plasticienne, Frédéric Lecloux – Photographe, Émeric Priolon – Percussions corporelles, Julien Beauvois-Mochot – Slam et écriture. Pour ce faire, une enveloppe spécifique dédiée aux acteurs et artistes locaux a été mise en place, permettant de maintenir une présence artistique plus régulière, de diversifier les propositions (confection de costumes et de décors, photographie, percussions corporelles, etc.) et de s'ouvrir ainsi à de nouveaux publics.

Le projet a également bénéficié de la démarche de « valorisation du processus », mise en œuvre par le Conseil départemental de la Drôme et Des Univers connectés. Dans ce cadre, un dispositif de suivi radiophonique et journalistique des résidences a été mis en place par l'association Ensemble-ici / Radio'live, de nombreuses interviews et articles ont été réalisés et diffusés sur le site Ensemble Ici : témoignages d'habitants, de participants, d'artistes, d'acteurs locaux... Cela s'est traduit par deux « minisites » :

- Une Storymap de valorisation du processus d'Éducation Artistique et Culturel sur le territoire du Nyonsais-Baronnies : <http://arcris.com/2t7RXHA>
- Une Cartographie des acteurs impliqués dans la résidence : <https://framacarte.org/m/10737/>

Cette deuxième saison a également vu la naissance de nouveaux partenariats opérationnels, notamment avec le Parc Naturel

Régional des Baronnies et les Châteaux de la Drôme, permettant le développement de projets et d'interventions en milieu scolaire (Lycée, écoles élémentaires, MFR), ainsi que l'émergence de futurs projets avec les Centres de loisirs du territoire.

Enfin, de nombreux acteurs locaux des secteurs de la culture, du social, de l'animation et de la jeunesse ont pris part au Comité Technique, rebaptisé « Comité Coopératif ». Cette instance permet de travailler ensemble à la mise en œuvre des différentes actions auprès de leurs publics et à la co-construction du projet Gargoulette sur le territoire.

Bilan de la saison 3 (2017/2018)

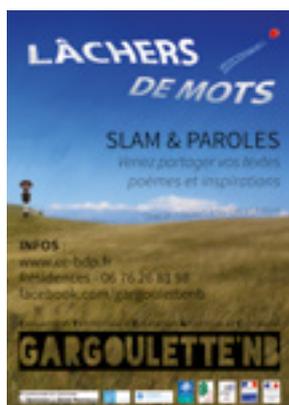


Après une première année, consacrée à la découverte des artistes en résidences, l'année 2016-2017 a vu le développement d'un projet autour de deux résidences, associant ateliers et succession de restitutions qui ont mobilisé les acteurs tout au long de l'année.

Il a donc été proposé pour la saison 3 de s'appuyer sur les acquis de la deuxième année de la CTEAC, mais en organisant les ateliers et les rencontres avec les artistes autour d'une seule restitution.

La période de réalisation a débuté en octobre 2017.

Le thème des Baronnies dans 700 ans a été retenu. Ce thème a permis d'évoquer le passé (en 1317, la Baronnie de Mévouillon a été



définitivement rattachée au Dauphiné) et le futur. À compter de septembre 2017, deux axes de travail se sont détachés au sein de ce projet :

- Le volet « éducation artistique et culturel »
- Le volet « développement local et structuration des dynamiques locales ».

Éducation artistique

Résidence de création-médiation accueillie par Le Atelier en janvier 2018 : 4 journées de travail sur les questions de création et de médiation. Public concerné : 14 personnes artistes associés et médiateurs au sein des structures relais accueillants les ateliers : enseignants, éducateurs, animateurs...

Création collective à partir des témoignages des habitant.e.s de la comédie musicale « Baronnies 2718 » à travers 12 cycles d'ateliers pluridisciplinaires de décembre 2017 à avril 2018, rassemblant enfants, adolescents et adultes de tout le territoire. Participation à la fabrication d'un spectacle de A à Z. Restitution publique sur le Festival Gargoulette le 7 avril 2018. Public du festival : environ 800 personnes dont 285 pour la comédie.

Lâchers de mots de novembre 2017 à avril 2018 : 6 soirées atelier Slam + scène Slam sur l'ensemble du territoire.

Nombre total d'heures d'ateliers 197h =
Scolaires : 72h + Enfants et adolescents hors temps scolaire : 21h + Social et médico-social : 80h + Tout public : 24 h.

197
HEURES
d'ateliers
d'éducation
artistique

Public ateliers : 158 personnes, dont 57 scolaires (37 enfants d'école primaire + 20 ados MFR). Enfants et adolescents hors temps scolaire : 28 Social et médico-social : 30 – Tout public : 36

Participation bénévole à l'organisation du Festival Gargoulette : environ 60 habitant-e-s et acteurs du territoire dont des publics « cibles ».

Exposition Les Grimasques de L'Homo-Rictus Novembre 2017 à la Bibliothèque Municipale de Buis-les-Baronnies : environ 40 participant.e.s à la soirée d'inauguration en Slam et en musique.

Structuration des dynamiques territoriales

Réunions mensuelles du comité coopératif : opérationnalisation des projets, organisation du festival, participation à l'élaboration des textes de références et à la sélection des compagnies invitées en résidence pour la seconde CTEAC.

Public : 130 structures et personnes invitées et environ 40 acteurs du territoire impliqués ponctuellement.

Réunions du groupe Culture et ruralité : rassemble les acteurs culturels et artistiques du territoire pour mise en réseau et identification des besoins spécifiques.

Formation à l'animation d'ateliers slam : 7h animées par Mix O Ma Prose pour permettre à des acteurs du territoire d'animer des ateliers Slam. Public : 8 personnes.

60
HABITANT-E-S
BÉNÉVOLES
sur le Festival
Gargoulette

Formation – accompagnement avec l'Escargot Migrateur : 4 journées réparties sur l'année pour travailler sur la gouvernance et les méthodes et outils de la coopération. Public : acteurs et habitant.e.s du territoire, 34 participant.e.s.

Rencontre Professionnelle du 25 mai « La Culture comme levier d'attractivité et de développement des territoires ». Public : 130 participant.e.s

Une nouvelle Convention territoriale pour les années 2018 à 2020

En 2018, un travail d'élaboration d'une nouvelle CTEAC 2018-2020 a été mené en relation avec l'ensemble des partenaires institutionnels. La reconduction de ces actions pour 3 nouvelles années permettra d'approfondir le travail développé sur les années 2015 à 2017.



La Coordination Enfance-Jeunesse

Le Contrat Enfance-Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et une collectivité ou un regroupement de communes.

La Communauté de communes assure la coordination de l'ensemble du dispositif sur son territoire, en accompagnant les communes déjà signataires ou en informant les autres des possibilités offertes par ce contrat par la mise en place d'un comité de pilotage composé d'élus, de techniciens de la Communauté de communes et de techniciens des institutions partenaires.

La coordination et l'animation du dispositif sont assurées par le Coordonnateur enfance jeunesse.

Le Responsable du Service Enfance-Jeunesse accompagne la mise en œuvre de projets d'associations, de collectivités. Cet accompagnement consiste à répondre aux demandes des porteurs de projets mais également à les solliciter et à faire émerger des actions qui, faute de moyens (techniques, humains, financiers) ne voient pas le jour, en les suivant pas à pas dans leur élaboration.

Un travail de soutien et d'accompagnement des services et des structures existantes est également réalisé. Cela a pu se traduire par des formations auprès des personnels éducatifs et pédagogiques, par exemple.



Thierry DAYRE

**Président de la Communauté
de communes des Baronnies
en Drôme Provençale**

1^{er} adjoint à la mairie de Nyons



Bilan et perspectives

Ce rapport a balayé l'ensemble des activités de la nouvelle intercommunalité des Baronnies en Drôme Provençale pour 2018.

L'année 2018 a vu le transfert à la Communauté de communes de l'ensemble des missions obligatoires et de celles décidées par les communes. C'est donc l'année de la concrétisation budgétaire et financière des compétences, dont certaines avec des enjeux nouveaux, forts en termes de responsabilité, d'engagement et de financement. Je pense là, tout particulièrement, à GEMAPI, qui doit être actée et portée entièrement à partir du 1^{er} janvier 2018, mais dont beaucoup reste à faire.

L'ensemble du schéma d'organisation et de structure de gouvernance a été mis en place et à l'épreuve. Il s'est avéré être un ancrage fort, indispensable et nécessaire au démarrage de notre intercommunalité, compte tenu de ses réalités structurelles, géographiques et humaines. La participation collective et la bienveillance a permis à notre Communauté de fonctionner raisonnablement dans le respect de tout un chacun. C'était notre humble ambition, c'était notre ferme volonté, ce sera toujours le chemin qui nous animera.

2019 verra entre autre :

- la poursuite de la structuration de la compétence GEMAPI, avec tout particulièrement, le bassin de l'AEygues* ;
- la mise en œuvre d'un diagnostic local de santé ;
- la mise en place d'un processus de mutualisation sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DEFC) ;
- les réflexions et actions cruciales sur l'adhésion au SYPP (SYndicat des Portes de Provence).

Nous engagerons un diagnostic et un audit approfondi et rétrospectif de l'instance et de l'exercice des compétences traduites à ce jour.

Je remercie les membres du Comité exécutif et l'ensemble des conseillers communautaires pour leur écoute, leur patience et leur participation aux multiples conseils communautaires et commissions thématiques et territoriales. Je remercie également l'ensemble des services intercommunaux qui, sous la Direction Générale de Nicolas KRUGLER, se sont impliqués dans la mise en œuvre de cette fusion et adaptés aux nouveaux besoins fonctionnels et organisationnels de notre collectivité.

Thierry DAYRE

* L'orthographe AEygues a été proposé d'un commun accord entre les syndicats pour le Contrat de rivière. Il s'agit d'une contraction des orthographes différentes du nom de la rivière selon les départements. Ce choix ne remet nullement en question l'orthographe du nom de la rivière sur le Vaucluse (Aygues) et sur la Drôme et les Hautes-Alpes (Eygues).
Source www.ccprou.fr



LISTE DES COMMUNES

ET DES MAIRES

Les Maires et les 67 communes de la CCBDP

Jacques RODARI
Eric RICHARD
Annie FEUILLAS
Pascal BLANC
Ginès ACHAT
Christian THIRIOT
Alain RICARD
Daniel CHARASSE
José FERNANDES
Sébastien BERNARD
Laurent HARO
Philippe CAHN
Jean Michel LAGET
Bruno OLIVIER
Jean-Claude BRUS
Georges COMBEL
Thierry GIROUIN
Catherine NESTEROVICH
Gérard TRUPHEMUS
Georges ROMEO
Sébastien DUPOUX
André MATHIEU
Brigitte DUC
Jérôme CLERINO
Odile TACUSSEL
Christian CORNILLAC
Gérard COUPON
Stéphane DECONINCK
Didier GILLET
Paul ARNAUD
Gérard BONTOUX
Christian BARTHEYE

Arpavon
Aubres
Aulan
Ballons
Barret-de-Lioure
Beauvoisin
Bellecombe Tarendol
Benivay Ollon
Besignan
Buis-les-Baronnies
Charce (La)
Chateauneuf-de-Bordette
Chaudebonne
Chauvac-Laux-Montaux
Condorcet
Cornillac
Cornillon sur l'Oule
Curnier
Eygalières
Eygalayes
Eyroles
Izon-la-Bruisse
Lemps
Mérindol-les-Oliviers
Mévouillon
Mirabel-aux-Baronnies
Montauban-sur-Ouvèze
Montaulieu
Montbrun-les-Bains
Montferrand-la-Fare
Montguers
Montréal-les-Sources

Pierre COMBES
Mireille QUARLIN
Serge BOISSIER
Serge ROUX
Gilles RAVOUX
André BALANDREAU
Louis AICARDI
Jacques ESTEVE
Monique BALDUCHI
Gilbert MORIN
Nadine BEN AMOR BRED
Jean François PIERRE
Bernard BAILLY
Patrice RIVET
Michel GREGOIRE
Jean Louis NICOLAS
Jean Marc PELACUER
Didier GIREN
Marc BOMPARD
Véronique CHAUVET
Claude THOMAS
Jean GARCIA
Jean-Marc BOUVIER
Christelle RUYSSCHAERT
Pierre BOREL
Antoine IVARNES
Jean MOULLET
Patrick LIEVAUX
Dominique JOUVE
Claude BAS
Gérard PEZ
Alain NICOLAS
Marie-Hélène LEROY
Jacques NIVON
Claude SOMAGLINO

Nyons
Pelonne
Penne-sur-l'Ouvèze (La)
Piegon
Pierrelongue
Pilles (Les)
Plaisians
Poët-en-Percip (Le)
Poët-Sigillat (Le)
Pommerol
Propiac
Reilhanette
Rémuzat
Rioms
Roche-sur-le-Buis (La)
Rochebrune
Rochette-du-Buis (La)
Roussieux
Sahune
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze
Saint-Ferreol-Trente-Pas
Saint-Maurice-sur-Eygues
Saint-May
Saint-Sauveur-Gouvernet
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze
Sainte-Jalle
Séderon
Valouse
Venterol
Verclause
Vercoiran
Vers-sur-Méouge
Villefranche-le-Château
Villeperdrix
Vinsobres



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE
T. 04 75 26 34 37
ccbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ **Au siège social à Nyons**

Du lundi au jeudi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

→ **À l'antenne de Buis-les-Baronnies**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Permanences sur rendez-vous

Siège social

170 Rue Ferdinand Fert

Les Laurons – CS 30005

26110 NYONS

Antenne de Buis-les-Baronnies

19 Boulevard Aristide Briand

26170 BUIS-LES-BARONNIES

La production d'un rapport d'activité est une obligation légale inscrite dans l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, libellé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».